



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 16 - Numéro 19

16 mai 2019



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	5
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	9
2.1 Rôle des audiences et décisions du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	40
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	124
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	131
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	138
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	238
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires	264
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	270
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

- 2.1 Rôle des audiences et décisions du TMF
 - 2.2 Avis légaux de l'Autorité
-

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 mai 2019 – 14 h 00					
2018-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Gouin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Étude légale M ^e Leila Kadri	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, d'interdiction d'opérations sur dérivés et de pénalité administrative	Audience pro forma
22 mai 2019 – 9 h 30					
2018-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Purthanol Resources Ltd., Leonardo Stella et Louis Pharand Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc-Antoine Rock	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
23 mai 2019 – 9 h 30					
2018-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Purthanol Resources Ltd., Leonardo Stella et Louis Pharand Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc-Antoine Rock	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 mai 2019 – 9 h 30					
2018-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Purthanol Resources Ltd., Leonardo Stella et Louis Pharand Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc-Antoine Rock	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
30 mai 2019 – 14 h 00					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain DJA Parties intimées Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Greenspoon Bellemare M ^e Mawa Fofana	Lise Girard	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience pro forma
30 mai 2019 – 14 h 00					
2017-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Charlito Hael et Charlito Hael, faisant affaires sous entreprise individuelle la dénomination sociale « Services financiers APO» Parties intimées Banque CIBC et Banque TD Canada Trust Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation des ordonnances de blocage	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 mai 2019 – 14 h 00					
2017-046	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>David Glazer et Castle Rock D.M.G. Investment Management inc. Partie intimée</p> <p>La Great-West Compagnie D'assurance-Vie et Services D'investissement Quadrus Ltée Parties mises en cause</p> <p>Banque Royale du Canada, Banque nationale du Canada, Banque Canadienne Impériale de Commerce, TD Waterhouse, Société de l'assurance automobile du Québec, Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et La Société De Gestion AGF Limitée, La Compagnie D'assurance-Vie Manufacturers et la banque Scotia Parties mises en cause</p> <p>Stéphanie Hutman Partie intervenante</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p> <p>Me Sylvia Reiter, Ad. E.</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de prolongation des ordonnances de blocage	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
4 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
6 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 juin 2019 – 14 h 00					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de blocage	Audience pro forma
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Earl Levett Partie intimée	Gary Martin avocat			
	Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Alain Anawati Partie intimée	Avocats Laval S.N.			
	John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées	Poupart, Dadour, Touma et Associés			
	Allie Mansour Partie intimée	Lauzon Ménard Avocats			
	Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées	M ^e Isabelle Lamarche			
	Karl Fallenbaum Partie intimée	Louis Belleau, Avocat			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Bazoov Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.			
	Le Groupe Stars Inc Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 juin 2019 – 14 h 00					
2016-011 SUITE	Mélany Renaud Partie mise en cause Banque Toronto-Dominion, TD Waterhouse Canada Inc. Banque Royale du Canada Bmo Ligne D'action Inc. La Banque De Nouvelle-Écosse, Industrielle Alliance, Industrielle Alliance Securities inc./ Industrielle Alliance Valeurs Mobilières inc. Echelon Wealth Partners inc. Parties mises en cause	Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian	Lise Girard	Demande de prolongation de blocage	Audience pro forma
7 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
11 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
13 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
17 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
19 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
21 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 juin 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Conférence préparatoire

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 juin 2019 – 14 h 00					
2019-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte des intimés 9317-9687 Québec inc., Youssef Mouloudi et Khalid Demande de levée partielle de blocage de Youssef Mouloudi Manaa	Audience pro forma
	Évolution Québec inc. et Ramy Attara Parties intimées	Étude Jean Cantin Avocat			
	9317-9687 Québec inc. Partie intimée	Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP			
	Youssef Mouloudi Partie intimée	Liebman Légal Inc.			
	Ahmad Tamim, Partie mise en cause	Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP			
	Khalid Manaa et Ahmed Moudrika Parties mises en cause	Liebman Légal Inc.			
	Anfossi Tassé D'Avirro inc., Inter-Groupe Assurances inc., Banque Scotia, Banque TD et Banque Tangerine Parties mises en cause				
30 juillet 2019 – 14 h 00					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.			
	Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice – Québec)			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 juillet 2019 – 9 h 30					
2017-001	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Craig Levett Partie intimée</p> <p>Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause</p> <p>Procureure Générale du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.</p> <p>Bernard, Roy (Justice – Québec)</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
26 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c.</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
27 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c.</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
29 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
4 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
6 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
11 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
17 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
19 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
23 octobre 2019 – 9 h 30					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Claudette Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de conditions à l'inscription	Audience au fond
24 octobre 2019 – 9 h 30					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Claudette Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de conditions à l'inscription	Audience au fond

15 mai 2019

2.1.2 Décisions

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-046

DÉCISION N° : 2017-046-007

DATE : Le 6 mai 2019

EN PRÉSENCE DE : M^e ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

DAVID GLAZER

et

CASTLE ROCK D.M.G. INVESTMENT MANAGEMENT INC.

Intimés

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant un établissement au 5500, rue RoyalMount, Montréal (Québec) H4P 1H7

Mise en cause

DÉCISION

2017-046-007

PAGE : 2

APERÇU

[1] Des ordonnances de blocage visant les fonds, titres ou autres biens des intimés et ceux détenus pour eux par diverses institutions financières ont été prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») le 18 décembre 2017¹ et le 2 août 2018².

[2] Depuis, ces ordonnances ont fait l'objet de deux levées partielles de blocage³ et ont été prolongées à quelques reprises⁴.

[3] Les ordonnances initiales de blocage de ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») en lien avec des manquements allégués à la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵ et la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*⁶ à l'encontre des intimés.

[4] Or, selon les représentations faites au Tribunal, David Glazer est propriétaire ou copropriétaire de chevaux de course qui sont visés par les ordonnances de blocage du 18 décembre 2017⁷.

[5] David Glazer demande au Tribunal de lever partiellement les ordonnances de blocage afin de vendre six chevaux ou les parts qu'il détient dans ceux-ci afin d'en conserver la valeur et cesser de payer les frais d'entretien qu'ils exigent.

[6] David Glazer a conclu un accord avec l'Autorité relativement à cette demande selon lequel ces derniers consentent à la levée du blocage aux fins de vendre ces chevaux à certaines conditions.

[7] Le Tribunal a analysé la demande, l'accord et les représentations qui lui ont été faites.

[8] Il entérine l'accord intervenu tel que modifié de consentement des parties lors de l'audience sur les présentes et consent à lever partiellement le blocage qu'il a antérieurement rendu afin de permettre la vente des chevaux et d'en déposer le produit dans un compte bancaire déjà visé par ses ordonnances de blocage du 18 décembre 2017.

QUESTION EN LITIGE

[9] Est-ce que le Tribunal doit entériner de l'accord intervenu et accorder la demande de levée partielle de blocage afin de permettre à David Glazer de vendre ses chevaux?

¹ *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2017 QCTMF 137 (motifs détaillés rendus le 9 février 2018, rectifiés le 12 février 2018).

² *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 81.

³ *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 15, *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 115.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 30, *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 78, *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 115.

⁵ RLRQ, c. V-1.1.

⁶ RLRQ, c. D-9,2,

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, préc., note 1.

2017-046-007

PAGE : 3

ANALYSE

[10] Pour que le Tribunal puisse entériner l'accord intervenu avec l'Autorité et accorder la demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage à l'encontre de David Glazer, cet accord doit être conforme à la loi⁸ et être dans l'intérêt public.

[11] La loi prévoit la possibilité pour une personne directement affectée par une ordonnance de blocage de demander sa modification ou sa révocation⁹.

[12] Le Tribunal rappelle qu'il n'est jamais tenu d'accepter les conclusions d'un accord entre les parties ni les suggestions communes y proposées. De plus, chaque dossier doit être évalué à la lumière de ses particularités.

[13] Le Tribunal rappelle qu'une recommandation commune doit généralement être prise au sérieux, sinon acceptée par le Tribunal, à moins d'être clairement inappropriée dans les circonstances, d'être contraire à l'intérêt public ou de déconsidérer l'administration de la justice¹⁰.

[14] En exerçant la discrétion qui lui est conférée en matière de défense de l'intérêt public, le Tribunal a le devoir de s'acquitter pleinement de sa mission, tout comme de s'assurer que l'intérêt des investisseurs et l'ordre public soient pleinement protégés en accordant une demande de levée de blocage.

[15] Le Tribunal rappelle qu'une ordonnance de blocage est une mesure conservatoire destinée à protéger des sommes d'argent recueillies auprès d'épargnants d'une manière potentiellement illégale et qu'on estime mieux protégées si elles sont mises hors de la portée de ceux qui les ont réunies¹¹.

[16] Lors de l'audience, les procureures ont convenu de modifier légèrement l'accord intervenu afin que les sommes obtenues de la vente des chevaux soient déposées dans un compte bancaire déjà visé par les ordonnances de blocage et soient conservées au bénéfice des investisseurs.

[17] Les procureures ont également déposé au Tribunal leur accord ainsi que certains documents qui attestent de la propriété en tout ou en partie des chevaux par David Glazer et une évaluation d'un tiers qui en confirme la valeur approximative.

[18] Selon cet accord, David Glazer doit vendre ses chevaux à 95 % de la valeur prévue à cette évaluation et doit déposer le produit de la vente dans un compte bancaire déjà visé par les ordonnances de blocage du Tribunal selon certaines conditions et modalités.

[19] Vu les représentations qui lui ont été faites, le Tribunal considère que l'accord intervenu est conforme à la loi et dans l'intérêt public.

⁸ *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1, art. 97 al. 2, par. 6.

⁹ *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 255, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2, art. 115.7.

¹⁰ *Nadeau c. Autorité des marchés financiers*, 2014 QCBDR 97.

¹¹ *Id.*

2017-046-007

PAGE : 4

[20] Ainsi, il permet la levée partielle des ordonnances de blocage rendues aux fins de permettre à David Glazer de vendre ses six chevaux de course ou les parts qu'il détient dans ceux-ci, le tout, sujet au respect des conditions prévues dans le dispositif de la présente décision.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93 et 97 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*¹², de l'article 255 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹³ et de l'article 115.7 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹⁴ :

ENTÉRINE l'accord intervenu entre l'Autorité des marchés financiers et David Glazer tel que modifié verbalement lors de l'audience;

LÈVE partiellement les ordonnances de blocage émises le 18 décembre 2017¹⁵ à l'encontre de David Glazer afin :

- De de lui permettre de vendre les chevaux de course suivants :
 - Lear Seelster;
 - Osprey Blue Chip;
 - Sweet Royalty;
 - Betterlatethannever;
 - Dangerous Precedent;
 - JJs Delivery;
- De déposer le produit de la vente dans son compte bancaire portant le numéro [...], transit numéro [...], à la Banque Royale du Canada, à la succursale sise au 5500, avenue Mont-Royal, Montréal (Québec), H4P 1H7.

Cette levée partielle des ordonnances de blocage est accordée aux conditions suivantes :

- a. David Glazer doit transmettre à l'Autorité des marchés financiers, préalablement à toute transaction, la preuve de propriété de chacun des chevaux, y compris la preuve démontrant la répartition des parts quant aux chevaux détenus en copropriété;
- b. Le produit de la vente de chacun des chevaux devra être converti en dollars canadiens, le cas échéant, et déposé dans le compte bancaire de David Glazer portant le numéro [...], transit numéro [...];

¹² RLRQ, c. E-6.1.

¹³ RLRQ, c. V-1.1.

¹⁴ RLRQ, c. D-9.2.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, préc., note 1.

2017-046-007

PAGE : 5

- c. Une fois déposées, ces sommes seront visées par les ordonnances de blocage antérieurement prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers eu égard à ce compte bancaire;
- d. David Glazer doit vendre les chevaux à leur juste valeur marchande et en tout état de cause, pour un prix à tout le moins équivalent à 95 % de la valeur prévue à l'évaluation du 16 avril 2019 par M. Marc Reynolds déposée auprès du Tribunal administratif des marchés financiers en annexe à l'accord intervenu entre l'Autorité des marchés financiers et David Glazer ;
- e. Pour toute vente intervenue, David Glazer doit transmettre à l'Autorité des marchés financiers, dans les cinq jours de la vente, le contrat de vente intervenu (dans le format prévu dans le document qui était annexé à l'accord), la preuve du paiement effectué par l'acheteur, lorsque possible, et la preuve du dépôt du produit de vente dans son compte bancaire portant le numéro [...], transit numéro [...];
- f. David Glazer doit déposer la totalité des sommes dans son compte bancaire portant le numéro [...], transit numéro [...], dans les meilleurs délais, mais au plus tard cinq jours suivant la vente d'un cheval.

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

M^e Vicky Gallant
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Justina Di Fazio
(Woods s.e.n.c.r.l.)
Procureure de David Glazer et Castle Rock D.M.G. Investment Management inc.

Date d'audience : 3 mai 2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2015-024

DÉCISION N° : 2015-024-013

DATE : Le 10 mai 2019

EN PRÉSENCE DE : M^e ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

GISEMENTS PÉTROLIERS DE CONTRÔLE BRITANNIQUE LTÉE

Intimée

et

BANQUE CIBC, ayant une place d'affaires 1155, boul. René Lévesque Ouest, C.P. 6003,
Succursale A, Montréal (Québec) H3B 3Z4

Mise en cause

DÉCISION

PROLONGATION DE BLOCAGE

APERÇU

[1] Une ordonnance de blocage visant le produit de la liquidation des actifs de Gisements pétroliers de contrôle britannique ltée (« BCO ») a été prononcée par le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») le 17 septembre 2015¹. Depuis, ces fonds ont été transférés dans un compte auprès de la CIBC, lequel fait actuellement l'objet d'une ordonnance de blocage. Cette ordonnance a fait l'objet de plusieurs levées

¹ *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique ltée*, 2015 QCBDR 125.

2015-024-013

PAGE : 2

partielles de blocage² afin de permettre le paiement de certaines dépenses de BCO. L'ordonnance de blocage a été prolongée à 9 reprises³. La dernière prolongation vient à échéance le 18 mai 2019.

[2] Les ordonnances initiales avaient été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») en lien avec des manquements allégués de BCO relativement aux obligations applicables aux fonds d'investissement.

[3] L'Autorité demande au Tribunal de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de six mois.

[4] Le Tribunal doit donc déterminer s'il prolonge les ordonnances de blocage. Le cas échéant, il doit déterminer pour quelle période de temps.

ANALYSE

[5] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage :

(1) l'enquête menée par l'Autorité à l'égard de BCO doit toujours être en cours⁴;

(2) BCO ou la mise en cause Banque CIBC ne doivent pas avoir manifesté leur intention de se faire entendre, ou elles ne doivent pas avoir réussi à établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister⁵.

[6] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de 12 mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement⁶.

[7] La procureure de l'Autorité a indiqué que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête au sens large se poursuit, puisque le plan de dissolution de BCO suit son cours.

[8] Le procureur de BCO a consenti au renouvellement de l'ordonnance de blocage pour une période de six mois additionnels.

² *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2016 QCBDR 7.

³ *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2016 QCBDR 54; *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2016 QCTMF 10; *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2016 QCTMF 52; *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2017 QCTMF 38; *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2017 QCTMF 81; *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2017 QCTMF 131; *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2018 QCTMF 38; *Autorité des marchés financiers c. Gisements pétroliers de contrôle britannique Ltée*, 2018 QCTMF 79.

⁴ Art. 249, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1. (« LVM »).

⁵ Art. 250 (2^e al.) LVM.

⁶ Art. 250 (1^{er} al.) LVM.

2015-024-013

PAGE : 3

[9] Plusieurs démarches sont toujours en cours afin de permettre une liquidation ordonnée de BCO. L'Autorité effectue le suivi de ces démarches et attend de recevoir de la documentation et des renseignements. Par la suite, elle doit faire l'analyse de ces documents.

[10] De plus, des vérifications sont en cours afin de déterminer l'appartenance des certificats d'actions émis par BCO auprès d'une fiducie familiale. Il s'agit d'un long processus vu la quantité de documents à analyser.

[11] Il y a également des démarches pour qu'un liquidateur indépendant soit nommé, dont des démarches administratives et diverses publications sont nécessaires pour procéder à la liquidation.

[12] Le Tribunal considère que le délai de six mois demandé est justifié dans les circonstances.

[13] Considérant que les motifs initiaux ayant justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage sont toujours présents et que l'enquête, en son sens large, se poursuit pendant le processus de dissolution de BCO, le Tribunal prolonge, dans l'intérêt public, l'ordonnance de blocage pour une période additionnelle de six mois.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*⁷ :

ACCUEILLE la demande en prolongation de l'ordonnance de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE l'ordonnance de blocage prononcée initialement le 17 septembre 2015, telle qu'elle a été renouvelée depuis, pour une période de six (6) mois commençant le **18 mai 2019** et se terminant le **18 novembre 2019** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à la société Gisements pétroliers de contrôle britannique Itée (« *British Controlled Oilfields Ltd* ») de ne pas retirer ou se départir ou autrement aliéner en tout ou en partie le produit de la liquidation des actifs

⁷ RLRQ, c. E-6.1.

2015-024-013

PAGE : 4

du fonds détenu auprès de la Banque CIBC, mise en cause en l'instance, ayant une place d'affaires au 1155, boul. René Lévesque Ouest, C.P. 6003, Succursale A, Montréal (Québec) H3B 3Z4.

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

M^e Vicky Gallant
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Christopher Audet
(Bloomfield et Avocats)
Procureur de Gisements pétroliers de contrôle britannique ltée

Date d'audience : 9 mai 2019

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif à l'application du Règlement sur les modes alternatifs de distribution

Le présent avis s'adresse à tous les cabinets et les sociétés autonomes qui offrent des produits et services financiers sans l'entremise d'une personne physique (« offre par Internet ») et à tous les assureurs qui offrent des produits d'assurance par l'entremise d'un distributeur (« distribution sans représentant »).

Il vise à expliquer la façon dont l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») entend appliquer certaines dispositions du *Règlement sur les modes alternatifs de distribution* (le « Règlement »), pris en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF ») et de la *Loi sur les assureurs*, L.Q. 2018, c.23, a. 3 (la « LA »). Sauf exception, les dispositions de ce règlement entreront en vigueur le 13 juin 2019.

Il reprend, dans l'ordre où elles ont été présentées, les explications données par l'Autorité lors de la publication pour consultation du projet de règlement sur les modes alternatifs de distribution et met en évidence les changements effectués à la suite de cette consultation.

I. Offre de produits et de services financiers par Internet

1. Contexte

La LA et la LDPSF contiennent de nouvelles dispositions, qui entrent en vigueur le 13 juin 2019 et qui clarifient l'encadrement de l'offre par Internet. La LA édicte que l'assureur traite avec son client soit par l'intermédiaire d'une personne physique, qui est un représentant ou un distributeur dans les cas permis au titre VIII de la LDPSF, soit par Internet. La LDPSF permet au cabinet d'offrir des produits et services sans l'entremise d'une personne physique.

Le Règlement précise qu'un cabinet agissant ainsi le fasse par l'entremise d'un espace numérique, tels un site Internet ou une application mobile, qui respecte les exigences prévues au Règlement.

2. Personnes visées

Conformément à l'article 70 de la LDPSF, la personne morale qui offre des produits et services financiers agit comme cabinet. Ainsi, à l'exception du distributeur visé au titre VIII de la LDPSF, toute personne morale qui offre un produit ou un service financier par Internet, incluant un assureur, doit être inscrite à titre de cabinet.

La LDPSF permet par ailleurs à tout cabinet d'offrir un produit ou un service financier par Internet, dans la mesure où l'offre s'effectue dans une discipline dans laquelle le cabinet est inscrit.

Le Règlement vise tous les cabinets qui, par l'entremise d'un espace numérique, permettent la conclusion d'un contrat en assurance, ou encore, l'obtention d'un service en planification financière ou en expertise en règlement de sinistres. À l'exception des dispositions portant spécifiquement sur l'offre de produits d'assurance (les articles 9 à 12, 14 al. 1 (2°) b) et 14 al. 2 du Règlement), les exigences prévues au chapitre II du Règlement sont applicables à tous les cabinets, peu importe la discipline.

Les obligations prévues au Règlement sont par ailleurs applicables, avec les adaptations nécessaires, à la société autonome.

L'adhésion à un contrat collectif d'assurance, de rentes ou de régime de retraite par l'entremise d'un espace numérique n'est pas visée par le Règlement. L'assureur demeure responsable de veiller à ce que

l'adhérent soit informé en temps utile des renseignements qui lui sont nécessaires à une prise de décision éclairée et à l'exécution du contrat, conformément à l'article 62 de la LA.

Seuls les cabinets dont l'espace numérique permet la conclusion du contrat (les sites transactionnels) sont soumis aux obligations prévues au Règlement. Ainsi, un cabinet qui dirige le client vers un autre cabinet ou un cabinet dont le processus d'offre commence par Internet, mais implique systématiquement l'intervention d'un représentant pour conclure la transaction n'est pas visé par le Règlement. Un cabinet dont le modèle d'affaires permet la conclusion par Internet ou par l'entremise d'un représentant y est quant à lui assujéti. Ainsi, dès que le cabinet permet, via son espace numérique, la conclusion d'un contrat, il doit respecter le Règlement.

2.1 Sites de comparaison

L'Autorité est d'avis que la plupart des sites de comparaison et autres entreprises présentes sur Internet qui dirigent le client vers le site d'un cabinet pour conclure un contrat d'assurance doivent être inscrits à titre de cabinets, même lorsque leurs sites ne sont pas transactionnels. C'est le cas lorsque ces personnes reçoivent une rémunération en fonction de la vente d'un produit d'assurance ou de la fourniture d'un service financier.

C'est aussi le cas lorsqu'elles se présentent comme un cabinet ou qu'elles donnent du conseil sur un produit et que la personne à qui elle réfère le client pour l'achat de ce produit les rémunère, de façon directe ou indirecte.

La collecte de renseignements sur les clients, à elle seule, ne déclenche cependant pas l'obligation de s'inscrire à titre de cabinet. Par ailleurs, peu importe sur quel espace numérique le client a amorcé sa démarche, celui qui lui vend un produit d'assurance doit s'assurer que ce dernier lui convient.

Au surplus, l'Autorité est d'avis qu'il appartient au cabinet de s'assurer que toute personne avec qui il a une entente d'indication de clients respecte les lois applicables et n'induit pas le client en erreur quant à l'étendue de son offre.

3. Intervention d'un représentant

La LDPSF autorise un cabinet à permettre à un client qui le désire de conclure un contrat par Internet sans qu'un représentant intervienne. Le cabinet doit néanmoins prendre les moyens nécessaires à ce que des représentants, rattachés au cabinet et autorisés à agir dans la discipline requise pour offrir le produit ou le service en question, agissent en temps utile auprès des clients qui en expriment le besoin.

Le troisième alinéa de l'article 14 du Règlement prévoit l'obligation pour le cabinet de suspendre, dans certaines situations, la conclusion d'un contrat par l'entremise de l'espace numérique lorsque le client exprime le besoin d'interagir avec un représentant et que celui-ci n'est pas immédiatement disponible. Le cabinet pourra identifier ces situations, en fonction par exemple du type de produits, du type de clients, du moment de la sollicitation de l'intervention du représentant, etc. Le cabinet pourrait bien entendu choisir de rendre des représentants disponibles en tout temps.

4. Autres obligations réglementaires

Il importe de préciser que les obligations prévues au chapitre II du Règlement s'ajoutent à celles déjà applicables à un cabinet conformément à la LDPSF et ses règlements.

Tel que mentionné à l'article 86.0.1 de la LDPSF, le cabinet qui offre un produit ou un service financier par Internet doit respecter des obligations applicables à un représentant.

Le cabinet qui offre des produits d'assurance par Internet doit notamment conseiller adéquatement le client comme s'il était un représentant. Il doit donc, par l'entremise de son espace numérique, s'enquérir

de la situation de son client afin d'identifier ses besoins et, le cas échéant, s'assurer que le produit qu'il lui offre lui convient. Dans tous les cas, le cabinet, comme un représentant, demeurera responsable de la fiabilité des renseignements nécessaires pour satisfaire cette obligation.

L'article 7 du Règlement oblige le cabinet offrant un produit ou un service par Internet à fournir, par l'entremise de son espace numérique, certains renseignements et documents spécifiques qu'un représentant doit fournir conformément à la LDPSF et aux règlements y afférents. Ceci inclut, par exemple, les exigences concernant la remise des renseignements recueillis pour l'analyse des besoins et la divulgation des liens d'affaires.

Le deuxième alinéa de l'article 14 du Règlement prévoit spécifiquement qu'un cabinet qui n'est pas en mesure de respecter les règles en matière de remplacement d'un produit d'assurance doit interrompre une transaction susceptible de remplacer un contrat existant.

5. Produits offerts

L'Autorité est d'avis que les exigences du Règlement permettent d'assurer une protection adéquate des consommateurs, combinée à un développement ordonné du marché, sans limiter les produits pouvant être offerts par Internet. En effet, les cabinets doivent mettre en place des processus d'offre par Internet, qui permettent de respecter leurs obligations légales et réglementaires, indépendamment du produit offert.

La LDPSF et la LA ne prévoient d'ailleurs pas une telle limitation quant aux produits offerts. La LA donne à l'Autorité le pouvoir d'ordonner à un assureur autorisé de cesser de distribuer par Internet les contrats qu'elle détermine. L'Autorité pourrait utiliser également les recours prévus en vertu de la LDSPF à l'encontre d'un cabinet qui contreviendrait au Règlement.

Les cabinets devront s'assurer que la vente par Internet est adaptée aux produits offerts et qu'elle répond aux besoins du client. Dans le cadre de ses activités, l'Autorité veillera à ce que les moyens déployés par les cabinets soient conséquents avec les types de produits offerts par Internet.

6. Renseignements à fournir à l'Autorité des marchés financiers

Tout cabinet qui offre un produit ou un service financier par Internet doit en informer l'Autorité sans délai. Les tribunaux interprètent généralement sans délai comme signifiant immédiatement. Ceci dit, en cas de contrainte hors du contrôle du cabinet, cela signifie le plus rapidement possible. Un formulaire prévu à cet effet est disponible sur le site Internet de l'Autorité. La personne morale qui souhaite devenir un cabinet doit d'abord s'inscrire à titre de cabinet et ensuite divulguer qu'elle offre par Internet. Les divulgations annuelles requises doivent être effectuées par l'entremise de la demande de maintien d'inscription du cabinet. Outre le volume de transactions, l'article 5 du Règlement exige que le cabinet divulgue annuellement à l'Autorité le nombre de cas de résolution d'un contrat d'assurance conclu par Internet.

7. Renseignements à fournir au client

7.1 Présentation des renseignements

Lorsque le client transige par Internet, il prend une décision à l'égard du produit ou du service financier offert sur la base des renseignements qui lui sont présentés par le cabinet, par l'entremise de l'espace numérique. Le Règlement précise donc que ces renseignements doivent être présentés dans une forme claire, lisible, précise et non trompeuse, de manière à mettre en évidence les éléments essentiels à une prise de décision éclairée quant au produit ou au service offert et de façon à ne pas porter à confusion ni à induire en erreur.

7.2 Renseignements accessibles pour le client

Afin de permettre leur repérage aisément par le client, le Règlement prévoit que certains renseignements doivent être aisément accessibles sur l'espace numérique, notamment les renseignements relatifs à l'identification du cabinet, à la validation de son inscription auprès de l'Autorité et à la formulation d'une plainte. L'exigence qu'un représentant du cabinet puisse agir en temps utile auprès du client qui en exprime le besoin est un élément clé du cadre de protection des consommateurs; le moyen d'interagir avec un représentant doit donc être visible en tout temps.

7.3 Divulgations liées à l'offre d'un produit d'assurance

Le Règlement prévoit que certains éléments doivent être portés à la connaissance du client avant la conclusion d'un contrat d'assurance. Un cabinet doit par l'entremise de son espace numérique fournir tous les renseignements requis, indépendamment des renseignements qui pourraient être fournis par un représentant qui interviendrait de façon ponctuelle pendant la transaction ou qui finaliserait la transaction avec le client, lorsque le cabinet offre cette alternative. En cohérence avec l'article 28 de la LDPSF, le cabinet doit présenter les garanties, exclusions et limitations qui sont en relation avec les besoins identifiés.

7.4 Spécimen de la police

Le représentant a généralement en sa possession les spécimens des polices qu'il offre et peut y référer pour donner des précisions additionnelles au client. De la même manière, l'article 10 du Règlement exige donc que soit aisément accessible un spécimen de la police pour chaque produit offert par un cabinet par l'entremise de son espace numérique ainsi que des avenants disponibles, le cas échéant.

Conformément à l'article 38 du Règlement, les cabinets bénéficient d'une période transitoire d'un an, à compter du 13 juin 2019, pour se conformer à cette obligation.

7.5 Validation du consentement

Afin d'éviter de potentielles erreurs et de s'assurer de la validité du consentement du client, l'article 11 du Règlement exige que le cabinet présente au client, immédiatement avant la conclusion du contrat, un récapitulatif des renseignements qui ont servi à déterminer ses besoins et à compléter la proposition. Il doit également donner accès au client à un récapitulatif des options et des modalités que le client a choisies relativement au produit qu'il s'apprête à acquérir, notamment le moment où la garantie entrera en vigueur. Ainsi, le client pourra valider ces renseignements et les corriger, au besoin, avant de finaliser la transaction.

7.6 Post conclusion de la transaction

Dès que le client a franchi l'étape finale de souscrire au produit, le cabinet doit lui confirmer qu'une telle transaction a été réalisée et, lorsqu'applicable, lui remettre l'assurance provisoire.

Le cabinet doit également, conformément à l'article 12 du Règlement, l'informer du droit de résolution prévu à l'article 20 de la LDPSF, lorsqu'applicable. Il doit également informer le client du droit de résolution prévu à l'article 64 de la LA et lui fournir l'avis de résolution prévu à l'Annexe 1 du Règlement. Il importe de rappeler que l'article 64 de la LA crée un droit de résolution de 10 jours uniquement lorsqu'aucun représentant n'agissait auprès du client au moment de la conclusion du contrat. Ainsi, le droit de résolution n'est pas applicable lorsque la transaction est conclue avec un représentant, même si le processus a débuté par l'entremise d'un espace numérique.

Le cabinet doit également indiquer au client comment accéder à la police. Ainsi, ce document pourrait être transmis directement via l'espace numérique du cabinet ou rendu disponible à une adresse à laquelle le client indique accepter de recevoir le document.

8. Conception, fonctionnement et contrôle de l'espace numérique

L'espace numérique utilisé par un cabinet pour offrir par Internet doit assurer une protection adéquate des consommateurs et ce cabinet doit mettre en place des mesures afin de mitiger les risques associés à l'automatisation de processus.

Dans ce contexte, le Règlement prévoit des exigences applicables au cabinet quant à la conception, au fonctionnement et au contrôle de l'espace numérique. Il établit les exigences minimales de l'espace numérique et requiert que le cabinet adopte une procédure décrivant la conception, le fonctionnement et les mesures de contrôle de son espace numérique. *Les cabinets bénéficient d'une période transitoire d'un an pour se conformer à cette exigence d'adoption d'une procédure.*

La conception, le fonctionnement et le contrôle de l'espace numérique du cabinet doivent atteindre les objectifs décrits dans le Règlement. Le cabinet doit notamment requérir du client une action à chaque fois qu'une confirmation ou un consentement est requis. Cela peut être le cas lorsque le client doit confirmer l'exactitude de champs préremplis ou consentir à ce que des renseignements sur lui soient obtenus auprès d'un tiers. L'espace numérique doit également détecter lorsqu'une contradiction ou une irrégularité dans les renseignements fournis par le client peut mener à un résultat inapproprié ou lorsque le client ne répond pas aux critères d'admissibilité du produit. Lorsque nécessaire, la transaction doit dans ces cas être suspendue ou arrêtée.

La traçabilité des transactions est un élément essentiel pour assurer la protection des consommateurs. Les renseignements que doit consigner le cabinet au dossier client doivent permettre de retracer le processus complet suivi par le client et comprendre les interactions avec un représentant, le cas échéant. L'Autorité est d'avis que ces renseignements seront indispensables, notamment pour départager la responsabilité du représentant à l'égard d'une transaction donnée.

Des indications plus précises sur les attentes de l'Autorité et sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance des outils technologiques pourraient être publiées ultérieurement.

II. Distribution sans représentant

1. Renseignements à fournir à l'Autorité

L'Autorité doit bien connaître les pratiques du marché afin d'assumer pleinement son rôle de surveillance et de développement réglementaire. Elle exige donc que l'assureur lui transmette, pour chaque produit offert par le mode de la distribution sans représentant, une divulgation initiale et une divulgation annuelle contenant les renseignements prescrits.

L'assureur doit informer l'Autorité dans un délai de trente jours d'un changement aux renseignements prescrits par le Règlement qui ont été fournis initialement. Il doit par ailleurs aviser l'Autorité sans délai de modifications à la liste de distributeurs, conformément à l'article 66 de la LA. Il doit également informer l'Autorité du motif de la fin d'un engagement avec un distributeur.

2. Renseignements à fournir au client

Le régime de la distribution sans représentant repose sur la transmission d'une information adéquate, précise et complète au client.

Le Règlement prévoit une divulgation de renseignements répartie sur plus d'un document. Les éléments propres au contexte de la distribution sans représentant sont mis en évidence dans une fiche de renseignements dont le contenu est prescrit par l'Autorité. Les renseignements sur le produit offert, permettant au client de prendre une décision éclairée quant à ce produit, sont présentés au client, quant à eux, dans un sommaire conçu par l'assureur.

L'assureur doit veiller à ce que le distributeur remette au client la fiche de renseignements et le sommaire. Le Règlement prévoit les modalités de remise de ces documents lorsque l'offre s'effectue à distance, par exemple au téléphone.

Conformément à l'article 37 du Règlement, les assureurs qui ont déposé avant le 13 juin 2019 un guide de distribution auprès de l'Autorité peuvent continuer à l'utiliser durant l'année suivant l'entrée en vigueur du Règlement. Pendant cette période, la remise de ce guide équivaut à la remise de la fiche de renseignements et du sommaire et le guide doit être accessible sur le site Internet de l'assureur. Les assureurs dont les distributeurs remettent déjà une fiche de renseignements doivent par ailleurs continuer à en exiger la remise pendant la période transitoire d'un an.

2.1 Fiche de renseignements

Le contenu de la fiche de renseignements cible des éléments ayant trait à des obligations prévues à la LDPSF, telle la divulgation de la rémunération reçue par le distributeur, ou qui répondent à des sources d'insatisfactions récurrentes de consommateurs. Cette fiche ne peut pas être modifiée.

2.2 Sommaire

Le sommaire doit répondre à des exigences en matière de présentation des renseignements et de contenu minimal. Les renseignements à fournir s'apparentent à ceux qui étaient exigés dans un guide de distribution. Cependant, le Règlement permet une plus grande souplesse à l'assureur dans la façon de présenter l'information. L'assureur peut, lorsque nécessaire, référer aux sections pertinentes du contrat afin de ne pas alourdir inutilement le sommaire. Le sommaire doit toutefois mentionner la façon d'accéder au spécimen de la police ou à l'attestation d'assurance sur le site Internet de l'assureur. Le Règlement exige qu'un exemple de formule de calcul de la portion de la prime remboursable en cas de résiliation soit donné au sommaire lorsque la police prévoit une telle formule.

L'assureur doit rendre accessibles un spécimen de la police ou une attestation d'assurance, dans le cas d'une assurance collective, pour chaque produit offert par un distributeur, ainsi que tout avenant disponible. Une période transitoire d'un an est octroyée aux assureurs à cet égard.

L'assureur doit également rendre accessible sur son site Internet le sommaire du produit. L'assureur qui se prévaut de la période transitoire prévue à l'article 37 et qui continue à utiliser un guide de distribution lors de l'année suivant l'entrée en vigueur du Règlement doit rendre ce guide accessible par Internet.

3. Supervision du distributeur

Conformément à l'article 65 de la LA, « l'assureur est responsable des actes visant la souscription d'un contrat d'assurance ou l'adhésion à celui-ci posés par les distributeurs ou les personnes physiques à qui ces derniers confient la tâche de traiter avec des preneurs ou des adhérents. »

À cet effet, le Règlement requiert que l'assureur mette en place des mesures adéquates de supervision, de surveillance et de formation du distributeur.

4. Interdictions

Le Règlement prévoit des interdictions spécifiques aux assureurs qui offrent, par l'entremise de distributeurs, l'assurance de remplacement et l'assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur. Ces interdictions ciblent des pratiques de rémunération des distributeurs qui nuisent au traitement équitable du consommateur.

5. Distribution sans représentant par Internet

Un assureur qui offre un produit directement par Internet doit respecter les obligations du chapitre II du Règlement. Aussi, l'Autorité rappelle que l'exception prévue à l'article 425 de la LDPSF n'est valable que lorsqu'un assureur distribue un produit d'assurance-voyage par ses employés.

Un assureur pourrait cependant permettre à un distributeur d'offrir ses produits d'assurance en ligne, c'est-à-dire sur le site Internet de ce distributeur. Il appartiendrait alors à l'assureur de veiller à la conformité du site utilisé par son distributeur, notamment en s'assurant que la fiche de renseignements et le sommaire sont remis au client aux moments prévus par règlement. Par ailleurs, les règles applicables aux cabinets qui offrent sans l'entremise d'une personne physique ne sont pas applicables aux distributeurs qui offrent par Internet.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
Montréal : 514 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337
Télécopieur : 418 647-9963
www.lautorite.qc.ca

Le 15 mai 2019

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Aucune information.

3.2.2 Publication

DÉCISION N° 2019-PDG-0029

Règlement sur les modes alternatifs de distribution

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement sur les modes alternatifs de distribution* (le « Règlement »), conformément au paragraphe 1° de l'article 485 de la *Loi sur les assureurs* (2018, chapitre 23, article 3) (la « LA »), et conformément à l'article 202.2, aux paragraphes 5°, 8°, 12°, 13.1° et 15° de l'article 223, et aux articles 440 et 443 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D -9.2 (la « LDPSF »);

Vu le pouvoir de l'Autorité prévu à la LA et la LDPSF, de prendre un règlement, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 11 octobre 2018 [(2018) B.A.M.F., vol. 15, n° 40, section 3.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R- 18.1, conformément au troisième alinéa de l'article 486 de la LA et conformément aux premier et deuxième alinéas de l'article 194 de la LDPSF;

Vu les modifications apportées au projet de Règlement à la suite de cette consultation;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de la LA et de la LDPSF au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 486 de la LA et conformément au premier alinéa de l'article 217 de la LDPSF;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction principale des politiques d'encadrement de la distribution et la recommandation du surintendant de l'assistance à la clientèle et à l'encadrement de la distribution de prendre le Règlement et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement sur les modes alternatifs de distribution*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 12 avril 2019.

Louis Morisset
Président-directeur général

Règlement sur les modes alternatifs de distribution¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en versions française et anglaise, le règlement suivant :

- *Règlement sur les modes alternatifs de distribution.*

L'Autorité publie également à la section 3.1 du présent bulletin l'*Avis relatif à l'application du Règlement sur les modes alternatifs de distribution* qui prendra effet à la date d'entrée en vigueur du Règlement, soit le 13 juin 2019.

Avis de publication

Le règlement a été pris par l'Autorité le 12 avril 2019, a reçu l'approbation ministérielle requise et entrera en vigueur le **13 juin 2019**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec, en date du 15 mai 2019 et est reproduit ci-dessous.

Le 16 mai 2019

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales

Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2, a. 217)

1. Le Règlement d'application de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2, r. 0.2) est modifié par l'ajout, après l'article 2.3, du suivant :

« **2.4.** Pour l'application du sous-paragraphe *d* du paragraphe 2° de l'article 4 de la Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être (chapitre C-32.1.1), la référence aux membres des conseils d'administration des établissements qui sont élus par la population en application du paragraphe 1° des articles 129 à 131 et 133 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) est également une référence aux membres indépendants des conseils d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés nommés en application du paragraphe 8° des articles 9 et 10 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2).

De plus, pour l'application du sous-paragraphe *e* du paragraphe 2° de l'article 4 de la Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, la référence aux membres des conseils d'administration des établissements qui exploitent un centre hospitalier et qui sont désignés par un comité des usagers en application du paragraphe 2° des articles 129, 131 et 133 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux est également une référence aux membres des conseils d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés désignés par et parmi les membres du comité des usagers de ces établissements, en application du paragraphe 6° des articles 9 et 10 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. »

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

70536

A.M., 2019-05

Arrêté numéro D-9.2-2019-05 du ministre des Finances en date du 1^{er} mai 2019

Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2)

Loi sur les assureurs (2018, chapitre 23)

CONCERNANT le Règlement sur les modes alternatifs de distribution

VU que l'article 202.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2) prévoit que l'Autorité des marchés financiers peut, pour chaque discipline, déterminer par règlement les renseignements et les documents qu'un cabinet qui agit sans l'entremise d'une personne physique doit fournir à un client ainsi que leur forme;

VU que les paragraphes 5°, 8° 12°, 13.1° et 15° de l'article 223 de cette loi prévoient que l'Autorité peut, pour chaque discipline, déterminer par règlement respectivement les règles relatives au maintien d'une inscription, celles relatives à la tenue de dossier et du registre des commissions, celles relatives à l'utilisation, à la conservation et à la destruction des dossiers, livres et registres qu'un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit tenir, les autres règles concernant l'exercice des activités d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome ainsi que la façon dont l'Autorité doit être avisée par un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome et le délai dans lequel elle doit l'être, de tout changement à un renseignement inscrit au registre le concernant;

VU que l'article 440 de cette loi prévoit qu'un distributeur qui, à l'occasion de la conclusion d'un contrat, amène un client à conclure un contrat d'assurance doit lui remettre un avis, rédigé de la façon prévue par règlement de l'Autorité, lui indiquant qu'il peut, dans les 10 jours de la signature de ce contrat d'assurance, le résoudre;

VU que le premier alinéa de l'article 443 de cette loi prévoit qu'un distributeur offrant un financement pour l'achat d'un bien ou d'un service et qui exige que le débiteur souscrive une assurance pour garantir le remboursement du prêt doit lui remettre un avis, rédigé de la façon prévue par règlement de l'Autorité, l'informant qu'il a la faculté de prendre l'assurance auprès de l'assureur et du représentant de son choix pourvu que l'assurance souscrite soit à la satisfaction du créancier qui ne peut la refuser sans motifs raisonnables;

VU que le paragraphe 1^o de l'article 485 de la Loi sur les assureurs, édicté par l'article 3 de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières (2018, chapitre 23), prévoit qu'en plus des autres règlements qu'elle peut prendre en vertu de la Loi sur les assureurs, l'Autorité peut, par règlement, déterminer les normes applicables aux assureurs autorisés relativement à leurs pratiques commerciales et à leurs pratiques de gestion;

VU que le premier alinéa de l'article 194 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et le troisième alinéa de l'article 486 de la Loi sur les assureurs prévoient que l'Autorité publie au Bulletin de l'Autorité ses projets de règlement;

VU que le deuxième alinéa de l'article 194 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers prévoit qu'un projet de règlement doit être accompagné d'un avis indiquant notamment le délai avant l'expiration duquel le projet ne pourra être édicté ou soumis pour approbation et le fait que tout intéressé peut, durant ce délai, transmettre des commentaires à la personne qui y est désignée;

VU que le troisième alinéa de l'article 486 de la Loi sur les assureurs prévoit que l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) est joint au projet de règlement publié au Bulletin de l'Autorité;

VU que le premier alinéa de l'article 217 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et le premier alinéa de l'article 486 de la Loi sur les assureurs prévoient qu'un règlement pris par l'Autorité en application de chacune de ces lois est soumis à l'approbation du ministre qui peut l'approuver avec ou sans modification;

VU que le troisième alinéa de l'article 217 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers et les quatrième et cinquième alinéas de l'article 486 de la Loi sur les assureurs prévoient qu'un projet de règlement ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est déterminée;

VU que le projet de Règlement sur les modes alternatifs de distribution a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 11 octobre 2018 [(2018) B.A.M.F., vol. 15, n° 40, section 3.2.1], accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les Règlements;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté, par la décision n° 2019-PDG-0029 du 12 avril 2019, le Règlement sur les modes alternatifs de distribution;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement sur les modes alternatifs de distribution, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 1^{er} mai 2019,

Le ministre des Finances,
ERIC GIRARD

Règlement sur les modes alternatifs de distribution

Loi sur les assureurs
(2018, chapitre 23, article 3); a. 485 par. 1^o)

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(chapitre D-9.2, a. 202.2, 223 par. 5^o, 8^o, 12^o, 13.1^o et 15^o, 440 et 443)

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement établit les obligations applicables principalement à une personne morale qui, conformément à la Loi sur les assureurs (2018, chapitre 23, article 3) et à la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), offre des produits et services financiers par un mode alternatif de distribution, soit la distribution sans l'entremise d'une personne physique ou la distribution par l'entremise d'un distributeur.

CHAPITRE II OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS PAR UN CABINET SANS L'ENTREMISE D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2. Un cabinet qui offre des produits et services sans l'entremise d'une personne physique doit le faire à l'aide d'un espace numérique, permettant d'interagir directement avec le client et d'y conclure un contrat, qui répond aux exigences prévues par le présent chapitre.

3. Les dispositions du présent chapitre s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à une société autonome.

SECTION II RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

4. Tout cabinet qui offre des produits et services sans l'entremise d'une personne physique doit divulguer sans délai à l'Autorité les renseignements suivants :

1° le nom attribué à l'espace numérique, lorsque celui-ci diffère du nom du cabinet;

2° le nom du produit et la catégorie à laquelle celui-ci est associé ou la nature des services financiers offerts sur l'espace numérique;

3° le lien hypertexte ou tout autre mécanisme permettant d'accéder à l'espace numérique;

4° les assureurs dont les produits sont offerts sur l'espace numérique du cabinet, s'il y a lieu.

Le cabinet doit informer l'Autorité de toute modification à l'un de ces renseignements, dans un délai de 30 jours suivant cette modification.

5. Le cabinet doit divulguer annuellement à l'Autorité, par l'entremise de sa demande de maintien d'inscription, le nombre de planifications financières effectuées, de sinistres réglés et de polices d'assurance émises ainsi que le montant des primes souscrites uniquement par l'entremise de son espace numérique.

Il doit, de même, divulguer le nombre de cas où un client a résolu son contrat d'assurance conformément à l'article 64 de la Loi sur les assureurs (2018, chapitre 23, article 3).

SECTION III DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR AU CLIENT

§1. Dispositions communes à tous les cabinets

6. Les renseignements présentés par l'entremise de l'espace numérique le sont dans une forme claire, lisible, précise et non trompeuse, de manière à mettre en évidence les éléments essentiels à une prise de décision éclairée quant au produit ou au service financier offert et de façon à ne pas porter à confusion ni induire en erreur.

7. Le cabinet doit fournir au client par l'entremise de son espace numérique, compte tenu des adaptations nécessaires et selon les produits et services offerts, les renseignements et les documents qu'un représentant doit fournir au client conformément aux articles 43, 47 et 48 de

la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), aux articles 6, 8, 8.1, 9, 9.1, 16 et 22 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (chapitre D-9.2, r. 10) et aux articles 4.6, 4.8, 4.9, 4.13, 4.16, 4.17, 4.18 et 4.19 du Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur (chapitre D-9.2, r. 18).

8. Le cabinet doit rendre visible en tout temps le moyen d'interagir avec un représentant du cabinet. Lorsque l'espace numérique n'utilise pas une interface visuelle, le cabinet doit le porter à la connaissance du client au moment où celui-ci amorce une action sur l'espace numérique et au moment où il s'apprête à conclure un contrat.

Doivent être accessibles aisément par l'entremise de l'espace numérique du cabinet, les renseignements suivants :

1° le nom et les coordonnées du cabinet;

2° chaque discipline dans laquelle le cabinet est inscrit auprès de l'Autorité;

3° le numéro d'inscription du cabinet délivré par l'Autorité, ainsi que le lien hypertexte permettant au client d'accéder aux registres se trouvant sur le site Internet de l'Autorité;

4° les coordonnées permettant au client de formuler une plainte et le résumé de la politique portant sur le traitement des plaintes prévu au dernier alinéa de l'article 103.1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2).

§2. Dispositions spécifiques aux cabinets en assurance

9. Le cabinet doit, avant la conclusion d'un contrat, présenter au client les renseignements suivants par l'entremise de son espace numérique :

1° le nom et les coordonnées de l'assureur qui offre le produit sélectionné;

2° les garanties, les exclusions et les limitations afférentes au produit en relation avec les besoins identifiés;

3° toutes autres clauses particulières qui peuvent avoir une incidence sur la couverture d'assurance;

4° les avertissements sur les conséquences relatives aux fausses déclarations et réticences;

5° les primes et autres frais, incluant les taxes applicables;

6° une mention que la prime est fixe ou susceptible de varier dans le temps;

7° la période de validité de la soumission.

10. Le cabinet doit rendre accessibles aisément sur son espace numérique un spécimen de la police pour chaque produit offert et tout avenant disponible, le cas échéant.

11. Le cabinet doit, immédiatement avant la conclusion d'un contrat, présenter au client un récapitulatif des renseignements suivants par l'entremise de son espace numérique :

1° les renseignements recueillis auprès du client;

2° les options et les modalités que le client a choisies relativement au produit qu'il s'apprête à acquérir.

12. Le cabinet doit, dès la conclusion d'un contrat, fournir au client les documents et les renseignements suivants par l'entremise de son espace numérique :

1° la confirmation de la conclusion du contrat et l'assurance provisoire, le cas échéant;

2° les règles applicables à l'assurance provisoire, le cas échéant;

3° l'existence d'un droit de résolution prévu à l'article 20 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, le cas échéant, et les modalités de son exercice;

4° la façon dont la police lui sera fournie.

Il doit, de même, informer le client de l'existence du droit de résolution prévu à l'article 64 de la Loi sur les assureurs (2018, chapitre 23, article 3) ainsi que les modalités de son exercice et fournir à celui-ci un avis de résolution conforme à l'Annexe 1, le cas échéant.

SECTION IV CONCEPTION, FONCTIONNEMENT ET CONTRÔLE DE L'ESPACE NUMÉRIQUE

13. Le cabinet doit veiller en tout temps au bon fonctionnement et à la fiabilité de son espace numérique.

À cette fin, il doit notamment s'assurer que les renseignements qui y sont présentés sont exacts.

Il doit également s'assurer que les renseignements fournis par le client sont recueillis, utilisés, transmis et conservés de manière à en assurer la confidentialité et la sécurité.

14. Le cabinet doit prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir par l'entremise de son espace numérique :

1° requérir du client une action à chaque fois qu'une confirmation ou un consentement est requis;

2° détecter et, lorsque nécessaire, suspendre ou mettre fin automatiquement à une action amorcée sur l'espace numérique lorsque :

a) une contradiction ou une irrégularité dans les renseignements que le client fournit peut mener à un résultat inapproprié;

b) le client ne répond pas aux critères d'admissibilité du produit;

3° permettre au client de corriger une erreur en tout temps avant la conclusion du contrat.

Lorsque le cabinet offre un contrat d'assurance de personnes susceptible de remplacer un autre contrat d'assurance et qu'il n'est pas en mesure de procéder au remplacement par l'entremise de son espace numérique conformément à l'article 22 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (chapitre D-9.2, r. 10), il doit interrompre cette offre.

Le cabinet doit, de même, suspendre l'action amorcée par l'entremise de l'espace numérique lorsqu'aucun représentant ne peut agir immédiatement auprès d'un client qui en exprime le besoin et qu'il y a un risque que ce dernier, malgré l'information qui lui a été transmise par le cabinet, ne soit pas en mesure de prendre une décision éclairée quant au produit ou au service financier offert.

15. Le cabinet doit suspendre ou interrompre son offre par l'entremise de son espace numérique lorsque ces actions sont requises, notamment lorsque celui-ci fait l'objet d'une défaillance technique.

16. Le cabinet doit adopter une procédure relative à la conception, à l'utilisation et à la maintenance de son espace numérique et en assurer la mise en œuvre.

La procédure doit notamment décrire le fonctionnement de l'espace numérique et les mesures de contrôle qui y sont associées. Elle doit en outre permettre l'identification, la gestion et la mitigation des risques internes et externes liés à l'espace numérique.

17. Le cabinet doit consigner au dossier client l'ensemble des renseignements recueillis auprès du client, en plus de ceux qui lui ont été présentés par l'entremise de l'espace numérique et, le cas échéant, d'un représentant.

SECTION V INTERDICTIONS

18. Le cabinet ne peut, par l'entremise de son espace numérique :

1° présenter de la publicité sans lien quant au produit ou au service offert à compter du moment où un client amorce une action sur l'espace numérique;

2° faire automatiquement un choix pour le client quant au produit ou au service offert;

3° exclure ou limiter sa responsabilité à l'égard du client relativement au bon fonctionnement ou à la fiabilité de son espace numérique, ainsi qu'à l'exactitude des renseignements qui y sont présentés.

CHAPITRE III OFFRE DE PRODUITS D'ASSURANCE PAR L'ENTREMISE D'UN DISTRIBUTEUR

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

19. Le présent chapitre s'applique à un assureur qui offre des produits d'assurance par l'entremise d'un distributeur conformément au titre VIII de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2).

SECTION II RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'AUTORITÉ

20. Avant d'offrir un produit d'assurance par l'entremise d'un distributeur, l'assureur doit, outre les renseignements exigés en vertu de l'article 66 de la Loi sur les assureurs (2018, chapitre 23, article 3), divulguer à l'Autorité les renseignements suivants :

1° le nom et les coordonnées du tiers à qui a été confiée l'exécution des obligations d'un assureur ayant trait à la distribution d'un produit par l'entremise d'un distributeur, le cas échéant;

2° le lien hypertexte ou tout autre mécanisme permettant d'accéder à l'offre d'un distributeur par l'entremise d'Internet, le cas échéant;

3° les coordonnées du service d'assistance de l'assureur prévu à l'article 27.

L'assureur doit informer l'Autorité de toute modification à l'un de ces renseignements, dans un délai de 30 jours suivant cette modification.

L'assureur qui retire un distributeur de sa liste de distributeurs doit indiquer à l'Autorité le motif de ce retrait.

21. L'assureur doit divulguer annuellement à l'Autorité les renseignements suivants pour chaque produit offert par l'entremise d'un distributeur :

1° le nombre de polices et d'attestations d'assurance émises et le montant des primes souscrites;

2° le nombre de réclamations et le montant versé en indemnités;

3° le nombre de cas de résolution et de résiliation;

4° la rémunération versée à l'ensemble des distributeurs et des tiers visés au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 20.

SECTION III DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR AU CLIENT

22. Avant d'offrir un produit par l'entremise d'un distributeur, l'assureur prépare le sommaire du produit conformément aux articles 28 et 29. Il confie au distributeur le mandat de le remettre au client au moment de lui offrir le produit avec une fiche de renseignements conforme au modèle de l'Annexe 2.

23. Lorsque le moyen de communication utilisé pour offrir le produit ne permet pas la remise du sommaire et de la fiche de renseignements au moment où celui-ci est offert, l'assureur doit prévoir dans le mandat qu'il confie au distributeur, l'obligation d'informer le client de cette impossibilité. L'assureur veille en outre à ce qu'il soit requis du distributeur qu'il obtienne alors son consentement à recevoir ces documents au plus tard lors de la remise de la police ou de l'attestation d'assurance et lui mentionne les renseignements contenus à ces documents.

24. L'assureur doit être en mesure de fournir, à la demande du client ou de l'Autorité, l'ensemble des renseignements et documents présentés au client au moment où celui-ci s'est vu offrir le produit d'assurance, notamment le sommaire et la fiche de renseignements.

25. Lorsque des renseignements personnels de nature médicale ou sur des habitudes de vie sont recueillis du client, l'avis de consentement particulier prévu à l'article 93 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), applicable en vertu de l'article 437 de cette loi, doit être remis au client si le distributeur désire permettre à ses préposés d'utiliser les renseignements qu'il détient sur le client pour des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été recueillis et être conforme au formulaire de l'Annexe 3.

26. Lorsque le distributeur offre au client un financement qui exige qu'il souscrive une assurance pour en garantir le remboursement, l'avis de libre choix prévu à l'article 443 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2) doit être remis au client et être conforme au formulaire de l'Annexe 4.

27. L'assureur doit disposer d'un service d'assistance permettant de répondre aux questions du distributeur à l'égard de chaque produit offert.

SECTION IV SOMMAIRE

28. Le sommaire ne peut porter que sur le produit et doit répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

1° il est succinct;

2° il explique le produit;

3° il est rédigé dans une forme claire, lisible, précise et non trompeuse, de manière à mettre en évidence les éléments essentiels à une prise de décision éclairée et de façon à ne pas porter à confusion ni induire en erreur;

4° il présente des renseignements exacts;

5° il ne contient aucune publicité ni offre promotionnelle;

6° il ne constitue pas la police ou l'attestation d'assurance.

Lorsque cela s'avère nécessaire, l'assureur peut référer le client vers les sections pertinentes de la police d'assurance pour obtenir les détails additionnels qui ne paraissent pas au sommaire.

29. Le sommaire doit présenter les renseignements suivants :

1° le nom et les coordonnées de l'assureur;

2° le numéro de client de l'assureur inscrit au registre des assureurs de l'Autorité et l'adresse du site Internet de l'Autorité;

3° le nom et le type de produit offert;

4° les critères d'admissibilité;

5° le nom et les coordonnées du distributeur qui offre le produit;

6° les garanties, les exclusions et les limitations afférentes au produit;

7° toutes autres clauses particulières qui peuvent avoir une incidence sur la couverture d'assurance;

8° les avertissements sur les conséquences relatives aux fausses déclarations et réticences;

9° l'existence d'un droit de résiliation en faveur du client, de même que sa durée et les modalités de son exercice;

10° les règles applicables à l'assurance provisoire, le cas échéant;

11° les informations qui doivent être portées à la connaissance du client en application de l'article 434 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2);

12° les primes et autres frais, incluant les taxes applicables, ou, lorsqu'un montant exact ne peut être indiqué, les critères permettant de l'établir;

13° une mention que la prime est fixe ou susceptible de varier dans le temps;

14° l'adresse du site Internet de l'assureur donnant accès aux coordonnées permettant au client de formuler une plainte à l'assureur et au résumé de la politique portant sur le traitement des plaintes prévu au dernier alinéa de l'article 52 de la Loi sur les assureurs (2018, chapitre 23, article 3);

15° la façon d'accéder au spécimen de la police ou à l'attestation d'assurance sur le site Internet de l'assureur.

Lorsque la police prévoit une formule permettant de calculer la portion de la prime remboursable en cas de résiliation, l'assureur doit en faire mention dans le sommaire et y inclure un exemple de son application.

30. L'assureur doit, dès que le client a souscrit ou a adhéré au contrat d'assurance, lui fournir les documents suivants :

1° un récapitulatif des renseignements recueillis auprès du client;

2° la police, l'attestation d'assurance ou l'assurance provisoire.

31. L'avis de résolution prévu à l'article 440 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2) qui doit être transmis au client par le distributeur doit être conforme au formulaire prévu à l'Annexe 5.

32. L'assureur doit rendre accessibles le sommaire du produit et un spécimen de la police ou de l'attestation d'assurance sur son site Internet pour chaque produit offert par un distributeur, ainsi que tout avenant disponible, le cas échéant.

SECTION V SUPERVISION DU DISTRIBUTEUR

33. L'assureur doit contrôler et superviser l'offre de produits d'assurance par ses distributeurs.

Il doit, à cette fin, adopter et mettre en œuvre des procédures permettant la supervision et la formation de ses distributeurs et des personnes physiques à qui ces derniers confient la tâche de traiter avec des clients, afin de s'assurer du respect des exigences prévues par la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2) et par le présent règlement.

34. La formation dispensée par l'assureur doit couvrir les sujets suivants :

1° le produit d'assurance, notamment la garantie offerte, les critères d'admissibilité et les exclusions et limitations applicables;

2° les obligations légales du distributeur;

3° la politique de traitement des plaintes de l'assureur;

4° les pratiques favorisant le traitement équitable du client;

5° la présentation d'une réclamation.

SECTION VI INTERDICTIONS

35. Pour les produits d'assurance visés au paragraphe 5° de l'article 424 et au paragraphe 1° de l'article 426 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), l'assureur ne peut :

1° permettre au distributeur de conserver sa rémunération à l'intérieur d'un délai qui n'est pas proportionnel à la durée du produit, ce délai ne pouvant toutefois être inférieur à 180 jours;

2° verser au distributeur un boni ou une participation aux bénéfices basée sur l'expérience du contrat;

3° établir des taux de commission différents applicables à un distributeur pour des produits proposant des garanties d'assurance similaires.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

36. Le présent règlement remplace le Règlement sur la distribution sans représentant (chapitre D-9.2, r. 8).

37. Pour la période du 13 juin 2019 au 12 juin 2020, toute remise au client d'un guide de distribution ayant été transmis à l'Autorité avant le 13 juin 2019 conformément à l'article 414 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), incluant, le cas échéant, la remise au client de la fiche de renseignements conformément à l'Avis relatif à l'offre de produits d'assurance par l'entremise de concessionnaires d'automobiles, de véhicules récréatifs et de véhicules de loisirs, équivaut à la remise d'un sommaire et d'une fiche de renseignements effectuée conformément à l'article 22 du présent règlement.

De même, l'accès à un tel guide de distribution sur le site Internet de l'assureur pendant cette période équivaut à l'accès au sommaire conformément à l'article 32 du présent règlement.

38. Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur le 13 juin 2019, à l'exception des dispositions des articles 10 et 16, de l'article 32, à l'exclusion du sommaire du produit, et des articles 33 et 34, qui entreront en vigueur le 13 juin 2020.

ANNEXE 1

(a. 12)

AVIS DE RÉOLUTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE**AVIS DONNÉ PAR LE CABINET**

Article 64 de la Loi sur les assureurs (2018, chapitre 23, article 3)

LA LOI SUR LES ASSUREURS VOUS DONNE DES DROITS IMPORTANTS.

La Loi vous permet de mettre fin au contrat d'assurance que vous avez conclu sans l'entremise d'un représentant dans les 10 jours suivant la date de réception de la police, **sans pénalité**, à moins que votre contrat n'ait pris fin au moment de le résoudre.

Pour mettre fin au contrat, vous devez donner à l'assureur, à l'intérieur de ce délai, un avis par poste recommandée ou par tout autre moyen vous permettant de recevoir un accusé de réception.

Attention, il est possible que vous perdiez des conditions avantageuses qui vous ont été consenties en raison de cette assurance; informez-vous auprès de l'assureur ou consultez votre contrat.

Après l'expiration de ce délai, vous avez la faculté d'annuler l'assurance en tout temps, mais des pénalités pourraient s'appliquer.

Pour de plus amples informations, communiquez avec l'Autorité des marchés financiers au 1-877-525-0337 ou visitez le www.lautorite.qc.ca.

AVIS DE RÉOLUTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

À:

(nom de l'assureur)_____
(adresse de l'assureur)

Date: _____ (date d'envoi de cet avis)

En vertu de l'article 64 de la Loi sur les assureurs, j'annule le contrat d'assurance no: _____ (numéro du contrat s'il est indiqué)

conclu le: _____ (date de la signature du contrat)

à: _____ (lieu de la signature du contrat)

(nom du client)_____
(signature du client)



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

ANNEXE 2
(a. 22)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'objectif de cette fiche de renseignements est de vous informer sur vos droits. Elle ne dégage ni l'assureur ni le distributeur de leurs obligations envers vous.

PARLONS ASSURANCE !

Nom du distributeur: _____

Nom de l'assureur: _____

Nom du produit d'assurance: _____



LIBERTÉ DE CHOISIR

Vous n'êtes jamais obligé d'acheter une assurance:

- qui vous est offerte chez votre distributeur;
- auprès d'une personne que l'on vous désigne;
- ou pour obtenir un meilleur taux d'intérêt ou tout autre avantage.

Même si vous êtes tenus d'être assuré, **vous n'êtes pas obligé** d'acheter l'assurance que l'on vous offre présentement. **C'est à vous de choisir** votre produit d'assurance et votre assureur.



COMMENT CHOISIR

Pour bien choisir le produit d'assurance qui vous convient, nous vous recommandons de lire le sommaire qui décrit le produit d'assurance et que l'on doit vous remettre.



RÉMUNÉRATION DU DISTRIBUTEUR

Une partie de ce que vous payez pour l'assurance sera versée en rémunération au distributeur.

Lorsque cette rémunération est supérieure à 30 %, il a l'**obligation** de vous le dire.



DROIT D'ANNULER

La Loi vous permet de mettre fin à votre assurance, **sans frais**, dans les 10 jours suivant l'achat de votre assurance. L'assureur peut toutefois vous accorder un délai plus long. Après ce délai, si vous mettez fin à votre assurance, des frais pourraient s'appliquer. **Informez-vous** auprès de votre distributeur du délai d'annulation **sans frais** qui vous est accordé.

Lorsque le coût de l'assurance est ajouté au montant du financement et que vous annulez l'assurance, il est possible que les versements mensuels de votre financement ne changent pas. Le montant du remboursement pourrait plutôt servir à **diminuer la durée du financement**. **Informez-vous** auprès de votre distributeur.

L'Autorité des marchés financiers peut vous fournir de l'information **neutre et objective**.
Visitez le www.lautorite.qc.ca ou appelez l'Autorité au 1 877 525-0337.

Espace réservé à l'assureur

Cette fiche ne peut pas être modifiée

ANNEXE 3

(a. 25)

AVIS DE CONSENTEMENT PARTICULIER**Vous êtes libre de donner ce consentement ou non**

Articles 93 et 437 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2)

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Nous détenons, aujourd'hui, des renseignements à votre sujet.
- Nous avons besoin de votre consentement pour permettre à certains de nos préposés d'avoir accès à ces renseignements.
- Ces préposés auront aussi accès aux mises à jour des renseignements, faites pendant la durée du consentement.
- Ces préposés utiliseront les renseignements disponibles afin de vous solliciter pour de nouveaux produits et services financiers.

VOUS ÊTES LIBRE D'ÉTABLIR LA DURÉE DE VALIDITÉ DE VOTRE CONSENTEMENT

- Si vous accordez un consentement pour une période indéterminée, vous pourrez en tout temps y mettre fin en le révoquant. À la fin du présent formulaire, vous trouverez un modèle de révocation que vous pourrez utiliser ou dont vous pourrez vous inspirer.
- Si vous voulez accorder un consentement pour une période limitée, vous pourrez le faire en fixant vous-même cette période. Le présent formulaire prévoit à la section «consentement particulier» un endroit où vous pourrez inscrire la période désirée.

LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS VOUS DONNE DES DROITS IMPORTANTS

Sans cette autorisation spécifique, le distributeur ne pourra utiliser ces renseignements à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis. **Le distributeur ne peut vous contraindre à donner ce consentement ni refuser de continuer à faire affaires avec vous du seul fait que vous refusez de le lui donner; l'article 94 de la Loi vous protège.** Pour de plus amples informations, communiquez avec l'Autorité des marchés financiers au 1-877-525-0337 ou visitez le www.lautorite.qc.ca.

Les renseignements que nous détenons à votre sujet, aujourd'hui, ont été recueillis dans le cadre de:

(objet(s) du dossier)

Voici les catégories de renseignements nécessaires que nous souhaitons que l'un de nos préposés utilise ainsi que les produits et services qu'il pourrait vous offrir. Pour plus de précisions sur le contenu de chacune de ces catégories, vous pouvez vous référer au verso.

Veillez autoriser les catégories auxquelles vous consentez.

Catégories de renseignements nécessaires à être communiqués ¹	Pour quels produits ou services ²	Autorisation du client ³		Initiales ⁴
<i>À remplir par le distributeur</i>	<i>À remplir par le distributeur</i>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

Directives au distributeur (reproduction non requise) :

1. Le distributeur doit inscrire au verso le contenu de chacune des catégories.
2. Le distributeur doit préciser la nature des produits et services qu'il souhaite offrir au client. Chaque catégorie de renseignements doit être associée à une fin particulière. Si une catégorie est nécessaire à plusieurs fins, le distributeur doit la répéter pour chacune d'elles.
3. L'autorisation du client peut être donnée par téléphone dans la mesure où les interlocuteurs peuvent s'assurer de leur identification respective. Dans ce cas, le présent formulaire servira de script pour le préposé. Le contenu détaillé de chacune des catégories doit être lu au client. Le distributeur doit transmettre au client le formulaire rempli dans les 10 jours suivant le consentement verbal.

4. Dans le cas d'un formulaire électronique, les initiales peuvent être remplacées par une fenêtre de confirmation. L'avis de consentement doit toutefois être mis à la disposition du client grâce à tout moyen en permettant la lecture ou l'impression

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (chapitre P-39.1), **vous pouvez demander que l'on vous donne accès aux renseignements que l'on détient sur vous.**

CONSENTEMENT PARTICULIER

Après avoir pris connaissance de ce qui est indiqué ci-dessus, je, soussigné(e):
 _____ (nom du client) _____ consens à ce que les renseignements détenus par le distributeur soient utilisés aux fins mentionnées plus haut.

Ce consentement sera valide jusqu'à révocation ou pour la période suivante:

 JJ/MM/AA (à remplir par le client)

Je peux révoquer en tout temps ce consentement par l'envoi d'un avis. Je peux utiliser le modèle d'avis ci-joint ou m'en inspirer.

 (signature du client) (date de la signature du consentement)

 (Identification du client, adresse ou no de folio ou no de contrat, etc.)

JE RÉVOQUE LE CONSENTEMENT PARTICULIER DONNÉ AU DISTRIBUTEUR PAR L'AVIS SUIVANT

À: _____
 (nom du distributeur)

 (adresse du distributeur)

En date du: _____
 Par la présente, je, soussigné(e), _____ (nom du client) _____ vous avise que j'annule le consentement particulier visant à vous permettre d'utiliser les renseignements me concernant à de nouvelles fins.

Consentement que je vous ai donné le:

 (date du consentement)

 (nom du client) (signature du client)

 (Identification du client, adresse ou no de folio ou no de contrat, etc.)

ANNEXE 4*(a. 26)*

AVIS DE LIBRE CHOIX DE L'ASSUREUR ET DU REPRÉSENTANT

Article 443 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2)

LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS VOUS DONNE DES DROITS IMPORTANTS

· On exige de vous une couverture d'assurance décrite ci-dessous pour garantir le remboursement d'un prêt.

· Toutefois, vous êtes libre de souscrire cette couverture d'assurance auprès de l'assureur et du représentant de votre choix. **Vous pouvez donc vous procurer l'assurance de 3 façons différentes:**

1. en prenant l'assurance que l'on vous offre.

Si vous faites ce choix, vous bénéficiez alors de l'article 441 de la Loi qui vous permet de mettre fin au contrat d'assurance que vous venez de signer à l'occasion d'un autre contrat, sans pénalité, dans les 10 jours de sa signature. Toutefois, vous devrez alors souscrire une autre assurance équivalente qui doit être à la satisfaction du créancier qui ne pourra la refuser sans motifs raisonnables;

2. en prenant une assurance équivalente à celle exigée qui doit être à la satisfaction du créancier qui ne pourra la refuser sans motifs raisonnables;

3. en démontrant que vous possédez déjà une assurance équivalente à celle exigée qui doit être à la satisfaction du créancier qui ne pourra la refuser sans motifs raisonnables.

Vous pourrez changer d'assureur ou de représentant en tout temps, pourvu que vous mainteniez, jusqu'à la fin du contrat de prêt, une assurance équivalente à celle exigée qui doit être à la satisfaction du créancier qui ne pourra la refuser sans motifs raisonnables. On ne peut vous obliger à choisir ou maintenir un contrat d'assurance d'un assureur en particulier, ni refuser votre crédit ou rappeler votre prêt pour cette raison.

Pour annuler l'assurance, vous pouvez utiliser la section ci-dessous intitulée «Avis de résolution d'un contrat d'assurance». Pour de plus amples informations, communiquez avec l'Autorité des marchés financiers au 1-877-525-0337 ou visitez le www.lautorite.qc.ca.

DESCRIPTION DE LA COUVERTURE EXIGÉE

(Section complétée par le distributeur)

Pour garantir le solde de votre prêt, nous avons exigé que vous souscriviez:

 une assurance de dommages: _____

 de: _____ \$ _____
 (couverture) (détails)

 une assurance de personnes de type: _____
 (vie, invalidité et autres)

 de: _____ \$ _____
 (couverture) (détails)
AVIS DE RÉOLUTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

À:

 (nom de l'assureur)

 (adresse de l'assureur)

Date: _____ (date d'envoi de cet avis)

En vertu de l'article 441 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, j'annule le contrat d'assurance no: _____ (numéro du contrat s'il est indiqué)

conclu le: _____ (date de la signature du contrat)

à: _____ (lieu de la signature du contrat)

 (nom du client)

 (signature du client)

ANNEXE 5

(a.31)

AVIS DE RÉOLUTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE**AVIS DONNÉ PAR LE DISTRIBUTEUR**

Article 440 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2)

LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS VOUS DONNE DES DROITS IMPORTANTS.

La Loi vous permet de mettre fin au contrat d'assurance, **sans pénalité**, dans les 10 jours suivant la date de la signature du contrat d'assurance. L'assureur peut toutefois vous accorder un délai plus long.

Pour mettre fin au contrat, vous devez donner à l'assureur, à l'intérieur de ce délai, un avis par poste recommandée ou par tout autre moyen vous permettant de recevoir un accusé de réception.

Malgré l'annulation du contrat d'assurance, le premier contrat conclu demeurera en vigueur. Attention, il est possible que vous perdiez des conditions avantageuses qui vous ont été consenties en raison de cette assurance; informez-vous auprès du distributeur ou consultez votre contrat.

Après l'expiration du délai applicable, vous avez la faculté d'annuler le contrat d'assurance en tout temps, mais des pénalités pourraient s'appliquer.

Pour de plus amples informations, communiquez avec l'Autorité des marchés financiers au 1-877-525-0337 ou visitez le www.lautorite.qc.ca.

AVIS DE RÉOLUTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

À:

_____ (nom de l'assureur)

_____ (adresse de l'assureur)

Date: _____ (date d'envoi de cet avis)

En vertu de l'article 441 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, j'annule le contrat d'assurance no: _____ (numéro du contrat s'il est indiqué)

conclu le: _____ (date de la signature du contrat)

à: _____ (lieu de la signature du contrat)

_____ (nom du client)

_____ (signature du client)

“2.4. For the purposes of subparagraph *d* of paragraph 2 of section 4 of the Act respecting the Health and Welfare Commissioner (chapter C-32.1.1), a reference to the members of boards of directors of institutions who are elected by the population under paragraph 1 of any of sections 129 to 131 and 133 of the Act respecting health services and social services (chapter S-4.2) is also a reference to the independent members of boards of directors of integrated health and social services centres and unamalgamated institutions appointed under paragraph 8 of sections 9 and 10 of the Act to modify the organization and governance of the health and social services network, in particular by abolishing the regional agencies (chapter O-7.2).

In addition, for the purposes of subparagraph *e* of paragraph 2 of section 4 of the Act respecting the Health and Welfare Commissioner, a reference to the members of boards of directors of institutions operating a hospital centre who are designated by the users' committee of the institutions under paragraph 2 of any of sections 129, 131 and 133 of the Act respecting health services and social services is also a reference to the members of boards of directors of integrated health and social services centres and unamalgamated institutions designated by and from among the members of the users' committee of those institutions, under paragraph 6 of sections 9 and 10 of the Act to modify the organization and governance of the health and social services network, in particular by abolishing the regional agencies.”.

2. This Regulation comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

103915

M.O., 2019-05

Order number D-9.2-2019-05 of the Minister of Finance dated 1 May 2019

An Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2)

Insurers Act (2018, chapter 23)

Regulation respecting Alternative Distribution Methods

CONSIDERING section 202.2 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2), which provides that the Autorité des marchés financiers may, for each sector, determine by regulation the information and documents that a firm acting without the intermediary of a natural person must give to clients, as well as their form;

CONSIDERING paragraphs 5, 8, 12, 13.1 and 15 of section 223 of the Act, which provide that the Authority may, by regulation, determine for each sector the rules relating to maintenance of registration, the rules relating to the keeping of records and the register of commissions, the rules relating to the use, conservation and destruction of the records, books and registers to be kept by firms, independent representatives and independent partnerships, other rules relating to the activities of a firm, an independent representative or an independent partnership and the procedure by which and time within which firms, independent representatives and independent partnerships must advise the Authority of any change affecting the information entered in the register in their respect;

CONSIDERING section 440 of the Act, which provides that a distributor that, at the time a contract is made, causes the client to make an insurance contract must give the client a notice, drafted in the manner prescribed by regulation of the Authority, stating that the client may rescind the insurance contract within 10 days of signing it;

CONSIDERING the first paragraph of section 443 of the Act, which provides that a distributor that offers financing for the purchase of goods or services and that requires the debtor to subscribe for insurance to guarantee the reimbursement of the loan must give the debtor a notice, drawn up in the manner prescribed by regulation of the Authority, stating that the debtor may subscribe for insurance with the insurer and representative of the debtor's choice provided that the insurance is considered satisfactory by the creditor, who may not refuse it without reasonable grounds;

CONSIDERING paragraph 1 of section 485 of the Insurers Act, enacted by section 3 of the Act mainly to improve the regulation of the financial sector, the protection of deposits of money and the operation of financial institutions (2018, chapter 23), which provides that in addition to other regulations that it may make under the Insurers Act, the Authority may, by regulation, determine the standards applicable to authorized insurers in relation to their commercial practices and their management practices;

CONSIDERING the first paragraph of section 194 of the Act respecting the distribution of financial products and services and the third paragraph of section 486 of the Insurers Act, which provide that the Authority is to publish its draft regulations in the Authority's bulletin;

CONSIDERING the second paragraph of section 194 of the Act respecting the distribution of financial products and services, which provides that every draft regulation must be published with a notice stating the time that must elapse before the draft regulation may be made or be

submitted for approval, and stating the fact that any interested person may, during that time, submit comments to the person designated in the notice;

CONSIDERING the third paragraph of section 486 of the Insurers Act, which provides that the notice required under section 10 of the Regulations Act (chapter R-18.1) must be attached to the draft regulation published in the Authority's bulletin;

CONSIDERING the first paragraph of section 217 of the Act respecting the distribution of financial products and services and the first paragraph of section 486 of the Insurers Act, which provide that a regulation made under each of the Acts by the Authority is approved by the Minister with or without amendment;

CONSIDERING the third paragraph of section 217 of the Act respecting the distribution of financial products and services and the fourth and fifth paragraphs of section 486 of the Insurers Act, which provide that a draft of a regulation may not be submitted for approval and the regulation may not be made before 30 days have elapsed since the publication of the draft and it comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on any later date specified in it;

CONSIDERING that the draft Regulation respecting Alternative Distribution Methods was published in the Bulletin of the Autorité des marchés financiers of 11 October 2018 [(2018) B.A.M.F., vol. 15, n° 40, section 3.2.1], with the notice provided for in section 10 of the Regulations Act;

CONSIDERING that the Autorité des marchés financiers made, by decision 2019-PDG-0029 dated 12 April 2019, the Regulation respecting Alternative Distribution Methods;

CONSIDERING that it is expedient to approve the Regulation without amendment;

THEREFORE, the Minister of Finance hereby approves the Regulation respecting Alternative Distribution Methods, attached to this Order, without amendments.

1 May 2019,

ERIC GIRARD,
Minister of Finance

Regulation respecting Alternative Distribution Methods

Insurers Act
(2018, chapter 23, section 3); s. 485, par. (1))

An Act respecting the distribution of financial products and services
(chapter D-9.2, s. 202.2, 223, pars. (5), (8), (12), (13.1) and (15), 440 and 443)

CHAPTER I PURPOSE AND SCOPE

1. This Regulation sets out the obligations applicable primarily to a legal person that, in accordance with the Insurers Act (2018, chapter 23, section 3) and the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2), offers financial products and services through an alternative distribution method, namely, distribution without the intermediary of a natural person or distribution through a distributor.

CHAPTER II OFFER OF FINANCIAL PRODUCTS AND SERVICES BY A FIRM WITHOUT THE INTERMEDIARY OF A NATURAL PERSON

DIVISION I GENERAL PROVISIONS

2. A firm that offers products and services without the intermediary of a natural person must do so through a digital space used to interact directly with clients and enter into contracts and which satisfies the requirements under this chapter.

3. The provisions of this chapter apply, with the necessary modifications, to an independent partnership.

DIVISION II INFORMATION TO BE PROVIDED TO THE AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

4. Any firm that offers products and services without the intermediary of a natural person must disclose the following information to the Authority without delay:

(1) the name given to the digital space, where this name differs from the name of the firm;

(2) the names of the products and the classes to which they are related or the nature of the financial services offered on the digital space;

(3) the hyperlink or any other means to access the digital space;

(4) the insurers whose products are offered on the firm's digital space, if applicable.

The firm must notify the Authority of any change to such information within 30 days of such change.

5. The firm must disclose annually to the Authority through its maintenance of registration application the number of financial plans prepared, claims settled and insurance policies issued, as well as the amount of premiums written, only through its digital space.

Similarly, the firm must disclose the number of cases where clients cancelled their insurance contracts in accordance with section 64 of the Insurers Act (2018, chapter 23, section 3).

DIVISION III DOCUMENTS AND INFORMATION TO BE PROVIDED TO THE CLIENT

§1. Provisions common to all firms

6. The information presented through the digital space must be clear, readable, specific and not misleading so as to highlight the key elements required for informed decision-making regarding the financial product or service offered and not cause confusion or misunderstanding.

7. The firm must provide to the client through its digital space, with the necessary modifications and depending on the products and services offered, the information and documents that a representative is required to provide to the client pursuant to sections 43, 47 and 48 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2), sections 6, 8, 8.1, 9, 9.1, 16 and 22 of the Regulation respecting the pursuit of activities as a representative (chapter D-9.2, r. 10) and sections 4.6, 4.8, 4.9, 4.13, 4.16, 4.17, 4.18 and 4.19 of the Regulation respecting information to be provided to consumers (chapter D-9.2, r. 18).

8. The firm must make the means to interact with one of its representatives visible at all times. When the digital space does not use a visual interface, the firm must make the client aware of that fact when he initiates an action on the digital space and when he is about to enter into a contract.

The following information must be readily accessible through the firm's digital space:

- (1) the firm's name and contact information;

(2) each sector in which the firm is registered with the Authority;

(3) the firm's registration number issued by the Authority and the hyperlink enabling the client to access the registers available on the Authority's website;

(4) the information on where the client can file a complaint and the summary of the complaint processing policy provided for in the last paragraph of section 103.1 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2).

§2. Provisions specific to insurance firms

9. The firm must, before a contract is entered into, provide the client with the following information through its digital space:

(1) the name and contact information of the insurer offering the selected product;

(2) the product coverage, exclusions and limitations in relation to the needs identified;

(3) any other specific clauses that may affect the insurance coverage;

(4) warnings about the consequences of misrepresentation or concealment;

(5) the premiums, and other fees and expenses, including applicable taxes;

(6) an indication that the premium is fixed or likely to vary over time;

(7) the period of validity of the quote.

10. The firm must make readily accessible on its digital space a specimen of the policy for each product offered and any available endorsement, if applicable.

11. The firm must, immediately before a contract is entered into, recap for the client the following information through its digital space:

(1) the information collected from the client;

(2) the options and conditions the client has chosen relating to the product he is about to purchase.

12. The firm must, as soon as a contract is entered into, provide the client with the following documents and information through its digital space:

(1) confirmation that the contract has been entered into and the temporary insurance, if applicable;

(2) the rules applicable to the temporary insurance, if applicable;

(3) the right of rescission provided for in section 20 of the Act respecting the distribution of financial products and services, if applicable, and the procedures for exercising it;

(4) the way in which the policy will be provided to him.

Similarly, the firm must inform the client of the right of cancellation pursuant to section 64 of the Insurers Act (2018, chapter 23, section 3) and the procedures for exercising it and provide him with a notice of rescission in the form set out in Schedule 1, if applicable.

DIVISION IV DESIGN, OPERATION AND MONITORING OF THE DIGITAL SPACE

13. The firm must ensure the proper operation and reliability of its digital space at all times.

To that end, it must ensure, in particular, that the information presented thereon is accurate.

It must also ensure that the information provided by the client is collected, used, delivered and kept in a manner that ensures its confidentiality and security.

14. The firm must take the necessary measures so that through its digital space it can:

(1) require an action from the client each time confirmation or consent is needed;

(2) detect and, where necessary, automatically suspend or terminate an action initiated on the digital space if:

(a) a discrepancy or an irregularity in the information provided by the client may lead to an inappropriate result;

(b) the client does not meet the product eligibility criteria;

(3) enable the client to correct a mistake at any time prior to entering into a contract.

Where the firm offers an insurance of persons contract that is likely to replace another contract and is unable to proceed with the replacement through its digital space in accordance with section 22 of the Regulation respecting the pursuit of activities as a representative (chapter D-9.2, r. 10), the firm must interrupt such offer.

Similarly, the firm must suspend the action initiated through the digital space when no representative can interact immediately with a client who asks to interact with a representative and when there is a risk that the client, despite the information that the firm sent to him, is unable to make an informed decision regarding the financial product or service offered.

15. The firm must suspend or interrupt its offer through its digital space when such actions are necessary, particularly when the digital space is subject to technical failure.

16. The firm must adopt and ensure the implementation of a procedure for the design, use and maintenance of its digital space.

The procedure must, in particular, describe the operation of the digital space and the measures used to monitor the space. It must also enable the identification, management and mitigation of the internal and external risks related to the digital space.

17. The firm must enter in the client record all information collected from the client as well as all information provided to the client through the digital space and, if applicable, by a representative.

DIVISION V PROHIBITIONS

18. No firm may, through its digital space:

(1) present advertising unrelated to the product or service offered once the client initiates an action on the digital space;

(2) automatically choose the product or service offered for the client;

(3) exclude or limit its liability to the client for the proper operation or reliability of its digital space or the accuracy of the information presented thereon.

CHAPTER III OFFER OF INSURANCE PRODUCTS THROUGH A DISTRIBUTOR

DIVISION I GENERAL PROVISIONS

19. This chapter applies to an insurer that offers insurance products through a distributor in accordance with Title VIII of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2).

DIVISION II INFORMATION TO BE PROVIDED TO THE AUTHORITY

20. Before offering an insurance product through a distributor, the insurer must, in addition to the information required under section 66 of the Insurers Act (2018, chapter 23, section 3), disclose the following information to the Authority:

(1) the name and contact information of the third party to which the insurer has entrusted the performance of the obligations of an insurer with respect to the distribution of a product through a distributor, if applicable;

(2) the hyperlink or any other means to access the distributor's offer through the Internet, if applicable.

(3) the contact information of the insurer's assistance service referred to in section 27.

The insurer must notify the Authority of any change to the above information within 30 days of such change.

An insurer that removes a distributor from its list of distributors must indicate to the Authority the reasons for such removal.

21. The insurer must disclose annually to the Authority the following information for each product offered through a distributor:

(1) the number of insurance policies and certificates issued and the amount of premiums written;

(2) the number of claims and the amount of indemnities paid;

(3) the number of rescissions and cancellations;

(4) the remuneration paid to all distributors and third parties referred to in subparagraph 1 of the first paragraph of section 20.

DIVISION III DOCUMENTS AND INFORMATION TO BE PROVIDED TO THE CLIENT

22. Before offering a product through a distributor, the insurer prepares the product summary in accordance with sections 28 and 29. The insurer mandates the distributor to deliver the summary to the client at the time it offers the product to him, together with a fact sheet in the form set out in Schedule 2.

23. Where the means of communication used to offer the product does not enable the distributor to deliver the summary and the fact sheet at the time the product is offered, the insurer must include in the mandate it entrusts to the distributor the obligation to inform the client of such inability. The insurer must also ensure that the distributor is required to obtain at that time the client's consent to receive those documents no later than when the policy or insurance certificate is delivered and to mention the information contained in those documents to the client.

24. The insurer must be able to provide, at the client's or the Authority's request, all information and documents presented to the client at the time the insurance product was offered to him, particularly the summary and the fact sheet.

25. Where personal information of a medical or lifestyle-related nature is collected from the client, the notice of specific consent provided for in section 93 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2), applicable under section 437 of that Act, must be delivered to the client if the distributor wishes to allow its clerks to use the information it holds on the client for purposes other than those for which it was collected and be in the form set out in Schedule 3.

26. Where the distributor offers the client financing that requires him to subscribe for insurance to secure the repayment of the financing, the notice of free choice provided for in section 443 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2) must be delivered to the client and be in the form set out in Schedule 4.

27. The insurer must have an assistance service to answer questions from the distributor regarding each product offered.

DIVISION IV SUMMARY

28. The summary may pertain only to the product and must satisfy all the following conditions:

(1) it must be concise;

(2) it must explain the product;

(3) it must be written in language that is clear, readable, specific and not misleading so as to highlight the essential elements for informed decision-making and not cause confusion or misunderstanding;

(4) it must present accurate information;

(5) it must not contain any advertising or promotional offer;

(6) it must not be the insurance policy or certificate.

Where necessary, the insurer may refer the client to the relevant sections of the insurance policy to obtain additional information not found in the summary.

29. The summary must present the following information:

(1) the insurer's name and contact information;

(2) the client number of the insurer registered in the Authority's register of insurers and the Authority's website address;

(3) the name and type of product offered;

(4) the eligibility criteria;

(5) the name and contact information of the distributor that offers the product;

(6) the product coverage, exclusions and limitations;

(7) any other specific clauses that may affect the insurance coverage;

(8) warnings about the consequences of misrepresentations and concealment;

(9) the client's right of cancellation, its duration and the procedures for exercising it;

(10) the rules applicable to the temporary insurance, if applicable;

(11) the information that the client must be made aware of in accordance with section 434 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2);

(12) the premiums and other fees and expenses, including the applicable taxes, or, if an exact amount cannot be indicated, the criteria used to determine it;

(13) an indication that the premium is fixed or likely to vary over time;

(14) the insurer's website address providing access to the information on where the client can file a complaint with the insurer and a summary of the complaint processing policy provided for in the last paragraph of section 52 of the Insurers Act (2018, chapter 23, section 3);

(15) the manner in which the specimen of the policy or the insurance certificate can be accessed on the insurer's website.

Where the policy provides for a formula to calculate the portion of the refundable premium in the event of cancellation, the insurer must indicate as such in the summary and include an example of its application.

30. The insurer must, as soon as the client has subscribed for or enrolled in the insurance contract, provide the client with the following documents:

(1) a summary of the information collected from the client;

(2) the policy, the insurance certificate or the temporary insurance.

31. The notice of rescission provided for in section 440 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2), which must be delivered to the client by the distributor, must be in the form set out in Schedule 5;

32. The insurer must make the product summary and a specimen of the policy or the insurance certificate accessible on its website for each product offered by a distributor, as well as any available endorsement, if applicable.

DIVISION V SUPERVISION OF DISTRIBUTORS

33. The insurer must monitor and supervise the offering of insurance products by its distributors.

To that end, it must adopt and implement procedures that enable the supervision and training of its distributors and the natural persons to whom they entrust the task of dealing with clients in order to ensure compliance with the requirements under the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2) and this Regulation.

34. The training provided by the insurer must cover the following:

(1) the insurance product, particularly the coverage offered, the eligibility criteria and the applicable exclusions and limitations;

(2) the distributor's legal obligations;

(3) the insurer's complaint processing policy;

(4) the practices promoting the fair treatment of clients;

(5) the filing of a claim.

DIVISION VI
PROHIBITIONS

35. For insurance products referred to in paragraph 5 of section 424 and paragraph 1 of section 426 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2), no insurer may:

(1) enable the distributor to keep its remuneration within a time period not commensurate with the term of the product, which time period may not, however, be less than 180 days;

(2) pay to the distributor a bonus or a share in the profits based on contract experience;

(3) set different commission rates applicable to a distributor for products with similar insurance coverage.

CHAPTER IV
TRANSITIONAL AND FINAL PROVISIONS

36. This Regulation replaces the Regulation respecting distribution without a representative (chapter D-9.2, r. 8).

37. For the period from 13 June 2019 to 12 June 2020, any delivery to the client of a distribution guide forwarded to the Authority before 13 June 2019 in accordance with section 414 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2), including, if applicable, delivery to the client of the fact sheet in accordance with the Notice regarding the offering of insurance products by automobile and recreational and leisure vehicle dealers, is equivalent to the delivery of a summary and a fact sheet in accordance with section 22 of this Regulation.

Similarly, access to such a distribution guide on the insurer's website during that period is equivalent to access to the summary in accordance with section 32 of this Regulation.

38. The provisions of this Regulation come into force on 13 June 2019, except for the provisions of sections 10 and 16, section 32, excluding the product summary, and sections 33 and 34, which will come into force on 13 June 2020.

SCHEDULE 1

(s. 12)

NOTICE OF CANCELLATION OF AN INSURANCE CONTRACT**NOTICE GIVEN BY A FIRM**

Section 64 of the Insurers Act (2018, chapter 23, section 3)

THE INSURERS ACT GIVES YOU IMPORTANT RIGHTS.

The Act allows you to cancel an insurance contract that you entered into without the intermediary of a representative within 10 days after receiving the policy, **without penalty**, unless the contract has expired at that time.

To cancel a contract, you must give the insurer notice, within that time, by registered mail or any other means that allows you to obtain an acknowledgement of receipt.

Caution: You may lose advantageous conditions as a result of this insurance contract. Contact your insurer or consult your contract.

After that period expires, you may cancel the insurance at any time; however, penalties may apply.

For further information, contact the Autorité des marchés financiers at 1-877-525-0337 or visit www.lautorite.qc.ca.

NOTICE OF CANCELLATION OF AN INSURANCE CONTRACT

To:

(name of insurer)_____
(address of insurer)

Date: _____ (date of sending of notice)

Pursuant to section 64 of the Insurers Act, I hereby cancel insurance contract no.:
_____ (number of contract, if indicated)

Entered into on: _____ (date of signature of contract)

In: _____ (place of signature of contract)

(name of client)_____
(signature of client)

**SCHEDULE 2**

(s. 22)

FACT SHEET

The purpose of this fact sheet is to inform you of your rights. It does not relieve the insurer or the distributor of their obligations to you.

LET'S TALK INSURANCE!

Name of distributor: _____

Name of insurer: _____

Name of insurance product: _____



IT'S YOUR CHOICE

You are never required to purchase insurance:

- that is offered by your distributor;
- from a person who is assigned to you; or
- to obtain a better interest rate or any other benefit.

Even if you are required to be insured, **you do not have to** purchase the insurance that is being offered. **You can choose** your insurance product and your insurer.



HOW TO CHOOSE

To choose the insurance product that's right for you, we recommend that you read the summary that describes the insurance product and that must be provided to you.



DISTRIBUTOR REMUNERATION

A portion of the amount you pay for the insurance will be paid to the distributor as remuneration.

The distributor **must** tell you when the remuneration exceeds 30% of that amount.



RIGHT TO CANCEL

The Act allows you to rescind an insurance contract, **at no cost**, within 10 days after the purchase of your insurance. However, the insurer may grant you a longer period of time. After that time, fees may apply if you cancel the insurance. **Ask** your distributor about the period of time granted to cancel it **at no cost**.

If the cost of the insurance is added to the financing amount and you cancel the insurance, your monthly financing payments might not change. Instead, the refund could be used **to shorten the financing period**. **Ask your distributor for details**.

The *Autorité des marchés financiers* can provide you with unbiased, objective information.
Visit www.lautorite.qc.ca or call the AMF at 1-877-525-0337.

Reserved for use by the insurer

This fact sheet cannot be modified

SCHEDULE 3

(s. 25)

NOTICE OF SPECIFIC CONSENT

You are free to grant or refuse this consent.

Sections 93 and 437 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2)

WHAT YOU MUST KNOW

- At this date, we hold certain information relating to you.
- We require your consent to allow some of our clerks to have access to this information.
- These clerks will also have access to any update of the information done during the period of validity of the consent.
- These clerks will use the information available in order to solicit you for the purchase of new financial products and services.

YOU ARE FREE TO SET THE PERIOD OF VALIDITY OF YOUR CONSENT

- If you grant consent for an undetermined period of time, you may at any time terminate it by revoking it. At the end of this form, you will find a model revocation notice that you may use for this purpose or as a basis for preparing your own notice.
- If you wish to grant consent for a limited period of time, you may do so by determining this period yourself. This form provides, in the “specific consent” section, a place where you may write down the period of validity desired.

THE ACT RESPECTING THE DISTRIBUTION OF FINANCIAL PRODUCTS AND SERVICES GIVES YOU IMPORTANT RIGHTS

Without this specific consent, the distributor may not use this information for a purpose other than the purpose for which it was collected. **The distributor cannot compel you to give your consent or refuse to do business with you if you refuse to give it; section 94 of the Act protects you.** For further information, contact the Autorité des marchés financiers at 1-877-525-0337 or visit www.lautorite.qc.ca.

The information we hold pertaining to you, as at today's date, was collected as part of:

(purposes of the file)

Here are the required categories of information that we would like one of our clerks to use and the products and services he may offer you. For a fuller description of each category, you may refer to the back of this sheet.

Please authorize each category of information requested.

Required information category to be accessed ¹	For which products and services ²	Client authorization ³		Initials ⁴
<i>To be completed by the distributor</i>	<i>To be completed by the distributor</i>	<input type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No	
		<input type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No	
		<input type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No	
		<input type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No	
		<input type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No	
		<input type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No	

Instructions for the distributor (duplication not required):

1. The distributor must describe each category on the reverse side of this sheet.

2. The distributor must specify the nature of the products and services it wishes to offer the client. Each information category must be associated with a specific purpose. Where a category serves several purposes the distributor must repeat it for each purpose.

3. The client may give his or her authorization by telephone, provided both parties can identify each other. In such case, this form shall serve as a script for the clerk, who will also read the detailed description of each category to the client. The distributor must fill out this form and send it to the client within 10 days of obtaining the verbal consent.

4. If in electronic form, the initials may be replaced by a confirmation window. However, the notice of consent must be made available to the client by any means allowing the reading or printing thereof.

In accordance with the Act respecting the protection of personal information in the private sector (chapter P-39.1), **you may request to be given access to the information we hold pertaining to you.**

SPECIFIC CONSENT

Having read the above, I, the undersigned, _____ (*name of client*) _____, consent to use of the information held by the distributor for the purposes indicated above.

This consent will be valid until revoked or for the following period:

DD/MM/YY (to be filled out by the client)

I may revoke this consent at any time by sending a notice. I may use the attached model notice for this purpose or as a basis for preparing my own notice.

(signature of client) (date of signature of the consent)

(client identification, address, folio or contract no., etc.)

I HEREBY REVOKE THE SPECIFIC CONSENT GIVEN TO THE DISTRIBUTOR BY THE FOLLOWING NOTICE

To: _____
(name of distributor)

(address of distributor)

On: _____
I, the undersigned, _____ (*name of client*) _____, hereby notify you that I am revoking the specific consent authorizing the use of my personal information for new purposes.

Consent given to you on:

(date of consent)

(name of client) (signature of client)

(client identification, address, folio or contract no., etc.)

SCHEDULE 4*(s. 26)*

NOTICE OF FREE CHOICE OF INSURER AND REPRESENTATIVE

Section 443 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2)

THE ACT RESPECTING THE DISTRIBUTION OF FINANCIAL PRODUCTS AND SERVICES GIVES YOU IMPORTANT RIGHTS

· You are required to purchase insurance coverage described below in order to secure the repayment of a loan.

· However, you are free to purchase this insurance from the insurer and representative of your choice. **You can thus obtain the required insurance in 3 different ways:**

(1) By purchasing the insurance offered to you;

If you choose this option, you benefit from the application of section 441 of the Act which allows you to rescind an insurance contract that you signed at the time of signing another contract, without penalty, within 10 days of its signature. However, you must then purchase another equivalent insurance to the satisfaction of the creditor who may not refuse without reasonable cause.

(2) By purchasing other insurance that is equivalent to the insurance required, to the satisfaction of the creditor who may not refuse without reasonable cause.

(3) By demonstrating that you already have insurance that is equivalent to the insurance required, to the satisfaction of the creditor who may not refuse without reasonable cause.

You may change insurer or representative at any time, provided that you maintain during the term of the loan agreement an insurance equivalent to the insurance required to the satisfaction of the creditor who may not refuse without reasonable cause. You cannot be required to choose or keep an insurance contract with a particular insurer, nor can you be refused credit or have your loan called in for this reason.

To rescind your insurance, you may use the section hereunder entitled "Notice of rescission of an insurance contract." For further information, contact the Autorité des marchés financiers at 1-877-525-0337 or visit www.lautorite.qc.ca.

SCHEDULE 5

(s. 31)

NOTICE OF RESCISSION OF AN INSURANCE CONTRACT

NOTICE GIVEN BY A DISTRIBUTOR

Section 440 of the Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2)

THE ACT RESPECTING THE DISTRIBUTION OF FINANCIAL PRODUCTS AND SERVICES GIVES YOU IMPORTANT RIGHTS.

The Act allows you to rescind an insurance contract, **without penalty**, within 10 days of the date on which it is signed. However, the insurer may grant you a longer period.

To rescind the contract, you must give the insurer notice, within that time, by registered mail or any other means that allows you to obtain an acknowledgement of receipt.

Despite the rescission of the insurance contract, the first contract entered into will remain in force. Caution, it is possible that you may lose advantageous conditions as a result of this insurance contract; contact your distributor or consult your contract.

After the expiry of the applicable time, you may rescind the insurance contract at any time; however, penalties may apply.

For further information, contact the Autorité des marchés financiers at 1-877-525-0337 or visit www.lautorite.qc.ca.

NOTICE OF RESCISSION OF AN INSURANCE CONTRACT

To:

_____ (name of insurer)

_____ (address of insurer)

Date: _____ (date of sending of notice)

Pursuant to section 441 of the Act respecting the distribution of financial products and services, I hereby rescind insurance contract no.: ____ (number of contract, if indicated)

Entered into on: _____ (date of signature of contract)

In: _____ (place of signature of contract)

_____ (name of client)

_____ (signature of client)

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AL-ADRAS	ZOUBIDA	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2019-05-10
AUCLAIR	ERIC	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2019-05-10
BA	MAMADOU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10
BALLOO	JIOVANNI	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-05-04
BARIL	GABRIEL	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-05-10
BÉLANGER	LOUIS	INVESTIA FINANCIAL SERVICES INC. / INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2019-05-03
BERTRAND	ALEXANDRE	TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-04-29
BINETTE	PATRICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-03
BLANCHETTE	MAXIME	INVESTORS GROUP FINANCIAL SERVICES INC./ SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2019-05-02
BOIS	ANNIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-05-01
BOUCHEBTI	BOUCHTA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10
BOUDREAU	GILLES	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC./PEAK INVESTMENT SERVICES INC.	2019-05-08
BOURGEOIS	CINDY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-05-10
BRADLEY BEERWORTH	DEVYN	QUADRUS INVESTMENT SERVICES LTD./SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2019-05-06
BRAGAGNOLO	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-12
BROCHU	ÉRIC	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC./PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2019-05-12
CABANA BROCHU	ALEXANDRE	CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	2019-05-03

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CARPENTIER	ROBERT	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-05-03
CARRIÈRE	MICHEL	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC./DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	2019-05-07
CHAUME LEGAULT	ANTOINE	INVESTIA FINANCIAL SERVICES INC. / INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2019-05-10
CHOUINARD	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-06
CHRONOPOULOS	HARALAMBOS	INVESTORS GROUP FINANCIAL SERVICES INC./ SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2019-04-30
COOK	ALISON	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-05-03
CORREAH	HELENE	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-04-30
CÔTÉ	GUILLAUME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-09
DELISLE	ALEXANDRE	INVESTORS GROUP FINANCIAL SERVICES INC./ SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2019-05-03
DESCHÊNES	CHRISTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-08
DOMINGUES	CATIA	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-05-13
DUCHESNEAU	VINCENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10
DUCHESNEAU	YANIK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10
DUFRESNE	MARTIN	CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	2019-04-30
FOUCAULT	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10
FRANCISCI	LEA	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2019-05-07
GACKOU	FALLO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GARCEAU	KATY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-03
GÉLINAS	FÉLIX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-03
GIBBS	WHITNEY	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-05-02
GIRARD	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-06
GRÉGOIRE	RICHARD	CIBC SECURITIES INC./PLACEMENTS CIBC INC.	2019-05-03
GUILLEMETTE	FRANK	EMD FINANCIAL INC. / LA FINANCIÈRE EMD INC.	2019-02-28
GUINDO	ANIKA YANI JULIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-08
HEBERT	SEBASTIEN	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-05-06
INATENGA	BENITA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-06
JAIMES PULGAR	SANDRA PATRICIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-06
JETTÉ	JOLYANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-08
JOBIN	ANDRÉE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-04-30
KARNIOUCHINA	MARIA	TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-05-11
LAJOIE	RENÉE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-09
LAMBERT	EUGÉNIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-05-06
LANDRY	CARMEN	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-05-06
LAPLANTE	HUGO	ASSANTE FINANCIAL MANAGEMENT LTD./GESTION FINANCIERE ASSANTE LTEE	2019-05-07
LAROCHE	JOHANNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-05-06

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LAROCQUE	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-03
LAROSE	JEAN-SAMUEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-05-01
LATTION	LUC	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-05-03
LESSARD	LISETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10
LUCAS	DENIS	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD./LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2019-05-08
MATTE-PELOSSE	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-03
MÉLANÇON	MARIE-CLAUDE	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2019-05-10
MICHAUD	MITCH	TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-05-08
MORIN	LOUIS	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-05-05
NUDO	MARK	TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-05-01
PARE	NAKIE ESTELLE	TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-05-10
PICARD	MANON	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-04-30
POIRIER	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-06
RODRIGUE	MAXIME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10
ROTUNDU	OLEG	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-05-03
SAVARD	GUY MAURICE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-07
SHARMA	MILAN	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-05-01
TACHTCHIAN	MARINE	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-05-13
TESSIER	AMELIE	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC./PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2019-05-12

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
THIBAUT	MATHIEU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC./NATIONAL BANK INVESTMENTS INC.	2019-05-10
THIBODEAU	LUCIE	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-04-30
TREMBLAY	JULIE	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-05-01
VALLÉE	MARYSE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-06
VANIER	LINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-03
VEILLET	FRANCIS	ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-05-03
ZEPEDA CHINCHILLA	SAIRA YADIRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./DESJARDINS FINANCIAL SERVICES FIRM INC.	2019-05-10

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CABANA BROCHU	ALEXANDRE	CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	2019-05-03
DUFRESNE	MARTIN	CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	2019-04-30
OUBADIA	SAMMY	LORNE STEINBERG WEALTH MANAGEMENT INC. / GESTION DE PATRIMOINE LORNE STEINBERG	2019-04-29

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de

pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101767	BEAUSÉJOUR, LISE	3b	2019-05-13
104817	BOURRET, LYNE	3a	2019-05-14
119228	LAPIERRE, CYRILLE	4a	2019-04-29

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
119977	LAVIGNE, JEAN	4a	2019-05-13
127185	PLAMONDON, GHISLAINE	3b	2019-05-14
128393	RAVEN, GERRY	1a	2019-05-10
131629	ST-PIERRE, ÉLAINE	6a	2019-05-13
137168	PRUD'HOMME, MANON	3b	2019-05-08
139192	BOUCHER, VICKY	3a	2019-05-10
139473	BRYANTON, RONALD	E	2019-05-13
139473	BRYANTON, RONALD	3b	2019-05-13
140069	LAPOINTE, MARIE-JOSÉE	4b	2019-05-09
142080	MESSIER, FRANCE	6a	2019-05-09
142580	TREMPE, JOCELYNE	1a	2019-05-08
147777	PARENT, GUYLAINE	1a	2019-05-14
151125	EL BASRI, AZIZ	4b	2019-05-08
159242	GARRY, CHARLES	1a	2019-05-10
161672	HEBERT, SEBASTIEN	6a	2019-05-08
161894	KEENE, MARK	4a	2019-05-13
162453	FOREST, LISE	4b	2019-05-10
162990	TETREULT, JÉROME	4a	2019-05-13
171306	SHARMA, MILAN	6a	2019-05-08
171843	PÉLOQUIN, JOSÉE	4b	2019-05-13
173354	THIVET, VIRGINIE	4b	2019-05-14
176427	BROCHU, ÉRIC	1a	2019-05-13
178028	LECLERC, LUCIE	4b	2019-05-10
180150	LEDUC, MATHIEU	2c	2019-05-08
180150	LEDUC, MATHIEU	1a	2019-05-08
180150	LEDUC, MATHIEU	6a	2019-05-08
184061	BOISJOLY, NADIA	4b	2019-05-13
184315	VEILLET, FRANCIS	6a	2019-05-09
185251	DUMOUCHEL, MATHIEU	1a	2019-05-10
185657	HADI, SHAFIQUA	1a	2019-05-10
189872	SAUVÉ, MICHEL	1a	2019-05-08
190090	LANDRY, ERIC	3a	2019-05-13
190159	BÉLIVEAU, MERLIN	1b	2019-05-14
193027	MATCO, IRINA	6a	2019-05-08
198590	TESSIER, AMELIE	1a	2019-05-13

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
201354	JOLIBOIS HÉBERT, RÉMI	3b	2019-05-10
203797	MALTAIS, MAXIM	1a	2019-05-13
203986	GAGNON, SABRINA	4a	2019-05-14
210098	KRKALIC, ADI	3b	2019-05-13
210807	ROBITAILLE, ERIC	1a	2019-05-10
211940	LEBLANC, JEAN-FRANÇOIS	1a	2019-05-08
214391	MEDE, MARGARET	5c	2019-05-09
214548	GOSELIN, SYLVIE	1a	2019-05-10
216020	HÉTU, GENEVIEVE	1a	2019-05-13
216686	NÉRON, AMÉLIA	1a	2019-05-13
218063	BOIS, MICHEL	1a	2019-05-08
220315	EMOND, FÉLIX	3b	2019-05-13
220821	LAVERTU, ANDRE	4b	2019-05-13
221210	ZAKNOUN, HASSAN	1a	2019-05-13
221547	JEAMBRUN-TALBOT, EMILIE	1a	2019-05-08
222028	GÉLINAS, SOPHIE	3b	2019-05-14
222356	GARCIA-LE BROCK, MIGUEL	4a	2019-05-10
223074	LACASSE, MICHAËL	4a	2019-05-10
224276	ABI-YOUSSEF, LUCAS	4b	2019-05-13
224650	EL-CHAYEB, HUSSAM	4b	2019-05-14
225537	LIU, DUAN	1a	2019-05-13
226473	VALLÉE, BERNARD	3b	2019-05-13
226597	D'HAITI, LYSANNE	3b	2019-05-09
228008	DROCOURT, ALEXANDRA	1a	2019-05-13
228159	LAPOINTE, MYKA	4c	2019-05-13
228210	RODRIGUE, MARTIN	1a	2019-05-10

3.5 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES INSCRITS

Aucune information.

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1229

DATE : 22 mars 2019

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M ^{me} Suzanne Côté, Pl. Fin.	Membre
M. Louis Giguère, A.V.C.	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

BRUNO GAUTHIER (certificat numéro 181664, BDNI numéro 2344291)

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A RÉITÉRÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgation, non-diffusion et non-publication des noms et prénoms des consommateurs visés par la plainte, ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de les identifier.**

[1] À la suite à la décision sur culpabilité rendue le 16 août 2018¹, le comité de discipline (le comité) de la Chambre de la sécurité financière (CSF) s'est réuni pour procéder sur sanction.

¹ Par cette décision, le comité a déclaré l'intimé coupable sous trois des quatre chefs d'accusation contenus dans la plainte, l'ayant acquitté sous le troisième chef.

CD00-1229

PAGE : 2

[2] L'audience a eu lieu le 29 janvier 2019 par voie de visioconférence, madame Suzanne Côté, membre du comité, ayant avisé la veille qu'elle était empêchée de se déplacer à Montréal.

[3] Ainsi, l'intimé, la procureure de la plaignante, M^e Julie Piché, et la secrétaire adjointe étaient en présence des deux autres membres du comité à Montréal, alors que madame Côté était à Gatineau.

[4] Le délibéré a commencé le 23 février 2019, après réception de certains documents que l'intimé s'est engagé à fournir et des représentations de la plaignante à leur égard².

LA PREUVE

[5] La plaignante a déposé deux fiches de l'individu extraites du *Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer* provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en date du 23 janvier 2019³. Il y est indiqué que le numéro de certificat de l'intimé n'est associé à personne ni qu'aucun résultat n'a été obtenu avec son nom, ce qui démontre, selon la plaignante, que celui-ci ne possède plus de certificat auprès de l'AMF.

[6] L'intimé a déclaré, pour sa part, ne pas avoir de preuve additionnelle à offrir sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[7] La plaignante a recommandé d'ordonner la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux mois, à purger de façon concurrente, sous les chefs d'accusation 1, 2 et 4, et sa condamnation au paiement des déboursés.

[8] Elle a demandé que la période de radiation ne soit purgée par l'intimé qu'à compter de sa demande de réinscription auprès de l'AMF et qu'il en soit de même de la publication de l'avis de la décision.

² Ses avis de cotisation pour 2016 et 2017, une preuve de revenus pour 2018 et une copie de sa proposition aux consommateurs.

³ SP-1.

CD00-1229

PAGE : 3

[9] Ensuite, elle a mentionné les facteurs suivants :

Aggravants

- a) La gravité objective des infractions, celles-ci portant aussi atteinte à l'image de la profession;
- b) La présence de préméditation, vu la nature des infractions;
- c) La répétition de l'infraction à l'égard de trois documents différents, même si commise sur une courte période;
- d) Deux consommateurs impliqués;
- e) L'expérience de quatre ans de l'intimé;
- f) L'absence potentielle de remords, puisque l'intimé n'avait pas encore témoigné ou fait valoir ses représentations.

Atténuants

- a) L'absence d'antécédent disciplinaire;
- b) L'absence d'avantage tiré par l'intimé de ces infractions;
- c) Un risque de récidive se révèle faible, l'intimé étant inactif.

[10] À l'appui de sa recommandation, la procureure de la plaignante a déposé quatre autorités⁴, concluant à une radiation de deux mois pour des infractions de contrefaçon, à l'exception de la décision *Roy*, ayant ordonné une radiation de trois mois.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[11] D'entrée de jeu, l'intimé a indiqué que les autorités soumises par la plaignante n'étaient pas pertinentes, car le contexte et le nombre des infractions différaient de son cas.

[12] Il a argumenté que, dans les trois premières affaires, il y avait répétition des infractions et à l'égard de clients distincts, et dans l'affaire *Dagenais*, la cliente a été lésée, cet intimé ayant procédé à un retrait d'argent dans le compte de celle-ci à son insu.

⁴ CSF c. *Roy*, 2013 CanLII 43411 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 13 juin 2013; CSF c. *Pham*, CD00-0996, décision sur culpabilité et sanction du 20 juin 2014; CSF c. *Gauthier*, 2015 QCCDCSF 6, décision sur culpabilité et sanction du 9 février 2015; CSF c. *Dagenais*, 2015 QCCDCSF 1, décisions sur culpabilité du 26 janvier 2015 et sur sanction du 14 septembre 2015.

CD00-1229

PAGE : 4

[13] Par ailleurs, l'intimé a concédé qu'il avait pu imiter les initiales du consommateur sur le formulaire « *Renseignements concernant le conseiller* », décrit au premier chef d'accusation, affirmant toutefois ne pas avoir agi pour tromper.

[14] Quant à la contrefaçon de signature du formulaire « *Modification à votre proposition* », reprochée au quatrième chef d'accusation, il a maintenu que c'était bien la fille du consommateur qui l'avait signé.

[15] Avant le dépôt de la plainte à l'AMF, il possédait une importante clientèle d'environ 750 clients et des revenus annuels atteignant près des 140 000 \$.

[16] Il a affirmé avoir tout perdu, ayant dû quitter depuis le domaine, étant incapable d'obtenir un rattachement à un autre cabinet.

[17] Par la suite, ses revenus n'étant que d'environ 30 000 \$, il a fait une proposition aux consommateurs. Il verse à cette fin 200 \$ mensuellement, et ce, pour une période de cinq ans qui se terminera dans deux ans⁵. En attendant, il ne peut obtenir de crédit, mais a pu conserver sa maison.

[18] L'intimé a affirmé avoir toujours agi dans l'intérêt de ses clients. Il a témoigné, encore à ce jour, douter avoir contrefait les signatures reprochées, sauf peut-être les initiales du consommateur sur un des formulaires.

[19] Il a cependant admis qu'il s'agissait d'infractions très graves, mais pour lesquelles il était déjà puni.

[20] Ses tentatives pour obtenir sa réinscription auprès de l'AMF ont échoué. Il a subi des pertes financières importantes et sa capacité de gagner sa vie est largement limitée, ne pouvant devenir à nouveau représentant en raison de sa proposition au consommateur. De plus, les délais depuis le dépôt de la plainte à l'AMF et les subséquents lui ont causé beaucoup d'angoisse et de stress.

[21] Quant aux déboursés qui lui sont réclamés, il s'est dit incapable de les assumer, ceux-ci s'élevant déjà à 2 800 \$, selon le projet de mémoire de frais daté d'octobre 2018 que la plaignante lui a remis le matin même.

⁵ Toutefois, l'intimé a fait défaut de fournir une copie de cette proposition comme il s'y était engagé.

CD00-1229

PAGE : 5

[22] Bien qu'il n'ait pas d'enfant à charge, il doit s'occuper de son père qui ne travaille pas et qui habite avec lui. Les revenus annuels de sa conjointe s'élèvent à environ 25 000 \$. Quant à lui, il travaille depuis un peu plus de deux ans chez un concessionnaire automobile. Au début, il gagnait entre 35 000 \$ et 40 000 \$ annuellement. La dernière année, son revenu atteignait environ 50 000 \$⁶.

ANALYSE ET MOTIFS

[23] Au moment des événements, l'intimé exerçait depuis environ quatre ans. Il a cessé d'agir comme représentant vers 2015, coïncidant avec le dépôt de la plainte auprès de l'AMF. Dès lors, faute d'obtenir un rattachement à quelque cabinet que ce soit, ses tentatives de réinscription ont échoué.

[24] Selon l'intimé, il a déjà été suffisamment puni pour ses fautes. Certes, il a depuis vécu, comme il l'a relaté au comité, des moments difficiles tant personnellement que professionnellement.

[25] En l'espèce, il s'agit, en somme, d'un seul événement impliquant un seul consommateur. Il y a absence de préjudice pour ce dernier et les documents visés étaient sans conséquence financière pour ce consommateur. Pour sa part, par ses gestes, l'intimé ne recherchait pas un profit personnel.

[26] Aussi, le comité ne croit pas que l'intimé ait été animé d'une intention malhonnête. Comme mentionné dans la décision sur culpabilité, il estime plutôt que celui-ci a agi pour éviter de communiquer à nouveau avec son client et se déplacer pour le faire signer ou parapher les formulaires exigés pour le dossier à l'interne par London Life⁷. Il en est de même de la modification de la proposition aux fins de corriger l'erreur initialement commise à celle-ci.

[27] L'intimé n'a pas non plus d'antécédent disciplinaire.

[28] Le comité convient avec l'intimé que dans la plupart des décisions soumises par la plaignante, le comité de discipline était confronté à la commission de nombreuses

⁶ Les avis de cotisation 2015, 2016 et 2017 de l'intimé, transmis conformément à ses engagements, reflètent ces montants.

⁷ P-1 – « Renseignements concernant le conseiller » et « Autorisation visant la constitution d'un dossier client et l'obtention de documents ou de renseignements personnels supplémentaires ».

CD00-1229

PAGE : 6

infractions de même nature ou à l'égard de plusieurs consommateurs, ce qui diffère de son dossier.

[29] Cependant, contrefaire la signature d'un client est une infraction sérieuse dont la gravité est indéniable. Cette conduite ne peut en aucun cas être tolérée.

[30] De l'avis du comité, l'expression de regrets par l'intimé s'est avérée très mitigée, celui-ci réitérant douter avoir agi comme reproché.

[31] Par conséquent, tenant compte des particularités de cette affaire, des circonstances tant aggravantes qu'atténuantes, le comité condamnera l'intimé à une période de radiation temporaire d'un mois sous chacun des deux premiers chefs d'accusation relatifs aux documents exigés pour le dossier à l'interne, mais de deux mois sous le quatrième chef d'accusation visant le formulaire de modification de la proposition.

[32] Ces périodes de radiation devront être purgées de façon concurrente.

[33] Par ailleurs, comme le certificat de l'intimé n'est plus en vigueur, ces périodes de radiation ne seront exécutoires qu'à partir de sa demande de réinscription auprès de l'AMF ou autre autorité compétente⁸. Il en sera de même de la publication d'un avis de la présente décision.

[34] Quant aux déboursés, en dépit de l'empathie que le comité peut avoir à l'égard de la situation de l'intimé, celle-ci ne constitue pas des circonstances exceptionnelles permettant au comité de déroger à la règle habituelle voulant que la partie qui succombe soit condamnée au paiement de ceux-ci.

[35] Le comité ne peut cependant pas ignorer que l'intimé a perdu son emploi, à la suite de son congédiement deux jours après l'audience⁹, en raison de la décision sur culpabilité ayant été portée à la connaissance de son employeur.

[36] Aussi, considérant la situation financière dans laquelle l'intimé se retrouve, et qu'il a déjà été pénalisé financièrement depuis le dépôt de la plainte à l'AMF en 2015,

⁸ *Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec c. Labelle*, 2005 CanLII 31276 (QC TP); *Lambert c. Agronomes (Ordre professionnel des)*, 2012 QCTP 39.

⁹ Lettre de son employeur datée du 31 janvier 2019.

CD00-1229

PAGE : 7

considérant qu'il a été déclaré coupable à l'égard de trois des quatre chefs d'accusation de la plainte, le comité le condamnera au paiement des 3/4 des déboursés.

[37] Quant au délai ou modalités de leur paiement, il revient à l'intimé d'en discuter avec la personne responsable à la CSF.

[38] Enfin, l'intimé ayant manifesté son désir de recevoir la présente décision par voie électronique pour limiter les déboursés à encourir et, en l'absence de contestation de la plaignante, le comité ordonnera que la notification de la présente décision soit faite aux parties par un moyen technologique, conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile du Québec*.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgence, la non-diffusion et la non-publication des noms et prénoms des consommateurs visés par la plainte, ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de les identifier;

ORDONNE, sous les chefs d'accusation 1 et 2, la radiation temporaire de l'intimé, pour une période d'un mois, à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE, sous le chef d'accusation 4, la radiation temporaire de l'intimé, pour une période de deux mois, à être aussi purgée de façon concurrente;

ORDONNE que ces radiations temporaires ne soient exécutoires qu'à compter de la réinscription de l'intimé auprès de l'Autorité des marchés financiers ou autre autorité compétente;

ORDONNE au secrétaire du comité de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où celui-ci a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

ORDONNE au secrétaire du comité de ne procéder à cette publication qu'à compter de la réinscription de l'intimé auprès de l'Autorité des marchés financiers ou autre autorité compétente;

CD00-1229

PAGE : 8

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, dans une proportion de 75 % (RLRQ, c. C-26);

ORDONNE que la notification de la présente décision soit faite aux parties par un moyen technologique, conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile du Québec*.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Suzanne Côté

M^{me} Suzanne Côté, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Louis Giguère

M. Louis Giguère, A.V.C.

Membre du comité de discipline

M^e Julie Piché
TERRIEN COUTURE AVOCATS s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente seul.

Date d'audience : Le 29 janvier 2019

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1356

DATE : 3 mai 2019

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M ^{me} Monique Puech	Membre
M. Joël Badan	Membre

SYLVIE POIRIER, ès qualités de syndique *ad hoc* de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

BRIGITTE KRAMER (certificat numéro 117609, BDNI numéro 1613631)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS¹, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgence, non-diffusion et non-publication du nom du consommateur impliqué dans la plainte, ainsi que de toute information permettant de l'identifier.**

[1] Le comité de discipline (le comité) de la Chambre de la sécurité financière (CSF) s'est réuni à Montréal, pour procéder à l'instruction de la plainte disciplinaire portée contre l'intimée le 12 février 2019.

[2] La plaignante était représentée par M^e Sylvie Poirier, alors que l'intimée se représentait seule.

¹ RLRQ, c. C-26.

CD00-1356

PAGE : 2

LA PLAINTÉ

1. À Hudson, le ou vers le 19 mai 2017, l'intimée n'a pas agi avec professionnalisme et compétence en procédant à l'ouverture du compte REÉR (fonds communs de placement) numéro [...] au nom de M.D., sans rencontrer son client, contrevenant ainsi aux articles aux articles (*sic*) 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);
2. À Hudson, le ou vers le 19 mai 2017, l'intimée n'a pas agi avec professionnalisme et compétence en acceptant les instructions d'un tiers pour l'achat de parts du fonds *Matchmaker balanced 881* pour une somme d'environ 22 081,14 \$ au compte REÉR (fonds communs de placement) numéro [...] de son client M.D., sans obtenir le consentement du client, contrevenant ainsi aux articles 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), 3, 4, 11 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

PLAIDOYER ET DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

[3] Dès la fixation de l'audience aux fins de l'instruction de la plainte, l'intimée a indiqué qu'elle souhaitait enregistrer un plaidoyer de culpabilité sous chacun des deux chefs d'accusation portés contre elle.

[4] À l'audience, un plaidoyer écrit a été déposé, signé par elle le 29 avril 2019 (I-1). Elle y reconnaît notamment les faits reprochés et que ceux-ci constituent des infractions déontologiques.

[5] Après avoir pris connaissance de ce plaidoyer, le comité s'est assuré que l'intimée désirait y donner suite et en comprenait les conséquences.

[6] Avant que le comité se prononce sur la culpabilité de l'intimée, la plaignante a résumé le contexte entourant la commission des infractions.

[7] Ensuite, le comité a déclaré l'intimée coupable :

- a) Sous le premier chef d'accusation, pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (*Règlement*) qui énonce :

14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.

CD00-1356

PAGE : 3

b) Sous le deuxième chef d'accusation, pour avoir contrevenu à l'article 11 du même *Règlement* stipulant :

11. Les ordres doivent être exécutés uniquement lorsque le client en donne l'autorisation au représentant.

(Nos soulignements)

[8] Le comité a également ordonné l'arrêt conditionnel des procédures quant aux autres dispositions alléguées au soutien de la plainte.

[9] Enfin, les parties ont indiqué avoir des recommandations conjointes sur sanction et être prêtes à y procéder.

PROCÉDANT SUR SANCTION

- **La preuve**

[10] M^e Poirier a déposé l'attestation du droit de pratique de l'intimée², datée du 13 juillet 2018, confirmant qu'au moment des infractions, celle-ci détenait un certificat dans les disciplines de courtage en épargne collective et de planification financière.

[11] Elle a ensuite remis une copie de son résumé des faits³, et déposé au soutien le formulaire d'ouverture de compte⁴. Il en ressort que :

- a) L'intimée était, au moment des événements, employée de la Banque de Montréal;
- b) Le 13 février 2017, une dame s'est présentée seule à la succursale où l'intimée travaillait et l'a rencontrée;
- c) L'intimée ne la connaissait pas et la rencontrait pour la première fois;
- d) La dame lui a expliqué que son conjoint M.D. avait quitté son emploi et avait reçu une somme d'argent qu'il désirait investir dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- e) Comme son conjoint était souvent en déplacement, il ne pouvait pas se présenter à la succursale;

² SP-2.

³ SP-1.

⁴ SP-3.

CD00-1356

PAGE : 4

- f) L'intimée a rempli électroniquement une demande d'ouverture de compte au nom de M.D., se fiant aux informations fournies par la dame, à l'exception des trois sections visant : le choix des fonds, leur répartition, le montant total du placement;
- g) L'intimée a fait part à la dame des options de placement qu'elle recommandait, et lui a remis une copie du formulaire d'ouverture ainsi rempli, pour le faire signer par son époux et discuter avec lui des options de placement;
- h) La dame est revenue seule à la succursale afin de finaliser l'ouverture du compte et procéder à l'achat des fonds en rapportant la demande signée par son époux;
- i) L'intimée a tenu pour acquis que la signature apposée sur le formulaire était celle de M.D., sans en vérifier l'authenticité;
- j) Par sa signature, M.D. attestait qu'il voulait un fonds équilibré, sans toutefois spécifier les fonds désirés⁵;
- k) L'intimée a inscrit le nom d'un fonds⁶ en mettant ses initiales à côté de cette entrée manuscrite et a demandé à la dame d'apposer les initiales de M.D. à côté des siennes;
- l) L'intimée a également complété le montant de l'investissement de M.D.;
- m) L'intimée a signé le formulaire à titre de représentante et a daté le tout du 19 mai 2017;
- n) L'intimée n'a jamais rencontré M.D., ni communiqué avec lui de quelque façon que ce soit, pour confirmer son identité ou les informations relatives à son profil et ses objectifs, ni pour obtenir son autorisation aux fins de procéder à l'achat du fonds choisi.

- **Représentations de la plaignante**

[12] Elle a indiqué que les parties s'étaient entendues pour recommander les sanctions suivantes :

- a) Sous le chef d'accusation 1 (avoir procédé à l'ouverture d'un compte REÉR sans rencontrer son client) :
 - le paiement d'une amende de 5 000 \$;

⁵ SP-3, p.5.

⁶ SP-3, p.2.

CD00-1356

PAGE : 5

- b) Sous le chef d'accusation 2 (avoir accepté les instructions d'un tiers pour l'achat de parts au compte REÉR de son client, sans obtenir le consentement de ce dernier) :

- le paiement d'une amende de 3 500 \$.

[13] Elles ont aussi recommandé la condamnation de l'intimée au paiement des déboursés.

[14] Au titre des facteurs aggravants et atténuants, M^e Poirier a mentionné :

Aggravants

- a) La gravité objective des infractions.

Vérifier l'identité du client et obtenir au préalable son autorisation pour procéder à une transaction constituent des obligations incontournables dans la pratique du représentant.

Aussi, bien qu'aucun préjudice n'a résulté de ces fautes, des conséquences sérieuses auraient pu en découler, par exemple l'usurpation d'identité ou encore de nature fiscale, dans le cas où l'investissement dépassait les cotisations admissibles de M.D. à titre de REÉR.

Atténuants

- a) L'intimée a reconnu ses fautes, tant auprès de son employeur que de la plaignante, et ce, dès le début de l'enquête;
- b) Elle a plaidé coupable à la première occasion;
- c) Elle n'a jamais remis en cause sa responsabilité eu égard aux gestes commis;
- d) Elle n'était pas motivée par une intention malhonnête.

Selon la plaignante, il s'agirait plutôt de négligence ou d'insouciance de la part de l'intimée qui a agi pour rendre service à la clientèle de la banque, en passant outre à ses obligations déontologiques;

- e) Elle n'a pas d'antécédent disciplinaire;
- f) Il s'agit d'un seul événement à l'égard d'un seul consommateur, en seize ans de pratique.

Les fautes de l'intimée ont été découvertes au cours d'une inspection ou audit, opéré à sa succursale;

- g) L'intimée a saisi la leçon de cette expérience, et a pleinement conscience de

CD00-1356

PAGE : 6

l'importance et des conséquences des gestes qu'elle a commis;

- h) Le risque de récidive paraît faible, voire nul;
- i) L'intimée a été congédiée en octobre 2017, à la suite de ces événements;
- j) Elle est actuellement inactive, mais aimerait continuer d'exercer sa profession et est à la recherche d'un emploi;
- k) Un employeur dans le domaine financier serait très intéressé à la candidature de l'intimée, mais préfère attendre la décision du comité avant de confirmer son offre d'emploi.

[15] À l'appui de ces recommandations, la plaignante a fourni un cahier d'autorités⁷ en soulignant les similitudes et les distinctions s'imposant avec le cas en l'espèce.

[16] Elle a fait valoir que les sanctions paraissent justes et raisonnables, en plus de permettre la réhabilitation de la professionnelle.

[17] Enfin, la plaignante ne s'oppose pas à quelque demande de délai pour le paiement des amendes, dans la mesure où ce paiement soit fait par versements consécutifs et égaux et qu'à défaut, il y ait perte du bénéfice du terme.

- **Représentations de l'intimée**

[18] L'intimée a expliqué que l'existence potentielle d'un préjudice fiscal, tel qu'allégué par la plaignante en raison d'un investissement supérieur aux cotisations admissibles de M.D. à titre de REÉR, était impossible en l'espèce, car il s'agissait d'un transfert de fonds de pension dans un CRI et non d'une nouvelle contribution. M.D. ayant eu une fin d'emploi d'une institution fédérale, il s'agissait de transférer le fonds de retraite détenu auprès de ce dernier, de sorte que ses cotisations de REÉR admissibles n'étaient pas en cause.

⁷ *CSF c. Di Maio*, 2012 CanLII 97186 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 15 mai 2012; *CSF c. Larose*, 2013 CanLII 40560 (QC CDCSF), décisions sur culpabilité du 26 juin 2013 et sur sanction du 23 avril 2014; *CSF c. Hamel*, 2006 CanLII 59874 (QC CDCSF), décisions sur culpabilité du 12 octobre 2006 et sur sanction du 5 avril 2007; *CSF c. Hornez*, 2009 CanLII 35147 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 29 juin 2009; *CSF c. Nuckle*, 2010 CanLII 99846 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 16 septembre 2010; *CSF c. Powers*, CD00-1327, décision sur culpabilité et sanction du 13 février 2019; *CSF c. St-Onge*, 2019 QCCDCSF 12 (CanLII), décision sur culpabilité et sanction du 4 mars 2019; *CSF c. Grenon*, 2018 QCCDCSF 52 (CanLII), décision sur culpabilité et sanction du 28 juin 2018; *CSF c. Chen*, 2013 CanLII 50553 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 6 août 2013.

CD00-1356

PAGE : 7

[19] Expliquant vivre dans une petite ville où sa famille habite depuis trois générations, l'intimée a indiqué que cette situation a suscité d'importants malaises, particulièrement à sa mère âgée exposée aux questions de la communauté.

[20] L'intimée a exprimé regretter sincèrement les inquiétudes que ses gestes ont pu causer à la famille concernée, qui a dû répondre aux questions notamment de son employeur.

[21] Quant au délai pour le paiement des amendes, elle a demandé 24 mois.

[22] Questionnée au sujet de sa situation financière depuis son congédiement, l'intimée a expliqué qu'elle a réussi après plusieurs mois à obtenir des prestations d'assurance-emploi pour une période de 35 à 38 semaines, qui s'est terminée en octobre 2018. Elle a aussi obtenu une compensation de son employeur à la suite de sa réclamation.

ANALYSE ET MOTIFS

[23] Le comité réitère la déclaration de culpabilité de l'intimée, prononcée séance tenante sous chacun des deux chefs d'accusation de la plainte portée contre elle, pour avoir contrevenu respectivement aux articles 14 et 11 du *Règlement*.

[24] Au moment des infractions, l'intimée détenait un certificat en épargne collective depuis plus de seize ans et, plus récemment, en planification financière.

[25] Le comité est en présence d'un seul événement, impliquant un seul consommateur et qui n'a subi aucun préjudice.

[26] L'intimée n'a tiré aucun avantage de ses gestes.

[27] En dépit de la nature sérieuse des infractions, le comité considère que celles-ci constituent une regrettable erreur de parcours pour l'intimée, qui avait un dossier disciplinaire sans tache en seize ans de pratique.

[28] Il ressort de l'enquête que l'intimée a plutôt agi pour rendre service à la dame et son époux.

CD00-1356

PAGE : 8

[29] L'intimée a expliqué qu'il s'agissait d'un transfert du fonds de pension du consommateur détenu auprès d'une institution fédérale à la suite de la cessation d'emploi de celui-ci. Il paraît vraisemblable que, dans les circonstances où le tout était transféré dans un CRI, l'intimée ait pu ainsi baisser la garde, et faire défaut de vérifier l'identité de M.D., d'exiger qu'il appose devant elle sa signature et d'obtenir son autorisation pour le fonds choisi.

[30] Le comité ne met pas en doute l'honnêteté de l'intimée qui a fourni son entière collaboration au cours de l'enquête, permettant ainsi d'accélérer le processus. L'intimée a déjà été pénalisée par son congédiement depuis octobre 2017 et, en conséquence, empêchée de reprendre ses activités dans le domaine, à tout le moins en attendant le dénouement du présent processus disciplinaire.

[31] Après revue des décisions soumises, les sanctions recommandées s'inscrivent dans les paramètres de celles ordonnées pour des infractions de nature similaire. Aussi, à l'instar de la plaignante, le comité est d'avis que notamment les facteurs mentionnés dans la décision *Powers*⁸ rendue récemment se comparent avec ceux en l'espèce.

[32] Le comité convient qu'il ne s'agit pas de punir le professionnel et que, dans la mesure du possible, il doit favoriser la réhabilitation du représentant pour lui permettre d'exercer sa profession.

[33] Enfin, le comité donnera suite aux recommandations des parties, estimant qu'elles sont de nature à atteindre les objectifs de sanction disciplinaire, notamment la protection du public, la dissuasion de l'intimée et l'exemplarité à l'égard des pairs.

[34] Par conséquent, l'intimée sera condamnée au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous le premier chef d'accusation, et de 3 500 \$ sous le deuxième chef, pour un total de 8 500 \$, ainsi qu'au paiement des déboursés.

[35] Aussi, le comité accordera à l'intimée un délai de 24 mois pour le paiement desdites amendes, celui-ci devant se faire par versements mensuels, consécutifs et égaux, sous peine de perdre le bénéfice du terme.

⁸ Préc., note 7. L'intimé *Powers* a été condamné au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous l'unique chef d'accusation contenu dans la plainte, pour avoir signé à titre de témoin hors la présence du client.

CD00-1356

PAGE : 9

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgateion, la non-publication et la non-diffusion du nom du consommateur visé par la plainte, ainsi que de toute information permettant de l'identifier;

RÉITÈRE DÉCLARER l'intimée coupable sous chacun des deux chefs d'accusation, pour avoir contrevenu respectivement aux articles 14 et 11 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

ORDONNE l'arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions alléguées au soutien de la plainte.

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

CONDAMNE l'intimée au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous le premier chef d'accusation;

CONDAMNE l'intimée au paiement d'une amende de 3 500 \$ sous le deuxième chef d'accusation;

ACCORDE à l'intimée un délai de 24 mois pour le paiement des dites amendes, lequel devra s'effectuer au moyen de versements mensuels, consécutifs et égaux, sous peine de déchéance du terme et sous peine de non-renouvellement de son certificat émis par l'Autorité des marchés financiers dans toutes les disciplines où il lui est permis d'agir;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

CD00-1356

PAGE : 10

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Monique Puech

M^{me} Monique Puech

Membre du comité de discipline

(s) Joël Badan

M. Joël Badan

Membre du comité de discipline

M^e Sylvie Poirier
CDNP AVOCATS INC
Procureurs de la partie plaignante

L'intimée se représentait seule.

Date d'audience : Le 30 avril 2019

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Re Pace

AFFAIRE INTÉRESSANT :

Les règles des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

et

Fernando Pace, intimé

2019 OCRCVM 11

Formation d'instruction
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
(section du Québec)

Audience tenue le 20 mars 2019
Décision rendue le 20 mars 2019
Décision écrite publiée le 10 avril 2019

Formation d'instruction :

Robert Monette (Président), Normand Durette, Yves Ruest

Comparutions :

Me Fanie Dubuc, Procureure de l'OCRCVM

Me Zavie Levine, Procureur de l'intimé

MOTIFS DE DÉCISION SUR ENTENTE DE RÈGLEMENT

- 1 Conformément à l'avis relatif aux affaires disciplinaires daté du 6 mars 2019, la formation d'instruction (la formation) tient une audience le 20 mars 2019.
- 2 À cette occasion, elle entend les représentations des procureurs des parties qui demandent la ratification de l'entente de règlement intervenue entre elles le 15 février 2019, le tout en vertu de la Règle 8200 des Procédures de mise en application et de l'article 8428 des Règles de pratique et de procédure¹.
- 3 Le contenu de l'entente de règlement respecte les formalités prévues à l'article 8215 des Procédures de mise en application et l'entente elle-même est annexée à la fin de la présente décision pour en faire intégralement partie.
- 4 À la suite des soumissions des procureurs et après délibéré, la formation a accepté l'entente de règlement, se réservant le droit de déposer ses motifs à une date ultérieure.
- 5 La présente décision explique les motifs à l'appui de l'acceptation de l'entente de règlement.

La Contravention

¹ Lorsque non spécifiée autrement, la formation réfère aux règles de procédure de l'OCRCVM.

6 Les parties admettent que pour la période se situant entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} février 2016, alors qu'il était inscrit à titre de représentant auprès du courtier Valeurs mobilières Desjardins inc, l'intimé a effectué des opérations discrétionnaires dans les comptes de deux clients, sans que ces comptes aient été préalablement autorisés et acceptés comme comptes « carte blanche ».

7 Du fait de cette conduite, l'intimé a contrevenu aux articles 4 et 5 de la Règle 1300 ainsi qu'à l'article 1 de la règle 29 des courtiers membres de l'OCRCVM.

Les Sanctions

8 Les parties suggèrent les sanctions et frais suivants;

- Une amende de 25,000\$;
- Le paiement à l'OCRCVM d'une somme de 5,000\$ au titre des frais;
- De réussir l'examen du cours relatif au Manuel sur les normes de conduite dans les 6 mois suivant l'acceptation de l'entente de règlement.

9 L'intimé s'engage à payer les sommes mentionnées ci-dessus dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de l'entente de règlement à moins d'un autre délai convenu entre les parties.

Le rôle de la formation et les questions soulevées

10 Tel qu'indiqué à l'article 8215 des Procédures de mise en application, la formation peut accepter ou rejeter l'entente de règlement; tel est son rôle qui ne lui accorde toutefois aucune discrétion d'apporter quelque modification à ladite entente.

11 Une formation n'est pas liée par la suggestion commune des parties. La formation ne doit pas se substituer au processus de négociation, mais doit apprécier le caractère raisonnable de son résultat qui en est l'entente. Dans les cas où la suggestion est déraisonnable, elle pourrait cependant intervenir.²

12 Afin d'évaluer le caractère raisonnable de cette entente, la formation s'assurera que les facteurs clés cités dans les lignes directrices sur les sanctions disciplinaires ont été pris en considération.

13 De plus, la formation devra vérifier que les sanctions proposées sont situées dans une fourchette de sanctions déjà rendues en semblables matières et qu'elles permettront d'assurer une dissuasion spécifique et une dissuasion générale.³

14 Enfin, rappelons que l'entente a été négociée par des procureurs d'expérience qui ont su faire valoir leurs avantages réciproques.

15 Avant de procéder à la discussion et d'analyser les questions soulevées, la formation entend souligner brièvement les faits pertinents à cette analyse.

Les faits pertinents

16 Les procureurs des parties ont informé la formation que certains faits non mentionnés dans l'entente de règlement seraient communiqués, lors de leurs représentations. Étant donné le consentement des parties, la formation a autorisé la divulgation de ces nouveaux faits, le tout tel que prévu à l'article 8428(6) des Règles de pratique et de procédure.

17 En novembre 2008, l'intimé débute son emploi chez Valeurs mobilières Desjardins.

18 Le 29 mars 2010, l'intimé agit à titre de représentant inscrit auprès des clients A et B; il s'agit d'un

² Re Hartner 2018 OCRCVM 08; Re BMO Nesbitt Burns 2012 IIROC 21

³ Re Donnelly 2016 OCRCVM 23

couple marié et propriétaire d'une entreprise dans le domaine de l'alimentation. Quant au client A, ses connaissances en placement sont « bonnes » alors que les connaissances de la cliente B sont qualifiées de « limitées ». Les clients possèdent différents comptes individuels et conjoints; le client A possède en plus des comptes corporatifs.

19 Entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} février 2016, l'intimé effectue plusieurs transactions discrétionnaires dans les comptes de ses clients, dont 80% dans les comptes corporatifs du client A.

20 Pour la période en litige, les transactions discrétionnaires correspondent au profil d'investisseurs des clients et génèrent des profits d'environ 1,414,000\$ dans leurs comptes; quant à l'intimé, il bénéficie de commissions nettes d'environ 200,000\$.

21 Durant la même période, l'intimé a rencontré uniquement le client A, et ce, environ de 2 à 3 fois par année dans le but de mettre à jour les stratégies de placement dont entre autres l'accentuation des transactions sur des titres individuels et la diminution des frais de gestion. L'intimé n'a pas communiqué avec la cliente B et il n'existe aucune autorisation écrite permettant au client A d'agir dans les comptes de sa conjointe et d'y donner des instructions.

22 Par la suite, le client A demande à l'intimé de ne plus communiquer préalablement avec lui avant de procéder aux transactions dans ses comptes et dans ceux de sa conjointe. L'intimé accepte cette demande du client d'appliquer une gestion de comptes de type « carte blanche » sans avoir préalablement détenu l'inscription l'autorisant à agir ainsi.⁴

23 En février 2016, les clients se déclarent insatisfaits du rendement obtenu dans leurs comptes. L'intimé reconnaît son infraction aux règles des courtiers membres de l'OCRCVM, il est congédié.

24 Depuis juin 2016, l'intimé est à l'emploi de Corporation Mackie Recherche Capital.

Discussion

25 Les lignes directrices sur les sanctions adoptées par l'OCRCVM visent à aider la formation d'instruction à déterminer si elle doit accepter l'entente de règlement. La procureure de l'OCRCVM a souligné certains facteurs permettant d'évaluer la justesse des sanctions et la formation est satisfaite d'y référer pour analyse.

26 Quoique la taille des opérations soit assez élevée et qu'elle se déroule sur une période plutôt longue, la conduite de l'intimé n'a pas causé de préjudice économique aux clients.

27 La conduite de l'intimé dénote cependant une insouciance à l'égard de la réglementation. L'intimé ne pouvait s'en remettre à la bonne volonté du client A pour écarter ses obligations réglementaires; il était de son devoir d'expliquer à ses clients la façon adéquate de procéder. De plus l'intimé devait maintenir une communication plus étroite avec la cliente B.

28 Comme l'a décidé la formation dans l'affaire *Re Skelton*

...la personne inscrite a l'obligation fondamentale de ne pas effectuer d'opérations discrétionnaires dans un compte de client sans l'autorisation écrite préalable du client et sans l'autorisation de son employeur. Cette obligation s'applique même dans le cas où le client donne son acquiescement...⁵

29 L'intimé n'a pas obtenu un avantage financier de la conduite fautive et n'a pas d'antécédents disciplinaires. Suite à l'admission de son inconduite, il a fait l'objet d'un congédiement. L'intimé a collaboré à l'enquête de l'OCRCVM.

30 La formation conclut de cette première partie d'analyse que les facteurs clés retenus et pris en

⁴ Le tout contrairement aux articles 4 et 5 de la règle 1300

⁵ *Re Skelton* 2012 OCRCVM 46

considération sont adéquats.

31 La procureure de l'OCRCVM a déposé en appui à sa jurisprudence un document explicatif de travail qui caractérise les causes citées selon différents critères comme l'infraction reprochée, les facteurs atténuants ou aggravants, les peines imposées...⁶.

32 Les infractions reprochées sont toutes de la nature d'opérations discrétionnaires dans des comptes de client non autorisés et approuvés comme « carte blanche ». Dans la plupart de ces affaires, même si les formations notent que les clients pouvaient agréer à la façon de procéder, elles insistent sur l'importance et le devoir pour les représentants de se conformer à la réglementation qui prescrit une surveillance étroite des comptes « carte blanche ».

33 Les amendes imposées vont de 10,000\$ pour une infraction sur une courte période de 6 mois (*Re Smith*) jusqu'à un montant de 40,000\$ pour une infraction où les clients ont subi de lourdes pertes (*Re Hartner*).

34 Les facteurs atténuants et aggravants retenus sont de la même nature que ceux analysés ici, tout en notant toutefois que dans plusieurs cas l'intimé conserve son emploi contrairement à la présente affaire.

35 En tenant compte des particularités de chaque affaire, la formation convient que les sanctions proposées se situent dans la fourchette des sanctions décidées en semblable matière.

36 La formation est convaincue que les sanctions imposées à l'intimé sont suffisamment lourdes pour le dissuader d'avoir une conduite fautive à l'avenir et dissuader les autres d'avoir une conduite fautive similaire. De ce fait, l'intégrité du marché sera protégée.

Conclusion

37 Pour les motifs ici rendus et tel qu'il fût décidé lors de l'audience, la formation considère l'entente raisonnable et la ratifie.

Montréal, le 10 avril 2019

Robert Monette

Normand Durette

Yves Ruest

ENTENTE DE RÈGLEMENT

PARTIE I – INTRODUCTION

1. L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) délivrera un avis de demande pour annoncer qu'une formation d'instruction (la formation d'instruction) tiendra une audience de règlement en vue de considérer si, en vertu de l'article 8215 des Règles de mise en application, d'examen et d'autorisation de l'OCRCVM, elle devrait accepter l'entente de règlement (l'entente de règlement) conclue entre le personnel de l'OCRCVM (le personnel) et Fernand Pace (l'intimé).

PARTIE II – RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT

2. Le personnel et l'intimé recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement selon les modalités exposées ci-dessous.

⁶ Voir Pièce R-1

PARTIE III – FAITS CONVENUS

3. Pour les besoins de l'entente de règlement, l'intimé convient des faits exposés dans la partie III.

Historique d'inscription

1. L'intimé fut inscrit à titre de représentant auprès de l'OCRCVM, ainsi que son prédécesseur, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), à compter de 2001;
2. L'intimé a été à l'emploi du courtier membre Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD) du mois de novembre 2008 jusqu'au moment de son congédiement survenu en mai 2016;
3. Depuis juin 2016, l'intimé est à l'emploi du courtier membre Corporation Mackie Recherche Capital.

Détails

4. Le ou vers le 29 mars 2010, l'intimé a commencé à agir à titre de représentant inscrit pour les clients A et B (les clients), auprès de VMD;
5. Les clients étaient mariés et propriétaires d'une entreprise dans le domaine de l'alimentation;
6. Selon les formulaires d'ouverture des comptes, le client A possédait des connaissances en placement qualifiées de « bonnes » et la cliente B, des connaissances en placement qualifiées de « limitées »;
7. Selon les formulaires d'ouverture des comptes, les clients gagnaient chacun un revenu annuel de plus de 150 000 dollars et possédaient des actifs d'une valeur totale de 8 millions de dollars;
8. Les clients possédaient tous les deux les comptes suivants : un compte marge en dollars canadiens, un compte enregistré en dollars américains, ainsi qu'un compte conjoint en dollars canadiens et un compte conjoint en dollars américains;
9. Le client A possédait aussi un compte corporatif en dollars canadiens et un compte corporatif en dollars américains;
10. Entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} février 2016, l'intimé a effectué plus de 700 transactions discrétionnaires dans les comptes de ses clients. Près de 80 % de ces transactions discrétionnaires ont été effectuées dans les comptes corporatifs du client A;
11. L'intimé n'a jamais détenu l'inscription l'autorisant à s'occuper de comptes « carte blanche » et les comptes des clients n'ont jamais été au préalable autorisés et acceptés comme tels;
12. De plus, pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} février 2016, l'intimé n'a pas demandé à la cliente B d'accorder une autorisation écrite à son conjoint, le client A, pour que celui-ci puisse donner des instructions à l'intimé concernant ses comptes personnels;
13. L'intimé a confirmé au personnel de l'OCRCVM que, au cours de la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} février 2016, il a eu des contacts réguliers uniquement avec le client A, et ce, en personne ou par téléphone. Il n'a pas communiqué avec la cliente B;
14. Les deux clients recevaient mensuellement leurs relevés de comptes;
15. L'intimé a confirmé au personnel de l'OCRCVM qu'à la fin du mois d'octobre 2012, suite à la vente de son entreprise, le client A lui a fait part de son désir de modifier sa stratégie de placement, et ce, principalement dans ses comptes corporatifs;
16. Le client A a demandé à l'intimé de transiger dans ses comptes corporatifs davantage de titres individuels au lieu de titres de fonds de placement, ainsi que de lui offrir un service similaire à celui que lui aurait offert un gestionnaire de portefeuille. De plus, le client A désirait payer le moins possible de frais de gestion;

17. L'intimé a confirmé au personnel de l'OCRCVM que son client A lui a demandé de ne plus communiquer préalablement avec lui avant de procéder aux transactions dans ses comptes ou ceux de sa conjointe;
18. L'intimé a confirmé au personnel de l'OCRCVM qu'il a accepté la demande de son client A et qu'ils ont convenu d'appliquer cette gestion de type « carte blanche » à tous ses comptes, ainsi que ceux de la cliente B. De plus, pour limiter les frais de gestion, l'intimé a proposé à son client A de transiger des titres de nouvelles émissions;
19. Selon la preuve au dossier, les transactions discrétionnaires effectuées par l'intimé durant la période d'infraction correspondaient aux profils d'investisseurs des clients et n'ont pas causé de perte à ces derniers;
20. Entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} février 2016, les opérations discrétionnaires effectuées par l'intimé, dans le compte de ses clients A et B, ont généré des profits d'environ 1 414 000 \$ et, au bénéfice de l'intimé, des commissions nettes d'environ 200 000 \$.

PARTIE IV – CONTRAVENTION

21. Du fait de la conduite décrite ci-dessus, l'intimé a contrevenu aux articles 4 et 5 de la Règle 1300 ainsi qu'à l'article 1 de la Règle 29 des courtiers membres de l'OCRCVM.
 1. Entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} février 2016, alors qu'il était inscrit à titre de représentant auprès du courtier Valeurs mobilières Desjardins inc., l'intimé a effectué des opérations discrétionnaires dans les comptes de deux clients, sans que ces comptes aient été préalablement autorisés et acceptés comme comptes « carte blanche », contrevenant ainsi aux articles 4 et 5 de la Règle 1300 des courtiers membres de l'OCRCVM.

PARTIE V – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

22. L'intimé accepte les sanctions et les frais suivants :
 - a) une amende de 25 000 \$;
 - b) le paiement à l'OCRCVM d'une somme de 5 000 \$ au titre des frais;
 - c) de réussir l'examen du cours relatif au Manuel sur les normes de conduite dans les 6 mois suivant l'acceptation de cette entente par la formation d'instruction.
23. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'intimé s'engage à payer les sommes mentionnées ci-dessus dans un délai de 30 jours suivant cette acceptation, à moins que le personnel et l'intimé ne conviennent d'un autre délai.

PARTIE VI – ENGAGEMENT DU PERSONNEL

24. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, le personnel n'engagera pas d'autre mesure contre l'intimé à l'égard des faits exposés dans la partie III et des contraventions de la partie IV, sous réserve des dispositions du paragraphe ci-dessous.
25. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement et que l'intimé ne se conforme pas aux modalités de celle-ci, le personnel peut engager une procédure en vertu de la Règle 8200 contre l'intimé. Cette procédure peut se fonder en partie sur les faits exposés dans la partie III.

PARTIE VII – PROCÉDURE D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

26. L'entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d'instruction.
27. L'entente de règlement doit être présentée à une formation d'instruction dans le cadre d'une audience de règlement tenue conformément à la procédure exposée aux articles 8215 et 8428, ainsi qu'à toute autre procédure dont les parties peuvent convenir.

28. Le personnel et l'intimé conviennent que l'entente de règlement constituera la totalité des faits convenus présentés à l'audience de règlement, à moins que les parties ne conviennent que des faits additionnels devraient y être présentés. Si l'intimé ne comparaît pas à l'audience de règlement, le personnel peut communiquer des faits pertinents additionnels, sur demande de la formation d'instruction.
29. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'intimé convient de renoncer aux droits qu'il peut avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une autre audience, à un appel ou à une révision.
30. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, le personnel et l'intimé peuvent conclure une autre entente de règlement ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire sur le fondement des mêmes allégations ou d'allégations connexes.
31. Les modalités de l'entente de règlement sont confidentielles jusqu'à leur acceptation par la formation d'instruction.
32. L'entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu'elle aura été acceptée par la formation d'instruction et l'OCRCVM en publiera le texte intégral sur son site Internet. L'OCRCVM publiera aussi un sommaire des faits, des contraventions et des sanctions convenues dans l'entente de règlement.
33. Si l'entente de règlement est acceptée, l'intimé convient qu'il ne fera pas personnellement et que personne ne fera non plus en son nom de déclaration publique incompatible avec celle-ci.
34. L'entente de règlement prendra effet et deviendra obligatoire pour l'intimé et le personnel à la date de son acceptation par la formation d'instruction.

PARTIE VIII – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT

35. L'entente de règlement peut être signée en plusieurs exemplaires, tous les exemplaires constituant ensemble une entente liant les parties.
36. La télécopie ou la copie électronique d'une signature sera traitée comme une signature originale.

SIGNÉE à Montréal, le 13 février 2019.

(S) Fernando Pace

Fernando Pace

Intimé

SIGNÉE à Montréal, le 15 février 2019.

(S) Fanie Dubuc

Me Fanie Dubuc

Avocate de la mise en application, au nom
du personnel de la mise en application de
l'OCRCVM

Tous droits réservés © 2019 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
 Montréal : 514 395-0337
 Autres régions : 1 877 525-0337
 Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
3000895602	KHADIJA DARID	2019-CI-1024041	D / 1	Radiation	2019-05-02
3001591796	STÉPHANI LAURI DUMAIS FERNANDEZ	2019-CI-1024053	D / 1	Radiation	2019-05-02
3001627062	STÉPHANIE DOUCET	2019-CI-1023928	D / 1	Radiation	2019-05-02
3001633732	MARIE-PIER LABERGE-SAVARD	2019-CI-1023822	A / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2019-05-02

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Publication

Avis de publication

Règlement sur les modes alternatifs de distribution

(Voir section 3.2.2 du présent bulletin)

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Les Assurances Ironshore (nom utilisé au Québec par Ironshore Insurance Limited)

Avis de modification de permis – Changement de nom
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 5 avril 2019, le permis de Les Assurances Ironshore (nom utilisé au Québec par Ironshore Insurance Limited) aux fins de substituer son nom pour celui Marchés Spécialisés Liberté Bermudes Limitée (nom utilisé au Québec par Liberty Speciality Markets Bermuda Limited) suite à la demande de cette dernière.

Le représentant principal au Québec est madame Marie-Claude Cantin dont l'établissement d'affaires est situé au 1 Place Ville Marie, Bureau 4000, Montréal, Québec, H3B 4M4, Canada.

Le siège social de l'assureur est situé au 141, Front Street, Hamilton, HM19, Bermuda

Fait le 5 avril 2019

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales (parts de catégorie I)	9 mai 2019	Québec
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé (parts de catégorie I)		- Colombie-Britannique
Portefeuille SociéTerre 100 % actions (parts de catégories A, C, F et I)		- Alberta
Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe (parts de catégories C, F et I)		- Saskatchewan
Portefeuille FNB Avisé Conservateur (parts de catégories C, F et I)		- Manitoba
Portefeuille FNB Avisé Équilibré (parts de catégories C, F et I)		- Ontario
Portefeuille FNB Avisé Croissance (parts de catégories C, F et I)		- Nouveau-Brunswick
Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale (parts de catégories C, F et I)		- Nouvelle-Écosse
Portefeuille FNB Avisé 100 % actions (parts de catégories C, F et I)		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Element Fleet Management Corp.	14 mai 2019	Ontario
Emera Incorporated	9 mai 2019	Nouvelle-Écosse
FNB Emerge ARK Innovation de rupture mondiale	14 mai 2019	Ontario
FNB Emerge ARK Génomique et biotechnologies		
FNB Emerge ARK Innovation des technologies financières		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Emerge ARK IA et mégadonnées FNB Emerge ARK Technologies autonomes et robotique		
FNB Emerge ARK Innovation de rupture mondiale	14 mai 2019	Ontario
FNB Emerge ARK Génomique et biotechnologies		
FNB Emerge ARK Innovation des technologies financières		
FNB Emerge ARK IA et mégadonnées FNB Emerge ARK Technologies autonomes et robotique		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	13 mai 2019	Ontario
Glacier Credit Card Trust ^{MD}	14 mai 2019	Ontario
Mandat privé canadien de dividendes CI Mandat privé de base d'actions mondiales	10 mai 2019	Ontario
Summit Industrial Income REIT	9 mai 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Milestone Pharmaceutiques Inc.	14 mai 2019	Québec
BMO Fonds du marché monétaire BMO Fonds d'obligations BMO Fonds	14 mai 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
d'obligations de base		
BMO Fonds d'obligations de base Plus		
BMO Fonds d'obligations mixtes		
BMO Portefeuille diversifié de revenu		
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents		
BMO Fonds de revenu à taux variable		
BMO Fonds mondial diversifié		
BMO Fonds mondial de revenu mensuel		
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles		
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques		
BMO Fonds de croissance et de revenu		
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée		
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II		
BMO Fonds de revenu BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme		
BMO Fonds d'actions privilégiées		
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique		
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé		
BMO Fonds universel d'obligations		
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu		
BMO Fonds de l'allocation de l'actif		
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes		
BMO Fonds d'actions canadiennes		
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation		
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées		
BMO Fonds concentré d'actions mondiales		
BMO Fonds concentré d'actions américaines		
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
de sociétés canadiennes à dividendes élevés		
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		
de banques canadiennes		
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		
de sociétés européennes à dividendes élevés		
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		
de sociétés américaines à dividendes élevés		
BMO Fonds de dividendes		
BMO Fonds européen (BMO Fonds mondial équilibré)		
BMO Fonds mondial de dividendes		
BMO Fonds mondial d'actions		
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu		
BMO Fonds d'infrastructures mondiales		
BMO Fonds d'occasions de croissance		
BMO Fonds FNB d'actions internationales		
BMO Fonds d'actions internationales		
BMO Fonds valeur internationale		
BMO Fonds japonais		
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité		
BMO Fonds d'actions multi-factorielles		
BMO Fonds de dividendes nord-américains		
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes		
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines		
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (<i>auparavant, BMO Fonds zéro combustible fossile</i>)		
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique		
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique		
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique		
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique		
BMO Fonds de dividendes américains		
BMO Fonds FNB d'actions américaines		
BMO Fonds d'actions américaines		
BMO Fonds d'actions américaines Plus		
BMO Fonds leadership féminin		
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation		
BMO Fonds des marchés en développement		
BMO Fonds mondial à petite capitalisation		
BMO Fonds de métaux précieux		
BMO Fonds de ressources		
BMO Fonds américain à petite capitalisation		
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe		
BMO Portefeuille FNB de revenu		
BMO Portefeuille FNB conservateur		
BMO Portefeuille FNB équilibré		
BMO Portefeuille FNB croissance		
BMO Portefeuille FNB actions de croissance		
BMO Fonds équilibré en dollars US		
BMO Fonds de dividendes en dollars US		
BMO Fonds indice-actions en dollars US		
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US		
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US		
BMO Catégorie asiatique de croissance et		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
de revenu		
BMO Catégorie actions canadiennes		
BMO Catégorie dividendes		
BMO Catégorie mondiale de dividendes		
BMO Catégorie mondiale énergie		
BMO Catégorie mondiale d'actions BMO		
Catégorie FNB mondial à faible volatilité		
BMO Catégorie Chine élargie		
BMO Catégorie valeur internationale		
BMO Catégorie actions américaines		
BMO Portefeuille de revenu		
CatégorieSélectMD		
BMO Portefeuille équilibré		
CatégorieSélectMD		
BMO Portefeuille croissance		
CatégorieSélectMD		
BMO Portefeuille actions de croissance		
CatégorieSélectMD		
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu		
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré		
BMO Catégorie Portefeuille FNB		
croissance		
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de		
croissance		
BMO Fonds Étape Plus 2022		
BMO Fonds Étape Plus 2025		
BMO Fonds Étape Plus 2026		
BMO Fonds Étape Plus 2030		
BMO Portefeuille de revenu FondSélectMD		
BMO Portefeuille équilibré FondSélectMD		
BMO Portefeuille croissance		
FondSélectMD		
BMO Portefeuille actions de croissance		
FondSélectMD		
BMO Portefeuille à revenu fixe		
FiducieSélectMD		
BMO Portefeuille de revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FiducieSélectMD		
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélectMD		
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélectMD		
BMO Portefeuille croissance FiducieSélectMD		
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélectMD		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035		
BMO Portefeuille de retraite revenu		
BMO Portefeuille de retraite conservateur		
BMO Portefeuille de retraite équilibré		
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque		
BMO Fonds d'actions Réduction du risque		
BMO Portefeuille de revenu AscensionMC		
BMO Portefeuille conservateur AscensionMC		
BMO Portefeuille équilibré AscensionMC		
BMO Portefeuille croissance AscensionMC		
BMO Portefeuille actions de croissance AscensionMC		
First Asset Canadian Convertible Bond Fund	10 mai 2019	Ontario
First Asset Reit Income Fund		
First Asset Utility Plus Fund		
First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund		
FNB Horizons Indice uranium mondial	13 mai 2019	Ontario
FNB Horizons Indice de fonds de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
couverture Morningstar FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu FNB Horizons Rotation saisonnière		
Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park <i>(auparavant, le Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure Lawrence Park)</i> Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret <i>(auparavant, le Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu Marret)</i> Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro <i>(auparavant, le Fonds alternatif de croissance mondiale Munro)</i>	14 mai 2019	Ontario
Fonds d'actions canadiennes Brandes Fonds de valeur des marchés émergents Brandes Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes Fonds d'actions internationales Brandes Fonds stratégique d'actions canadiennes Morningstar Fonds d'actions canadiennes Sionna Fonds d'actions globales Brandes Fonds d'opportunités mondiales Brandes Fonds d'actions américaines à petite capitalisation Brandes ¹ Fonds obligataire canadien Bridgehouse <i>(auparavant, Fonds obligataire canadien Greystone)</i> Fonds multiactif des marchés émergents Lazard Fonds de revenu équilibré mondial Lazard Portefeuille dynamique Morningstar Portefeuille équilibré Morningstar Portefeuille prudent Morningstar Portefeuille de croissance Morningstar	14 mai 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille modéré Morningstar Fonds de revenu stratégique Sionna (auparavant, Fonds équilibré canadien Sionna) Fonds d'opportunités Sionna		
Portefeuille canadien EdgePoint Portefeuille mondial EdgePoint Portefeuille canadien de fonds de revenu et de croissance EdgePoint Portefeuille mondial de fonds de revenu et de croissance EdgePoint	14 mai 2019	Ontario
Vanguard Global Balanced Fund Vanguard Global Dividend Fund Vanguard Windsor U.S. Value Fund Vanguard International Growth Fund	8 mai 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de rendement amélioré Purpose (auparavant le Fonds Revenu SCM et Infrastructure Purpose)	13 mai 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 mai 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	9 mai 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	9 mai 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	9 mai 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 mai 2019	3 novembre 2017
Banque de Montréal	8 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	8 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	8 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	8 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	8 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	9 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	9 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 mai 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque Nationale du Canada	8 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	8 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 mai 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 mai 2019	3 juillet 2018
Bell Canada	8 mai 2019	20 mars 2018
Capital Power Corporation	9 mai 2019	11 mai 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 mai 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 mai 2019	13 février 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 mai 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 mai 2019	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	8 mai 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	8 mai 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	8 mai 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 mai 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 mai 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 mai 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 mai 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 mai 2019	28 juin 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Bausch Health Companies Inc.

Vu la demande présentée par Bausch Health Companies Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 avril 2019 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets de premier rang pour un montant maximal de 2 milliards de dollars US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 30 avril 2019.

Patrick Théorêt

Directeur du financement des sociétés

Projet SEDAR n° 2902841

Décision n°: 2019-FS-0048

Société Financière Daimler Canada Inc.

Vu la demande présentée par Société Financière Daimler Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 avril 2019 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à moyen terme qui sera effectué dans le cadre d'un programme auquel participe la société mère de l'émetteur, Daimler AG, et certaines autres filiales, le tout suivant les termes d'un prospectus devant être déposé annuellement auprès des autorités européennes compétentes, et conformément aux autres informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 13 mai 2019.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Projet SEDAR n° 2904877

Décision n°: 2019-FS-0055

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Alliance Growers Corp.	2018-08-31	312 286 \$
API Labs Inc.	2018-09-07	475 000 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2018-06-07	10 186 100 \$
Banque Nationale du Canada	2018-09-11	20 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2018-09-05	10 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2018-09-05	10 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2018-09-06	10 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2018-09-07	5 000 000 \$
Bridging Mid-Market Debt Fund LP	2018-09-04	22 164 193 \$
Bridging Mid-Market Debt RSP Fund	2018-09-04	8 281 789 \$
C Hôtels Le Navigateur inc.	2018-09-05 au 2018-09-10	6 200 000 \$
CGI Fund Capital CAD Corp.	2018-09-04 au 2018-09-12	515 000 \$
Chalice Gold Mines Limited	2018-09-07	435 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Edgewater Wireless Systems Inc.	2018-09-04	220 000 \$
EESTor Corporation	2018-09-05	884 990 \$
Eigen Innovations Inc.	2018-09-04	2 499 997 \$
Enhanced Pet Sciences Corp.	2018-09-07	3 895 130 \$
Equiton Balanced Real Estate Fund Trust	2018-09-04	10 000 \$
Fonds de placement privés à revenu fixe plus à long terme Sun Life	2018-08-31	35 150 000 \$
Franklin Global Real Assets Fund	2018-09-04 au 2018-09-07	646 746 \$
Green Growth Brands Ltd.	2018-08-30	15 683 000 \$
Harbour Equity JV Development Fund IV	2018-09-10	6 838 000 \$
Kensington Private Equity Fund	2018-09-06	5 579 167 \$
Kimberley Mining Limited	2018-08-29	21 181 260 \$
McDonald's Corporation	2018-08-15	47 070 248 \$
Morrison Laurier Mortgage Corporation	2018-09-04	5 000 000 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2018-09-04	19 760 250 \$
The Huck Finn Fund VII, a series of Survival Economics Companies Investments, LLC	2018-08-27	52 532 \$
Timbercreek Four Quadrant Global Real Estate Partners	2018-09-06	2 760 500 \$
Trez Capital Prime Trust	2018-09-04 au 2018-09-10	979 872 \$
Trez Capital Yield Trust	2018-09-04 au 2018-09-10	7 927 007 \$
Trez Capital Yield Trust US	2018-09-04 au 2018-09-06	51 330 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, Jersey Branch	2018-09-06 au 2018-09-12	3 544 974 \$
Vitality CBD Natural Health Products Inc.	2018-09-06 au 2018-09-14	2 159 310 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Laboratoires Engagement Inc.

Vu la demande présentée par Laboratoires Engagement Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 avril 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus simplifié provisoire, dont le visa provisoire sera octroyé le ou vers le 2 mai 2019, et du prospectus simplifié s'y rapportant (le « prospectus »), incluant les documents intégrés par renvoi dans le prospectus (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur émergent au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, RLRQ, c. V -1.1, r. 24;
2. Le placement envisagé aura lieu uniquement dans quatre provinces du Canada;
3. Le montant du placement envisagé est minime;

4. Aucune sollicitation ne sera effectuée auprès d'investisseurs du Québec;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait le 2 mai 2019.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2019-FS-0047

Summit Industrial Income REIT

Vu la demande présentée par Summit Industrial Income REIT (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 avril 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2019, lequel sera déposé en version anglaise sur SEDAR le ou vers le 8 mai 2019, ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant (collectivement, les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 8 mai 2019 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire.

Fait le 7 mai 2019.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2019-FS-0053

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Corporation Fiera Capital inc.

Vu la demande présentée par Corporation Fiera Capital inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 mars 2019 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 33 (le « Règlement 61-101 »);

Vu l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35 (le « Règlement 62-104 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3;

Vu les termes définis suivants :

« achat de blocs » : un achat de blocs effectué conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« actionnaire vendeur » : Gestion de portefeuille Natcan inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada;

« actions » : les actions à vote subordonné et les actions à vote spécial;

« actions à vote spécial » : les actions avec droit de vote spécial de catégorie B de l'émetteur;

« actions à vote subordonné » : les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A de l'émetteur;

« actions visées » : les 2 450 000 actions à vote subordonné visées par le rachat proposé et détenues par l'actionnaire vendeur;

« convention d'achat Natixis » : la convention entre l'émetteur et Natixis ou à une filiale en propriété exclusive de Natixis en vertu de laquelle l'émetteur s'engage à acquérir les activités canadiennes de Natixis, soit essentiellement les activités d'offre et de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille au Canada;

« convention de distribution » : la convention entre l'émetteur et Natixis en vertu de laquelle l'émetteur deviendra le distributeur canadien privilégié des stratégies d'investissement de Natixis et en vertu de laquelle Natixis s'engagera à promouvoir les stratégies d'investissement de l'émetteur à l'extérieur du Canada;

« convention de rachat » : la convention de rachat aux termes de laquelle l'émetteur conviendra de procéder au rachat des actions visées de l'actionnaire vendeur dans le cadre du rachat proposé;

« convention de vote » : la convention entre Natixis et Jean-Guy Desjardins qui prévoit des engagements de ces parties relativement à l'élection des administrateurs de l'émetteur dans l'éventualité où Fiera SEC cesse de détenir le droit d'élire 8 des 12 administrateurs de l'émetteur;

« convention relative aux droits de Natixis » : la convention entre l'émetteur et Natixis en vertu de laquelle Natixis bénéficiera notamment d'un droit de proposer un des quatre administrateurs de l'émetteur que les porteurs d'actions à vote subordonné ont le droit d'élire et d'un droit de préemption;

« DJM Capital » : DJM Capital inc.;

« Fiera SEC » : Fiera Capital SEC;

« Natixis » : Natixis Investment Managers S.A.;

« option d'achat Fiera SEC » : l'option de Fiera SEC d'acquérir, en contrepartie de parts de Fiera SEC, les actions à vote subordonné détenues par Natixis;

« option de vente DJM Capital » : l'option de DJM Capital de vendre à Natixis 4,8 millions d'actions à vote subordonné détenues par DJM Capital directement ou indirectement par l'entremise de Fiera SEC;

« prix de rachat » : le prix de rachat des actions visées;

« rachat proposé » : le rachat par l'émetteur, aux fins d'annulation, des actions visées;

« règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités » : les règles prévues aux articles 628 à 629,3 de la partie VI du Guide à l'intention des sociétés de la TSX;

« transaction indépendante » : une transaction indépendante au sens du sous-paragraphe 629(1)(1) des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« transactions concomitantes » : collectivement, la convention relative aux droits de Natixis, l'option de vente DJM Capital, l'option d'achat Fiera SEC, la convention de vote, la convention d'achat Natixis et la convention de distribution;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

« ventes concomitantes » : la vente à Natixis ou à une filiale en propriété exclusive de Natixis (a) par l'actionnaire vendeur de 8230000 actions à vote subordonné, et (b) par DJM Capital de 2 450 000 actions à vote subordonné, ces ventes faisant l'objet d'ententes conclues concurremment à la conclusion de la convention de rachat;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à dispenser l'émetteur des exigences des offres publiques de rachat prévues à la partie 2 du Règlement 62-104 relativement au rachat proposé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. Le siège de l'émetteur est situé au Québec.

2. L'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada et il n'est pas en défaut des obligations que lui impose la législation en valeurs mobilières de ces provinces.
3. Le capital-actions autorisé de l'émetteur se compose d'un nombre illimité d'actions à vote subordonné, d'actions à vote spécial et d'actions privilégiées pouvant être émises en séries, toutes sans valeur nominale, dont 80 410 607 actions à vote subordonné et 19 412 401 actions à vote spécial étaient émises en en circulation en date du 1^{er} mai 2019.
4. Les actions à vote subordonné sont inscrites à la cote de la TSX.
5. Le siège de l'actionnaire vendeur est situé au Québec.
6. En date du 1^{er} mai 2019, l'actionnaire vendeur était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou exerçait une emprise sur un total de 17 583 484 actions à vote subordonné qui représentaient environ 21,9 % des actions à vote subordonné et 17,6 % des actions émises et en circulation.
7. Les actions visées représentent moins de 5 % des actions à vote subordonnée émises et en circulation.
8. L'actionnaire vendeur est un « initié » de l'émetteur au sens de la Loi et une « personne apparentée » à l'émetteur au sens du Règlement 61-101, mais n'est pas une « personne participant au contrôle » de l'émetteur au sens de la Loi.
9. En date du 1^{er} mai 2019, à l'exception de Fiera SEC et de l'actionnaire vendeur, aucun actionnaire n'était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou n'exerçait une emprise sur plus de 10 % des actions à vote subordonné ou des actions à vote spécial.
10. L'actionnaire vendeur a la propriété véritable des actions visées et celles-ci n'ont pas été acquises par l'actionnaire vendeur ni en son nom aux fins ou en prévision d'une revente à l'émetteur.
11. Aucune action à vote subordonné n'a été achetée par l'actionnaire vendeur ou en son nom depuis le 2 février 2019, étant la date correspondant à 30 jours avant la date de la demande, aux fins ou en prévision de la revente des actions visées à l'émetteur.
12. L'actionnaire vendeur ne participe pas aux activités de l'émetteur et ne bénéficie d'aucun droit à l'information autre que ce qui est disponible à l'ensemble des actionnaires.
13. Le siège de Natixis est situé en France.
14. L'émetteur et l'actionnaire vendeur concluront la convention de rachat, aux termes de laquelle l'émetteur conviendra d'acquérir, et l'actionnaire vendeur conviendra de vendre, les actions visées dans le cadre du rachat proposé moyennant le prix de rachat négocié sans lien de dépendance entre la direction de l'émetteur, la direction de l'actionnaire vendeur et la direction de Natixis. Le prix de rachat sera (a) à escompte par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions à vote subordonné immédiatement avant le moment du rachat proposé, et (b) à escompte par rapport au cours en vigueur des actions à vote subordonné à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions à vote subordonné immédiatement avant le moment du rachat proposé.
15. Concomitamment au rachat proposé, les ventes concomitantes seront effectuées et les ententes relatives aux transactions concomitantes seront conclues.
16. Le rachat proposé est une composante essentielle à la réalisation des ventes concomitantes et des transactions concomitantes.

17. Le prix de rachat est égal au prix par action que l'actionnaire vendeur et DJM Capital recevront dans le cadre des ventes concomitantes.
18. Le rachat proposé constituera une « offre publique de rachat » pour l'application du Règlement 62-104, à laquelle s'appliqueraient les règles sur les offres publiques de rachat en vigueur.
19. Puisque (a) l'émetteur n'a pas d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, (b) l'actionnaire vendeur est un initié de l'émetteur, et (c) le prix de rachat sera à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions à vote subordonné immédiatement avant le moment du rachat proposé, il ne pourra être réalisé par l'intermédiaire du système de négociation de la TSX. Par conséquent, l'émetteur sera incapable d'acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en utilisant la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104. N'eût été des éléments décrits de (a) à (c), l'émetteur pourrait par ailleurs acquérir les actions visées par l'intermédiaire de la TSX au moyen d'un achat de blocs conformément à la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.
20. L'émetteur pourra acquérir les actions visées auprès de l'actionnaire vendeur pour le rachat proposé sans être assujéti à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi.
21. L'émetteur est d'avis que le rachat proposé constitue une opportunité de racheter des actions à des conditions avantageuses, laquelle permettrait d'augmenter le rendement pour l'ensemble de ses actionnaires.
22. L'émetteur est d'avis que le rachat proposé, jumelé à la vente d'actions à vote subordonné par l'actionnaire vendeur à Natixis dans le cadre des ventes concomitantes, permettrait de mettre fin à l'incertitude dans le marché quant à la vente du bloc d'actions à vote subordonné de l'actionnaire vendeur, laquelle est susceptible de créer une pression à la baisse sur le cours des actions à vote subordonné. Cette pression à la baisse ne serait pas liée à la performance financière de l'émetteur et nuirait à l'ensemble des porteurs souhaitant vendre des actions à vote subordonné pendant cette période.
23. Le conseil d'administration de l'émetteur a approuvé le rachat proposé et a établi que celui-ci était dans le meilleur intérêt de l'émetteur et qu'il s'agit d'une utilisation avisée des fonds de l'émetteur. Seuls les administrateurs indépendants de l'émetteur (à l'exception de l'administrateur indépendant de l'émetteur qui est également un dirigeant de la Banque Nationale du Canada et de l'administrateur indépendant de l'émetteur qui est actionnaire de DJM Capital) ont participé aux délibérations et au vote du conseil d'administration de l'émetteur eu égard au rachat proposé.
24. Le rachat proposé n'aura aucune incidence défavorable sur l'émetteur ou sur les droits des porteurs de titres de celui-ci et n'aura aucune incidence importante sur le contrôle de l'émetteur. À la connaissance de l'émetteur, le rachat proposé ne portera pas atteinte à la capacité des autres actionnaires de l'émetteur de vendre des actions à vote subordonné sur le marché au cours alors en vigueur.
25. Le marché des actions à vote subordonné est un « marché liquide » au sens de l'article 1.2 du Règlement 61-101.
26. Aucune rémunération ou contrepartie autre que le prix de rachat ne sera payée par l'émetteur relativement au rachat proposé.
27. Au moment de la conclusion de la convention de rachat, l'émetteur et l'actionnaire vendeur n'avaient pas connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'a pas été diffusé au public, à l'exception des ventes concomitantes et des transactions concomitantes.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. Le rachat proposé sera pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée à toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités sur les actions à vote subordonné de l'émetteur au cours de l'année suivant le rachat proposé, conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
2. Le prix de rachat sera (a) à escompte par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions à vote subordonné immédiatement avant le moment du rachat proposé, et (b) à escompte par rapport au cours en vigueur des actions à vote subordonné à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions à vote subordonné immédiatement avant le moment du rachat proposé;
3. L'émetteur diffusera un communiqué de presse avant le rachat proposé annonçant (a) son intention de procéder au rachat proposé, (b) le nombre d'actions visées et le prix de rachat payable dans le cadre du rachat proposé, et (c) que le prix de rachat des actions visées est à escompte par rapport au cours en vigueur des actions à vote subordonné à la TSX.

Fait le 6 mai 2019.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs par intérim

Décision n° : 2019-SMV-0022

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ACADIAN TIMBER CORP.	2019-03-30
ACASTA ENTERPRISES INC.	2019-03-31
ACCORD FINANCIAL CORP.	2019-03-31
ADVANZ PHARMA CORP.	2019-03-31
AIMIA INC.	2019-03-31
ALCANNA INC.	2019-03-31
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	2019-03-31
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2019-03-30
ALLIANCE PIPELINE LIMITED PARTNERSHIP	2019-03-31
ALVOPETRO ENERGY LTD.	2019-03-31
AMERICAS SILVER CORPORATION	2019-03-31
ARGEX TITANE INC.	2019-03-31
ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
ATLANTIC GOLD CORPORATION	2019-03-31
ATLATSA RESOURCES CORPORATION	2019-03-31
AURINIA PHARMACEUTICALS INC.	2019-03-31
AURORA CANNABIS INC.	2019-03-31
AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
BADGER DAYLIGHTING LTD.	2019-03-31
BANQUE HSBC CANADA	2019-03-31
BAYLIN TECHNOLOGIES INC.	2019-03-31
BELLATRIX EXPLORATION LTD.	2019-03-31
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2019-03-31
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2019-03-31
BOYUAN CONSTRUCTION GROUP, INC.	2019-03-31
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2019-03-31
BROOKFIELD BUSINESS PARTNERS L.P.	2019-03-31
BROOKFIELD FINANCE INC.	2020-03-31
BROOKFIELD FINANCE LLC	2019-03-31
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS L.P.	2019-03-31
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS L.P.	2019-03-31
BROOKFIELD PROPERTY PREFERRED EQUITY INC.	2019-03-31
BSR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
CALIAN GROUP LTD.	2019-03-31
CALLIDUS CAPITAL CORPORATION	2019-03-31
CANADIAN CREDIT CARD TRUST II	2019-03-31
CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED	2019-03-31
CANEX METALS INC.	2019-03-31
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2019-03-31
CANWEL BUILDING MATERIALS GROUP LTD.	2019-03-31
CAPITAL DESJARDINS INC.	2019-03-31
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2019-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CASCADES INC.	2019-03-31
CATHEDRAL ENERGY SERVICES LTD.	2019-03-31
CCL INDUSTRIES INC.	2019-03-31
CEQUENCE ENERGY LTD.	2019-03-31
CES ENERGY SOLUTIONS CORP	2019-03-31
CHARTWELL, RESIDENCES POUR RETRAITE	2019-03-31
CHESSWOOD GROUP LIMITED	2019-03-31
CHINOOK ENERGY INC.	2019-03-31
CI FINANCIAL CORP.	2019-03-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CINEPLEX INC.	2019-03-31
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2019-03-31
CLARKE INC.	2019-03-31
CLEARSTREAM ENERGY SERVICES INC.	2019-03-31
CLEARWATER SEAFOODS INCORPORATED	2019-03-30
COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE	2019-03-31
CONDOR PETROLEUM INC.	2019-03-31
CONDUENT INCORPORATED	2019-03-31
CORPORATION AURIFERE MONARQUES	2019-03-31
CORPORATION COTT	2019-03-31
CORPORATION FIERA CAPITAL	2019-03-31
CORPORATION FINANCIERE POWER	2019-03-31
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2019-03-31
CORPORATION ROYAL NICKEL	2019-03-31
CORRIDOR RESOURCES INC.	2019-03-31
CPI CARD GROUP INC.	2019-03-31
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2019-03-31
CRESCITA THERAPEUTICS INC.	2019-03-31
CRIUS ENERGY TRUST	2019-03-31
CYMBRIA CORPORATION	2019-03-31
DENBURY RESOURCES INC.	2019-03-31
DHX MEDIA LTD.	2019-03-31
DIAMEDICA THERAPEUTICS INC.	2019-03-31
DIFFERENCE CAPITAL FINANCIAL INC.	2019-03-31
DIVERSIFIED ROYALTY CORP.	2019-03-31
DOMTAR CORPORATION	2019-03-31
DREAM UNLIMITED CORP.	2019-03-31
DUNDEE CORPORATION	2019-03-31
DUNDEE PRECIOUS METALS INC.	2019-03-31
DUNDEE, TECHNOLOGIES DURABLES INC.	2019-03-31
DXI ENERGY INC.	2019-03-31
E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED	2019-03-31
EAGLE ENERGY INC.	2019-03-31
ECHELON FINANCIAL HOLDINGS INC.	2019-03-31
ECLIPSE RESIDENTIAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2019-03-31
ELECTROVAYA INC.	2019-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
EMERA INCORPORATED	2019-03-31
ENBRIDGE GAS INC.	2019-03-31
ENBRIDGE INC.	2019-03-31
ENDO INTERNATIONAL PLC	2019-03-31
ENERGIR INC.	2019-03-31
ENERPLUS CORPORATION	2019-03-31
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	2019-03-31
ENTREPRISES MINIERES GLOBEX INC.	2019-03-31
EQUITABLE GROUP INC.	2019-03-31
EQUITORIAL EXPLORATION CORP.	2019-03-31
EUROPEAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	2019-03-31
EXPLORATION AMEX INC.	2019-03-31
EXPLORATION DIOS INC.	2019-03-31
EXPLORATION MIDLAND INC.	2019-03-31
EXTENDICARE INC.	2019-03-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	2019-03-31
FENNEC PHARMACEUTICALS INC.	2019-03-31
FIDUCIE D'ARGENT PHYSIQUE SPROTT	2019-03-31
FIDUCIE D'OR ET D'ARGENT PHYSIQUES SPROTT	2019-03-31
FIDUCIE D'OR PHYSIQUE SPROTT	2019-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2019-03-31
FIDUCIE DE PLATINE ET DE PALLADIUM PHYSIQUES SPROTT	2019-03-31
FINANCIERE SUN LIFE INC.	2019-03-31
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2019-03-31
FIRST MINING GOLD CORP.	2019-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2019-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2019-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2019-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2019-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER PRO	2019-03-31
FORAGE ORBIT GARANT INC.	2019-03-31
FOREMOST INCOME FUND	2019-03-31
FORTRESS GLOBAL ENTERPRISES INC.	2019-03-31
FORTUNA SILVER MINES INC.	2019-03-31
FORTUNE BAY CORP.	2019-03-31
FORTUNE MINERALS LIMITED	2019-03-31
FRESHII INC.	2019-03-31
FRONTERA ENERGY CORPORATION	2019-03-31
GABRIEL RESOURCES LTD.	2019-03-31
GDI SERVICES AUX IMMEUBLES INC.	2019-03-31
GESTION DES COMMUNICATIONS DATA CORP.	2019-03-31
GLACIER MEDIA INC.	2019-03-31
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	2019-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
GOLD STANDARD VENTURES CORP.	2019-03-31
GREEN ORGANIC DUTCHMAN HOLDINGS LTD. (THE)	2019-03-31
GROUPE IBI INC.	2019-03-31
GROUPE INTERTAPE POLYMER INC. (LE)	2019-03-31
GROUPE STARS INC. (LE)	2019-03-31
GROUPE TMX LIMITEE	2019-03-31
GROUPE VISION NEW LOOK INC.	2019-03-30
GROUPE WSP GLOBAL INC.	2019-03-30
GVIC COMMUNICATIONS CORP.	2019-03-31
HARDWOODS DISTRIBUTION INC.	2019-03-31
HARVEST OPERATIONS CORP.	2019-03-31
HECLA MINING COMPANY	2019-03-31
HOLLOWAY LODGING CORPORATION	2019-03-31
HYDRO ONE INC.	2019-03-31
HYDRO ONE LIMITED	2019-03-31
HYDROGENICS CORPORATION	2019-03-31
H2O INNOVATION INC.	2019-03-31
IA SOCIETE FINANCIERE INC.	2019-03-31
IMPERIAL METALS CORPORATION	2019-03-31
IMV INC.	2019-03-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	2019-03-31
INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)	2019-03-31
INDUSTRIES DOREL INC. (LES)	2019-03-31
INDUSTRIES LASSONDE INC.	2019-03-30
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2019-03-31
INOVALIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
INPUT CAPITAL CORP.	2019-03-31
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.	2019-03-31
INTELGENX TECHNOLOGIES CORP.	2019-03-31
INTER PIPELINE LTD.	2019-03-31
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2019-03-31
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION (IBM)	2019-03-31
INTRINSYC TECHNOLOGIES CORPORATION	2019-03-31
INVESCO LTD.	2019-03-31
INVESQUE INC.	2019-03-31
JAGUAR MINING INC.	2019-03-31
JPJ GROUP PLC	2019-03-31
K-BRO LINEN INC.	2019-03-31
KATANGA MINING LIMITED	2019-03-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2019-03-31
KERR MINES INC.	2019-03-31
KEW MEDIA GROUP INC.	2019-03-31
KEYERA CORP.	2019-03-31
KINAXIS INC.	2019-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION	2019-03-31
LEADFX INC.	2019-03-31
LIBERTY GOLD CORP.	2019-03-31
LITHIUM AMERICAS CORP.	2019-03-31
LOGISTEC CORPORATION	2019-03-30
LUCARA DIAMOND CORP.	2019-03-31
LUMINEX CORPORATION	2019-03-31
LXRANDCO, INC.	2019-03-31
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION	2019-03-31
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2019-03-31
MAV BEAUTY BRANDS INC.	2019-03-31
MAXAR TECHNOLOGIES INC.	2019-03-31
MAYA OR & ARGENT INC.	2019-03-31
MDC PARTNERS INC.	2019-03-31
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2019-03-31
MEUBLES LEON LTEE	2019-03-31
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2019-03-31
MINES D'OR DYNACOR INC.	2019-03-31
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2019-03-31
MOGO FINANCE TECHNOLOGY INC.	2019-03-31
MOUNT LOGAN CAPITAL INC.	2019-03-31
NEMASKA LITHIUM INC.	2019-03-31
NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.	2019-03-31
NEOVASC INC.	2019-03-31
NGEX RESOURCES INC.	2019-03-31
NORTHVIEW APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2019-03-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
NORZINC LTD.	2019-03-31
NOVA SCOTIA POWER INC.	2019-03-31
NUANCE COMMUNICATIONS, INC.	2019-03-31
NUTRIEN LTD.	2019-03-31
NUVO PHARMACEUTICALS INC.	2019-03-31
OBSIDIAN ENERGY LTD.	2019-03-31
ONEX CORPORATION	2019-03-31
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2019-03-31
ORLA MINING LTD.	2019-03-31
PAGES JAUNES LIMITEE	2019-03-31
PAGES JAUNES SOLUTIONS NUMERIQUES ET MEDIAS LIMITEE	2019-03-31
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2019-03-31
PANTERRA GOLD LIMITED	2019-03-31
PAPIERS TISSU KP INC.	2019-03-31
PARK LAWN CORPORATION	2019-03-31
PATTERN ENERGY GROUP INC.	2019-03-31
PFB CORPORATION	2019-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PINNACLE RENEWABLE ENERGY INC.	2019-03-29
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2019-03-31
PIZZA PIZZA ROYALTY CORP.	2019-03-31
PLASTIQUES IPL INC.	2019-03-31
PLAZA RETAIL REIT	2019-03-31
POINTS INTERNATIONAL LTD.	2019-03-31
POSERA LTD.	2019-03-31
POWER CORPORATION DU CANADA	2019-03-31
PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORPORATION	2019-03-30
PRODUITS FORESTIERS RESOLU INC.	2019-03-31
QUARTERHILL INC.	2019-03-31
QUEBECOR INC.	2019-03-31
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	2019-03-31
RAYONIER ADVANCED MATERIALS INC.	2019-03-31
RESSOURCES ALTAI INC.	2019-03-31
RESSOURCES FALCO LTEE.	2019-03-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2019-03-31
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	2019-03-31
RESSOURCES ZHEN DING INC.	2019-03-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2019-03-31
SAVARIA CORPORATION	2019-03-31
SECOND CUP LTD. (THE)	2019-03-30
SENVEST CAPITAL INC.	2019-03-31
SHAWCOR LTEE	2019-03-31
SIERRA METALS INC.	2019-03-31
SIERRA WIRELESS, INC.	2019-03-31
SIR ROYALTY INCOME FUND	2019-03-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2019-03-30
SOCIETE DE RECETTES ILLIMITEES	2019-03-31
SOPERIOR FERTILIZER CORP.	2019-03-31
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2019-03-31
SPECTRAL MEDICAL INC.	2019-03-31
SPROTT INC.	2019-03-31
SSR MINING INC.	2019-03-31
STANTEC INC.	2019-03-31
STARLIGHT HYBRID GLOBAL REAL ASSETS TRUST	2019-03-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
STORM RESOURCES LTD.	2019-03-31
STORNOWAY DIAMOND CORPORATION	2019-03-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2019-03-31
TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.	2019-03-31
TEARLAB CORPORATION	2019-03-31
TELUS CORPORATION	2019-03-31
TERRAVEST INDUSTRIES INC.	2019-03-31
THERAPEUTIQUE KNIGHT INC.	2019-03-31
THOMSON-REUTERS CORPORATION	2019-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
TIDEWATER MIDSTREAM AND INFRASTRUCTURE LTD.	2019-03-31
TOTAL ENERGY SERVICES INC.	2019-03-31
TOUCHSTONE EXPLORATION INC.	2019-03-31
TRANSALTA CORPORATION	2019-03-31
TRANSALTA RENEWABLES INC.	2019-03-31
TRANSGLOBE ENERGY CORPORATION	2019-03-31
TREZ CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2019-03-31
TREZ CAPITAL SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2019-03-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2019-03-31
TRISURA GROUP LTD.	2019-03-31
TURQUOISE HILL RESOURCES LTD.	2019-03-31
ULTRA PETROLEUM CORP.	2019-03-31
URBANA CORPORATION	2019-03-31
VALENER INC.	2019-03-31
VECIMA NETWORKS INC.	2019-03-31
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	2019-03-31
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2019-03-31
WESTCOAST ENERGY INC.	2019-03-31
WESTPORT FUEL SYSTEMS INC.	2019-03-31
ZARGON OIL & GAS LTD.	2019-03-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
ARITZIA INC.	2019-03-03
CAPITAL SOLSTAR INC.	2018-12-31
CATEGORIE OBLIGATIONS A RENDEMENT OPTIMAL YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE OCCASIONS MONDIALES YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE OCCASIONS SOINS DE SANTE YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE INTERNATIONALE QER YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE QER ETATS-UNIS YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE QER CANADA YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	2019-03-31
JUST ENERGY GROUP INC.	2019-03-31
SACOPAN, INC.	2018-12-31
WALTON BIG LAKE DEVELOPMENT L.P.	2018-12-31
4 TOUCHDOWNS CAPITAL INC.	2018-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
ARITZIA INC.	2019-03-03
CATEGORIE OBLIGATIONS A RENDEMENT OPTIMAL YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE OCCASIONS MONDIALES YORKVILLE (#32569)	2019-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE OCCASIONS SOINS DE SANTE YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE INTERNATIONALE QER YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE QER ETATS-UNIS YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE QER CANADA YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CATEGORIE PROTECTION ACCRUE YORKVILLE (#32569)	2019-03-31
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	2019-03-31
JUST ENERGY GROUP INC.	2019-03-31
WALTON BIG LAKE DEVELOPMENT L.P.	2018-12-31
4 TOUCHDOWNS CAPITAL INC.	2018-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ALACER GOLD CORP.	
ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	
CONDOR PETROLEUM INC.	
COPPER NORTH MINING CORP.	
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	
DETOUR GOLD CORPORATION	
DIVERSIFIED ROYALTY CORP.	
EAGLE ENERGY INC.	
ECOSYNTHETIX INC.	
EUROGAS INTERNATIONAL INC.	
EXPLORATION DIOS INC.	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER PRO	
FORTUNA SILVER MINES INC.	
GOLD RESERVE INC.	
GREEN ORGANIC DUTCHMAN HOLDINGS LTD. (THE)	
INDUSTRIES DOREL INC. (LES)	
LOOP INDUSTRIES INC.	
MARTINREA INTERNATIONAL INC.	
MAV BEAUTY BRANDS INC.	
MEG ENERGY CORP.	
METAUX NIOBAY INC. (LES)	
MINES D'OR DYNACOR INC.	
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	
MIRATI THERAPEUTICS, INC.	
NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.	
NGEX RESOURCES INC.	
NORTH WEST COMPANY INC. (THE)	
ORLA MINING LTD.	
OYSTER OIL AND GAS LTD.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
PANTERRA GOLD LIMITED	
PESA CORPORATION	
PROBE METALS INC.	
PRODUITS NATURELS MONDIAS INC.	
RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	
RESSOURCES MINIERES VANSTAR INC.	
RESSOURCES ROBEX INC.	
SENVEST CAPITAL INC.	
TOREX GOLD RESOURCES INC.	
TRUE NORTH COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
VICTORY NICKEL INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ARITZIA INC.	2019-03-03
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	2019-03-31
URANIUM PARTICIPATION CORPORATION	2019-02-28
AVIS SUR L'EMPLOI DU PRODUIT	
CAPITAL SOLSTAR INC.	2018-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
5N Plus Inc.	1	O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	16 187	2.8668	QC
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	16 187	2.8207	QC
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	16 187	2.8206	QC
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 187	2.7993	QC
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	16 187	2.8166	QC
Bertrand, Luc	4	O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.9000	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.8580	QC
Le Prohon, Nathalie	4							
Fiducie de capital Boisvert	PI	O	2017-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 300	3.2380	QC
A.I.S. Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Element, Martyn	4	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.0670	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	0.0500	BC
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Braithwaite, William James	4							
WJBraithwaite Professional Corporation	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5800	ON
Abitibi Royalties Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Ian	4, 5	O	2019-05-15	D	51 - Exercice d'options	10 789	3.6200	QC
RRSP	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.7500	QC
<i>Options</i>								
Ball, Ian	4, 5	O	2019-05-15	D	51 - Exercice d'options	(10 789)		QC
Absolute Software Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
maxwell, sean	5	O	2019-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	54		BC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30)	8.8600	BC
<i>Droits Performance Share Unit</i>								
van Someren, Nicholas Benedict	5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000		BC
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
maxwell, sean	5	O	2019-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54)		BC
Reynolds, Karen	5	O	2019-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Robinson, John P	5	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
van Someren, Nicholas Benedict	5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000		BC
<i>Options</i>								
van Someren, Nicholas Benedict	5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	135 000	8.9600	BC
Accord Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hitzig, Simon Jonathan	4	O	2019-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 440	9.3000	ON
Keating, Terry	5	O	2019-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 090	9.3000	ON
Moss, Frederick Alan	2	O	2019-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 000	9.3000	ON
Aimia Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mittleman Investment Management, LLC	3							
Mittleman Investment Management, LLC	PI	O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	3.0864USD	QC
		O	2019-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	4.1700	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	4.1700	QC
		O	2019-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119 500)	3.0685USD	QC
		O	2019-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 500)	3.0974USD	QC
Air Canada								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Air Canada	1	O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	35.9550	QC
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		QC
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	35.7437	QC
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		QC
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	85 000	37.9714	QC
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(85 000)		QC
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	85 000	38.5601	QC
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(85 000)		QC
Houle, Pierre	5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	1 955	12.6400	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 955)	35.8105	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	597	9.2300	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(597)	36.1800	QC
Nasr, Mark Youssef	5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	1 576	9.6100	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 576)	35.4990	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	1 500	13.6900	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	35.5000	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	625	19.1800	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(625)	35.4992	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	1 889	26.5900	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 889)	35.4991	QC
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	788	9.6100	QC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(788)	35.5900	QC
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Houle, Pierre	5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(1 955)	12.6400	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(597)	9.2300	QC
Nasr, Mark Youssef	5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(1 576)	9.6100	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	13.6900	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(625)	19.1800	QC
		O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(1 889)	26.5900	QC
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(788)	9.6100	QC
<i>Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Nasr, Mark Youssef	5	O	2019-05-10	D	59 - Exercice au comptant	(5 042)	35.4300	QC
Read, Robert Alan	5	O	2019-05-10	D	59 - Exercice au comptant	(4 532)	35.4300	QC
Akita Drilling Ltd.								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Charlton, Loraine	4							
RBC RSP	PI	O	2019-05-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	845	2.9500	AB
Dease, Colin	5	O	2019-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	2.9600	AB
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Barwell, Christine	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	688	6.0300	ON
Bostwick, Christopher John	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	895	6.0300	ON
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	991	6.0300	ON
		M	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	991	4.4600USD	ON
Cormier, John Andrew	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	810	6.0300	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Engelstad, Nils Frederik Jonas	8	O	2019-05-10	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	871	6.0300	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458	6.0300	ON
MacPhail, Peter	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 269	6.0300	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 812	6.0300	ON
Parsons, Scott Kyle	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	666	6.0300	ON
Porter, James	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 269	6.0300	ON
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2019-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.1000	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.1200	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.1400	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.1500	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2000	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	6.2500	ON
Smith, Ronald	4	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	6.0300	ON
Webster, Colin	5	O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	516	6.0300	ON
		M	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	513	6.0300	ON
Alcanna Inc. (formerly Liquor Stores N.A. Ltd.)								
<i>Annual Deferred Shares (Common Shares)</i>								
Belot, Neil	4	O	2019-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 579		AB
		O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(11 089)	5.3000	AB
Burney, Derek Hudson	4	O	2019-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 760		AB
		O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(38 208)	5.3000	AB
Kollman, Bernadette Josephine	4	O	2019-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 579		AB
		O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(13 518)	5.3000	AB
<i>Deferred Shares (Common Shares)</i>								
Belot, Neil	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(22)		AB
Booth, Terry	4	O	2019-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 579		AB
		O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 777)		AB
Burney, Derek Hudson	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 055)	5.3000	AB
Kollman, Bernadette Josephine	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(57)	5.3000	AB
Alimentation Couche-Tard Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>								
Bednarz, Brian John	5	O	2013-02-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-04-29	D	97 - Autre	2 733		QC
Administrateur du régime	PI	O	2019-04-29	I	97 - Autre	1 086		QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
AltaGas Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aarssen, Gregory Allan RRSP	4 PI	O	2018-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	20.4500	AB
Calvert, Victoria Anne RRSP	6 PI	O	2018-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.1100	AB
Shoji-Lee, Leigh Ann	5	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	20.6600	AB
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	20.6400	AB
Toivanen, Shaun William Spousal account	5 PI	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	20.9300	AB
		O	2018-10-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 295	20.8200	AB
American Hotel Income Properties REIT LP								
<i>Parts</i>								
Pittet, Bruce Douglas RESP A. Pittet RRSP	5 PI	O	2019-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Americas Silver Corporation								
<i>Options</i>								
Stonehouse, James Marcus	5	O	2019-04-08	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.3900	ON
ARC Resources Ltd.								
<i>Restricted Share Units (RSU) (Cash based only)</i>								
Wirzba, Bevin Mark	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 532	7.9800	AB
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series A</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	21.8417	MB
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	20.5409	MB
<i>Actions privilégiées Series G</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	21.9269	MB
<i>Deferred Units</i>								
Albo, Ida	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	11.1700	MB
Jack, Bruce William James	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	121	11.1700	MB
Joyce, Steven	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	39	11.1700	MB
Martens, Cornelius	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	11.1700	MB
Rimer, Ronald Albert	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	158	11.1700	MB
Thielmann, Victor	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	11.1700	MB
Townsend, Kenneth	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	11.1700	MB
Warkentin, Edward	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	11.1700	MB
Zucker, Lauren	4	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	39	11.1700	MB
<i>Parts</i>								
Albo, Ida	4	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	11.3900	MB
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	11.4200	MB
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	11.4100	MB
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	419 640	10.7043	MB
<i>Restricted Units</i>								
Green, James	5	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	198	11.1700	MB
Johnson, David Lyall	5	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	40	11.1700	MB
Martens, Armin	4, 5	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	623	11.1700	MB
Martens, Philip	5	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	11.1700	MB
Sherlock, Stephen Francis Patrick	5	O	2019-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	40	11.1700	MB
ATW Tech Inc. (formerly AtmanCo Inc.)								
<i>Options</i>								
Archambault, Denis	5	O	2019-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
B2Gold Corp.								

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Bartz, Eduard	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 684	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 487)	3.5600	BC
Bullock, Kevin	4	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.6000	BC
Lindsay Mine Services Inc.	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	3.6400	BC
Cinnamond, Michael Andrew	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 367	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 966)	3.5600	BC
Craig, Dale Alton	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 105	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 857)	3.5600	BC
Cross, Robert Melvin Douglas Canaccord Genuity	4 PI	O	2007-12-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-04-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	320 000		BC
		O	2019-04-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(318 340)	3.6500	BC
PI Financial Corp	PI	O	2019-04-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(40 000)		BC
Woodstone Capital Inc.	PI	O	2019-04-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	40 000		BC
		O	2019-04-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(320 000)		BC
Garagan, Thomas	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 367	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 367)	3.5600	BC
Johnson, Clive Thomas	4	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	265 252	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(142 195)	3.5600	BC
Johnson, George	4	O	2016-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	74 074	2.8600	BC
		O	2016-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 074)	2.8600	BC
		O	2016-06-06	D	97 - Autre	1 000 000	0.0200	BC
		O	2016-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	2.5600	BC
Lytte, William	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 367	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 966)	3.5600	BC
Mackinnon, Hugh	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 684	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 684)	3.5600	BC
MacLean, Ian	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 842	3.5900	BC
Rajala, John Alex	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 105	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 588)	3.5600	BC
Richer, Roger	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 367	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 966)	3.5600	BC
Scott, Brian	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 684	3.5900	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 487)	3.5600	BC
Stansbury, Dennis	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 684	3.5900	BC
		M	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 526	3.5900	BC
Droits								
Rajala, John Alex	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 105)	3.5900	BC
Droits Deferred Share Units								
Johnson, George	4	O	2016-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-12-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		BC
		O	2018-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 896		BC
		O	2018-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 111		BC
		O	2019-01-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 067	3.8600	BC
		O	2019-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 541	3.7000	BC
		O	2019-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 774	3.6800	BC
Droits Restricted Share Units								
Craig, Dale Alton	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 105)	3.5900	BC
Options								
Johnson, George	4	O	2016-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2016-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Parts Restricted Share Units								
Mackinnon, Hugh	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 684)	3.5900	BC
Scott, Brian	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 684)	3.5900	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Parts Restricted Share Units (Common Shares)</i>								
Bartz, Eduard	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 684)	3.5900	BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Cinnamond, Michael Andrew	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 367)	3.5900	BC
Garagan, Thomas	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 367)	3.5900	BC
Johnson, Clive Thomas	4	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(265 252)	3.5900	BC
Johnson, George	4	O	2016-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Lytle, William	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 367)	3.5900	BC
MacLean, Ian	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 842)	3.5900	BC
Richer, Roger	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 367)	3.5900	BC
Stansbury, Dennis	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 684)	3.5900	BC
		M	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 526)	3.5900	BC
Barkerville Gold Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
St-Germain, Andree	4	O	2018-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 550	0.6300	BC
		M	2018-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.6300	BC
		O	2018-12-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	102 941	0.3400	BC
Bausch Health Companies Inc. (formerly, Valeant Pharmaceuticals International, Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gordon, Joseph	5	O	2019-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 021	23.5100USD	QC
		O	2019-05-06	D	97 - Autre	(693)	23.5100USD	QC
Hale, David Robert	4	O	2019-05-10	D	97 - Autre	(9 885)		QC
McKenna, Mark	5	O	2019-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 176	23.5100USD	QC
		O	2019-05-06	D	97 - Autre	(746)	23.5100USD	QC
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Gordon, Joseph	5	O	2019-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 021)		QC
McKenna, Mark	5	O	2019-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 176)		QC
BELLUS Santé Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Orbimed Advisors LLC	3							
OrbiMed Private Investments VII, LP	PI	O	2019-05-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	794 600	1.2300	QC
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	322 800	1.3500	QC
		O	2019-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 300	1.3800	QC
		O	2019-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.4200	QC
Bombardier Inc.								
<i>Options</i>								
Allmer, Per	7	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	300 059		QC
Bellemare, Alain	4, 5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	4 260 836		QC
Brennan, Daniel	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 200 236		QC
Byrne, Matthew	7	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	180 036		QC
Caza, François	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	600 118		QC
Coleal, David	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 980 389		QC
Di Bert, John	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 980 389		QC
Di Perna, Danny	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 980 389		QC
Fohrer, Michael	7	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	300 059		QC
Hunter, Richard	7	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	216 043		QC
Nadolski, Mike	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 050 206		QC
Robitaille, Steeve	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	2 400 471		QC
Ryan, Michael	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	600 118		QC
Sander, Elliot G.	7	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	360 071		QC
Sislian, Paul	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 200 236		QC
Véronneau, Louis G.	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 200 236		QC
Vounassis, Dimitrios (Jim)	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 200 236		QC
Zoratti, Alessandro	7	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	150 030		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>								
Allmer, Per	7	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	174 035	2.2100	QC
Bellemare, Alain	4, 5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 471 285	2.2100	QC
Brennan, Daniel	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	696 137	2.2100	QC
Byrne, Matthew	7	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	104 421	2.2100	QC
Caza, François	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	348 069	2.2100	QC
Coleal, David	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 148 626	2.2100	QC
Di Bert, John	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 148 626	2.2100	QC
Di Perna, Danny	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 148 626	2.2100	QC
Fohrer, Michael	7	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	174 035	2.2100	QC
Hunter, Richard	7	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 305	2.2100	QC
Nadolski, Mike	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	609 120	2.2100	QC
Robitaille, Steeve	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 392 273	2.2100	QC
Ryan, Michael	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	348 069	2.2100	QC
Sander, Elliot G.	7	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	208 841	2.2100	QC
Sislian, Paul	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	696 137	2.2100	QC
Véronneau, Louis G.	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	696 137	2.2100	QC
Vounassis, Dimitrios (Jim)	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	696 137	2.2100	QC
West, Lynn	7	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 404	2.2100	QC
Zoratti, Alessandro	7	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	87 018	2.2100	QC
Bonterra Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fink, George Frederick	4, 5, 3	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	6.5933	AB
Boralex inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wolff, Nicolas	5	O	2019-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Débitures convertibles 4,5 (échéance 30 juin 2020)</i>								
Wolff, Nicolas	5	O	2019-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Wolff, Nicolas	5	O	2019-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	26 068	47.2757USD	ON
		O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(26 068)		ON
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	243 569	63.4579	ON
		O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(243 569)		ON
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	63.5000	ON
		O	2019-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 400)		ON
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	26 068	47.1897USD	ON
		O	2019-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(26 068)		ON
<i>Actions privilégiées Cass A Series 18</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.9999	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.5500	ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.6610	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.5999	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.5000	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.6073	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.6572	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.6098	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.6098	ON
		M	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 17</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.6151	ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.6500	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.6700	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.7203	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.9156	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.6000	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 24</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	16.2978	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	16.0504	ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	16.0639	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	16.2083	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	16.1643	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	16.0338	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	15.8500	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	15.8500	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 26</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	16.5000	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	16.1651	ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	16.1288	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	16.1016	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	16.0805	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	16.0838	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	15.9694	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	15.8937	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 28</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	14.0000	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 710	14.0000	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 710)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 710	14.0000	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 710)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	14.0000	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 34</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 271	18.5000	ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 271	18.5000	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	18.5000	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 271	18.5000	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 271	18.5000	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	18.3700	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 36</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.3642	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.1400	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.1392	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.0168	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.0000	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.0408	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.0900	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 37</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 644	21.4000	ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 644)		ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	21.6743	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 644	20.0000	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 644)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	21.6500	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 38</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.9000	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	17.7500	ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 132	17.7500	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 132)		ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.6000	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 132	17.8000	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 132)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 40</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	19.2000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 085	19.2000	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 085)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 085	19.2000	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 085)		ON
Actions privilégiées Class A Series 42								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	19.1000	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	19.0500	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		ON
Canadian Life Companies Split Corp.								
<i>Class A Shares</i>								
Finch, S. Wayne	4, 5	O	2019-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	367 410	3.6500	ON
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian Natural Resources Limited	1	O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 575 000	39.6830	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 575 000	29.6613USD	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 150 000)		AB
Canadian Utilities Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Piegrass, Steven R.	7	O	2018-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	33.5700	AB
		O	2018-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	154	31.3400	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	290	31.4800	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	31.4800	AB
		O	2019-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	136	35.6500	AB
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	36.4600	AB
Canlan Ice Sports Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3	O	2019-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.6600	BC
		O	2019-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.6900	BC
		O	2019-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.7400	BC
		O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.6900	BC
		O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.7100	BC
Canoe EIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Wilson, W. Brett	4							
GMP FirstEnergy a/c 450-0294-E	PI	O	2019-05-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(100 000)		AB
ScotiaMcLeod a/c 439-71360-13	PI	O	2019-05-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000		AB
CanWel Building Materials Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doman, Amar	4							
The Futura Corporation	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.3700	BC
		O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.4000	BC
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	4	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 004		BC
Rosenfeld, Harry	6							
Margaret Rosenfeld	PI	O	2019-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 762	4.3200	BC
<i>Restricted Equity Common Share Units</i>								
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 004		BC
		O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 004)		BC
Capital LGC Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Ghafari, Mohammed	4	O	2018-01-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	500 000	0.1500	QC
Haddad, Mazen	4	O	2018-09-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 144 356	0.1500	QC
McMullen, John A. D.	5	O	2018-09-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	279 800	0.1500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Ghafari, Mohammed	4	O	2018-01-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(500 000)		QC
Haddad, Mazen	4	O	2018-09-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 144 356)		QC
Lenigas, David	4, 5, 3	O	2018-09-11	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 443 840)		QC
McMullen, John A. D.	5	O	2018-09-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(279 800)		QC
Capital Power Corporation								
<i>Subscription Receipts</i>								
DeNeve, Bryan	5	O	2011-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 500		AB
Capstone Mining Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Meredith, Peter	4	O	2019-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 314		BC
		M	2019-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	111 941		BC
<i>Options</i>								
Meredith, Peter	4	O	2019-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-01	D	50 - Attribution d'options	223 881		BC
		M	2019-05-01	D	50 - Attribution d'options	74 627		BC
Wickersham, Michael	7	O	2018-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Wickersham, Michael	7	O	2018-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>								
Harris, Sophia Ann Carlyn	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Macfee, Mark Roderick	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 089		ON
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lacroix, Hubert T.	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Cervus Equipment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cervus Equipment Corporation	1	O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.3500	AB
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.1150	AB
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	13.1636	AB
Lekatsas, Angela S.	4	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	12.8979	AB
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.0000	AB
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	13.0000	AB
CES Energy Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CES Energy Solutions Corp.	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	84 700	2.8003	AB
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.8623	AB
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.9272	AB
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.9028	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.9888	AB
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.0407	AB
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.9819	AB
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.9346	AB
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.9154	AB
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	87 700	2.9030	AB
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.8760	AB
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.8662	AB
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.8218	AB
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.7641	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.7747	AB
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.7761	AB
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.7747	AB
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.7691	AB
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.7502	AB
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.7492	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.6580	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(647 400)	2.8490	AB
CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Baticle, Jean-Michel	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	8 500	63.2300	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	94.1200	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	94.3050	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	94.3199	QC
Boyajian, Mark	5	O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	3 053	37.1100	QC
		O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 053)	96.9041	QC
		O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	10 833	39.4700	QC
		O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 833)	96.8006	QC
		O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	48.1600	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	96.0000	QC
Schindler, George Donald	4, 5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	15.4900	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	95.9479	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 700)	96.0443	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	96.0900	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	95.9800	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	96.0278	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	96.1300	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	96.1000	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	95.7800	QC
<i>Options</i>								
Baticle, Jean-Michel	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	63.2300	QC
Boyajian, Mark	5	O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	(3 053)	37.1100	QC
		O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	(10 833)	39.4700	QC
		O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	48.1600	QC
Schindler, George Donald	4, 5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	15.4900	QC
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Miller, Tracy	7	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Mohan, Michael	7	O	2019-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits PSU</i>								
Miller, Tracy	7	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Mohan, Michael	7	O	2019-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits RSU</i>								
Miller, Tracy	7	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Mohan, Michael	7	O	2019-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Miller, Tracy	7	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Mohan, Michael	7	O	2019-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
George Weston Limited	3	O	2019-05-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 805 000	13.1500	ON
<i>Performance Units</i>								
Diamond, Rael Lee	5	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 098		ON
<i>Restricted Units</i>								
Diamond, Rael Lee	5	O	2018-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 295		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Chorus Aviation Inc.								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Palmer, Robert Gordon	7	O	2019-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 316		NS
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 127)	7.1500	NS
Purcell, Colleen Elizabeth	7	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
RANDELL, Joseph D.	4, 5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	85 900	4.5000	NS
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 900)	7.3000	NS
<i>Droits (Ongoing Long-Term Incentive Plan)</i>								
Kelly, Christopher Les	7	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 301	7.1800	NS
MAHODY, Jolene	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 345	7.1800	NS
Osborne, Gary James	7	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 756	7.1800	NS
Purcell, Colleen Elizabeth	7	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 199	7.1800	NS
<i>Options</i>								
RANDELL, Joseph D.	4, 5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(85 900)	4.5000	NS
CI Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CI Financial Corp.	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	18.3337	ON
		O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	18.4268	ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	39 500	18.7135	ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(39 500)		ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	18.8534	ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	18.8182	ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(59 500)		ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	18.5708	ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	59 300	18.6342	ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(59 300)		ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	18.5938	ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(59 500)		ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	59 100	18.7669	ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(59 100)		ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	59 100	18.7087	ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(59 100)		ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	18.7481	ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	18.4884	ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		ON
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	18.8191	ON
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		ON
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	18.9276	ON
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		ON
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	79 200	18.6712	ON
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(79 200)		ON
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	18.7338	ON
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(59 500)		ON
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	59 800	19.3804	ON
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(59 800)		ON
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	19.4367	ON
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		ON
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	59 800	19.3605	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Cobalt 27 Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cochrane, Justin	5	O	2019-05-07	D	97 - Autre	3 550		ON
Milewski, Anthony	4, 5	O	2019-05-07	D	97 - Autre	10 186		ON
<i>Options</i>								
Cochrane, Justin	5	O	2019-05-07	D	97 - Autre	(7 639)		ON
Milewski, Anthony	4, 5	O	2019-05-07	D	97 - Autre	(10 186)		ON
Cogeco Inc								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Dorval, Nathalie	5	O	2019-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	19.9804	QC
		M	2019-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	71.9000	QC
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Mayer, Christian	5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	18 750	29.0200USD	ON
<i>Options</i>								
Mayer, Christian	5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(18 750)	29.0200USD	ON
Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique								
<i>Débitures 4 Consolidated Stock</i>								
Miller, Tracy	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Mohan, Michael	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Ordinary Shares</i>								
Miller, Tracy	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Mohan, Michael	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cory, Michael A	5	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 875)	125.2859	QC
DRYSDALE, Janet	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	430	38.2850	QC
		O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	4 000	47.3000	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(430)	124.6507	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	124.5568	QC
<i>Options</i>								
DRYSDALE, Janet	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(430)	38.2850	QC
		O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	47.3000	QC
Compagnie Minière North American Palladium								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gallagher, James Elvin	5	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.5400	ON
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	11.5500	ON
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.5800	ON
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	11.5900	ON
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.6000	ON
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2019-05-06	I	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	38.5000	AB
		O	2019-05-07	I	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	38.1100	AB
		O	2019-05-08	I	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	38.4700	AB
		O	2019-05-09	I	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	38.3300	AB
		O	2019-05-10	I	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	37.9500	AB
Noble, Peter Craig	7							
SunLife	PI	O	2019-05-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits</i>								

Emetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Noble, Peter Craig	7	O	2019-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leonard, Mark Henri	4, 5							
Industrial Alliance	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	1158.0000	ON
		O	2019-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	1152.0000	ON
Miller, Mark Robert	4, 5							
Holdco #2427664 Ont Inc	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(700)	1163.8336	ON
		O	2019-05-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(400)	1145.3912	ON
		O	2019-05-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(600)	1144.3000	ON
		O	2019-05-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(600)	1144.4460	ON
		O	2019-05-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(800)	1144.9418	ON
Corporation Aurifère Monarques								
<i>Actions ordinaires</i>								
Prichard, John Robert Stobo	6	O	2019-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Corporation Cott								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stanbrook, Steven P.	4	O	2019-05-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 051)		ON
Steven Paul Stanbrook 2008 Trust	PI	O	2019-05-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 051		ON
Corporation de Capital de Risque Woden								
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>								
Naughty, Blair Lawrence	3							
Canal Front Investments Inc.	PI	O	2019-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0500	QC
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Banque Nationale du Canada	3							
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	PI	O	2019-05-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 680 000)	12.0000	QC
Desjardins, Jean-Guy	4, 6, 5							
DJM Capital Inc.	PI	O	2019-05-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 960 000)	12.0000	QC
Fiera Capital Corporation (formerly Fiera Sceptre Inc.)	1	O	2019-05-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 450 000	12.0000	QC
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 450 000)		QC
Monty, Jean Claude	4, 6							
DJM Capital Inc.	PI	O	2019-05-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(490 000)	12.0000	QC
<i>Options</i>								
Blandizzi, Sebastiano	5	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Corporation TC Énergie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hanrahan, Wendy	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 040	63.1830	AB
McWilliams, John J.	7	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	10 582	48.4400	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.1400	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(382)	63.1300	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.1200	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.1100	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.1000	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	63.0900	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.0834	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.0800	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.0700	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.0625	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.0490	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0553	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.0600	AB
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	63.0500	AB
Newton, Lauri	7	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Executive Share Units</i>								
Newton, Lauri	7	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Tally, Troy	7	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options Granted March 22, 2016 @ \$48.44 CDN (expire March 22, 2023)</i>								
McWilliams, John J.	7	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(10 582)		AB
Corporation Wajax								
<i>2017 Performance Share Units</i>								
Stretton, Irene	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>2017 Restricted Share Units</i>								
Stretton, Irene	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>2018 Performance Share Units</i>								
Stretton, Irene	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>2018 Restricted Share Units</i>								
Stretton, Irene	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>2019 Performance Share Units</i>								
Stretton, Irene	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>2019 Restricted Share Units</i>								
Stretton, Irene	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Actions ordinaires</i>								
Stretton, Irene	5	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Crus Energy Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Credit Suisse Securities (Canada), Inc.	3	O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	8.6800	ON
		O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 100	8.6800	ON
Crown Capital Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Runge, Aaron Duane	4							
RRSP	PI	O	2019-05-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Denison Mines Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dengler, W. Robert	4	O	2019-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 000		ON
W.R. Dengler Limited	PI	O	2019-05-13	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		ON
Rand, William Archibald	4	O	2019-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 000		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Dengler, W. Robert	4	O	2019-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 000)		ON
Rand, William Archibald	4	O	2019-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 000)		ON
Detour Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gaborit, Laurence	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	10 757	11.3200	ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 757)	12.0000	ON
McMullen, Michael James	4, 5							
Wildville Enterprises Pty. Ltd. (as trustee for McMullen Family Trust)	PI	O	2019-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	11.9134	ON
		O	2019-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	11.7973	ON
<i>Options</i>								
Gaborit, Laurence	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(10 757)	11.3200	ON
Difference Capital Financial Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wekerle, Michael A.	4, 3							
1401993 Ontario Inc.	PI	O	2016-12-06	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 394 944)		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		M	2016-12-06	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 474 944)		ON
		O	2019-05-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(268 736)		ON
Wek Corp.	PI	O	2019-05-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	134 368		ON
DIRTT Environmental Solutions Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Elliott, John Francis	4	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0330	AB
		M	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0330	AB
Eleanor Mary Elliott	PI	O	2019-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0450	AB
McGinley, Christine Ellen	4	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.0100	AB
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.0100	AB
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850	7.9700	AB
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 558	7.8300	AB
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 703	7.7500	AB
Parry, Steven Elliott	4	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.9760USD	AB
<i>Options</i>								
Parry, Steven Elliott	4	O	2019-05-13	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	3.5900	AB
Dollarama Inc.								
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Bekenstein, Joshua	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	529	40.6279	QC
		O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	19	40.5681	QC
David, Gregory	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	40.6279	QC
		O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	40.6279	QC
		O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	14	40.5681	QC
Garcia C., Elisa D.	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	437	40.6279	QC
		O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	17	40.5681	QC
Gunn, Stephen	4	O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	9	40.5681	QC
Mugford, Kristin Williams	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	413	40.6279	QC
		O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	5	40.5681	QC
Nomicos, Nicholas George	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	599	40.6279	QC
		O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	19	40.5681	QC
Roy, Richard G	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	511	40.6279	QC
		O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	19	40.5681	QC
Thomas, John Huw	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	381	40.6279	QC
		O	2019-05-10	D	35 - Dividende en actions	19	40.5681	QC
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Options</i>								
Garkov, Iliya	5	O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		ON
Kyle, Hume	5	O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(126 400)		ON
RAE, DAVID	5	O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(58 000)		ON
Young, Donald Walter	4	O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
Eastmain Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Curtis, Laurence Wilson	4	O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1400	ON
		M	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1350	ON
		O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1700	ON
Fazzini, Joseph	5	O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	147 000	0.1700	ON
Hoffman, Michael	4	O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	147 000	0.1700	ON
Lemasson, Claude	4, 5	O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	294 000	0.1700	ON
Lendon, Heather Maura	4	O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.1400	ON

Emetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		M	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.1350	ON
McGuinty, William John	5	O	2019-05-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	148 500	0.1350	ON
Schultz, Blair	4							
Schultz Family Trust 2016	PI	O	2019-05-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	750 000	0.1400	ON
		M	2019-05-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	750 000	0.1350	ON
Thiboutot, Herve	4	O	2019-05-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	115 000	0.1750	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Curtis, Laurence Wilson	4	O	2015-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.1700	ON
Lendon, Heather Maura	4	O	2018-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000	0.1400	ON
		M	2019-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000	0.1700	ON
McGuinty, William John	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	74 250	0.1700	ON
Schultz, Blair	4							
Schultz Family Trust 2016	PI	O	2016-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	375 000	0.1700	ON
ECN Capital Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Goldman, Carol Elizabeth	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 011	4.2514	ON
Lortie, Pierre	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 182	4.2514	ON
Lovatt, William Wayne	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 254	4.2514	ON
Morris, David Dyson	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 909	4.2514	ON
Stoyan, Paul James	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 043	4.2514	ON
Toth, Donna Elizabeth	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 027	4.2514	ON
E-L Financial Corporation Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jackman, Duncan Newton Rowell	4, 5	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	792.7000	ON
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Davidson, John, Scott	5	O	2018-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	14 000	9.5450	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché			ON
Enbridge Inc.								
<i>Droits 2019 Restricted Stock Units (RSUs)</i>								
Yardley, William Turner	5	O	2017-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 420		AB
Encana Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Encana Corporation	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	609 300	9.8693	AB
		O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 823 600	7.4027USD	AB
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	616 800	9.7295	AB
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 857 000	7.2700USD	AB
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	783 400	9.3674	AB
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 351 500	7.0175USD	AB
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	652 300	9.1907	AB
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 960 500	6.8858USD	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	633 100	9.4938	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 901 000	7.1028USD	AB
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.6892	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	266 200	7.2691USD	AB
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.3713	AB
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	309 000	7.0061USD	AB
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.5029	AB
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 685 000	7.1495USD	AB
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.6154	AB
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	273 000	7.1819USD	AB
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.9684	AB
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	226 700	7.4843USD	AB
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.9909	AB
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	221 000	7.4534USD	AB
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.7398	AB
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	257 000	7.2847USD	AB
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.6844	AB
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	265 000	7.2596USD	AB
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.7002	AB
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	261 200	7.2475USD	AB
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.8743	AB
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	240 300	7.3979USD	AB
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	10.2138	AB
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	194 000	7.6090USD	AB
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	10.1408	AB
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	210 200	7.5172USD	AB
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	10.1538	AB
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	213 300	7.5105USD	AB
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.6341	AB
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	285 600	7.1549USD	AB
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.6049	AB
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	286 800	7.1393USD	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 114 300	9.4498	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	310 800	7.0070USD	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(13 603 500)		AB
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 750 000)		AB
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 434 900)		AB
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(6 742 200)		AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 718 500)		AB
McAllister, Michael	5	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 650	8.7700	AB
Options								
Code, Corey Douglas	7	O	2019-05-08	D	50 - Attribution d'options	139 211	9.0100	AB
Rights - Performance Share Unit Plan								
Code, Corey Douglas	7	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 267	9.0100	AB
Endeavour Silver Corp.								
Droits Deferred Share Unit								
Beck, Margaret	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 107	2.7400	BC
Enerplus Corporation								
Actions ordinaires								
ENERPLUS CORPORATION	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	43 754	11.4274	AB
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	44 229	11.3047	AB
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	44 935	11.1270	AB
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	45 005	11.1098	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	53 700	11.4356	AB
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	41 717	11.9853	AB
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	41 249	12.1213	AB
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	41 220	12.1213	AB
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	41 342	12.0943	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Equitable Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Farella, Isabelle	5	O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	805	59.9800	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(805)	73.4600	ON
<i>Options Options granted</i>								
Farella, Isabelle	5	O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(805)	59.9800	ON
European Focused Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
European Focused Dividend Fund	1	O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.1500	AB
exactEarth Ltd.								
<i>Droits DSU</i>								
Matheson, Joseph Lee Grant	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 474		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 125		ON
Panadero, Miguel Angel Panduro	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 474		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 125		ON
Primo, Miguel Angel Garcia	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 474		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 125		ON
Rein, Harvey	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 125		ON
Zahler, Eric	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 688		ON
Exco Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kernaghan, Edward James Kernwood Limited	3 PI	O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	8.4300	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.4250	ON
		O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	8.4200	ON
		O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	8.4100	ON
ROBBINS, PAUL	5							
Sireerus Robbins	PI	O	2003-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.4050	ON
		O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	8.4100	ON
Exploration MPV inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kopas, Ron	3	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1700	QC
Perras, Jean-Francois	4, 5	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1500	QC
Exploration Typhon Inc.								
<i>Options</i>								
Antaki, Paul	4, 5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0500	QC
McDonald, David	4, 5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0500	QC
patry, leo	4	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0500	QC
Secours, David	4	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0500	QC
Fairfax Africa Holdings Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax Africa Holdings Corporation	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 848	8.4737USD	ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 848	8.4253USD	ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	16 100	8.4012USD	ON
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 848	8.5000USD	ON
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(24 644)		ON
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream								
<i>Parts</i>								
Dream Hard Asset Alternatives Trust	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.1111	ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.0793	ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.0695	ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.0428	ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.0958	ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 108	7.1146	ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(4 108)		ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.1238	ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.1364	ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.1258	ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.1490	ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 508	7.1649	ON
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 508)		ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 308	7.1693	ON
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 308)		ON
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.1560	ON
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 008	7.1683	ON
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 008)		ON
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 608	7.2109	ON
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(7 608)		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coyles, Stephanie	4	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	52.8900	ON
Gupta, Ashok	4	O	2018-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123	52.7000	ON
Finning International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Avril, Vicki	4	O	2016-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	17.1779USD	BC
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 484)	22.6700	BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 240	22.8101	BC
Firan Technology Group Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Talati, Hiteshkumar	5							
H. Talati Medicine Professional Corporation	PI	O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.2600	ON
First Capital Realty Inc.								
<i>Reçus de versement</i>								
Segal, Dori	4, 6, 5	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	10.6300	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.6000	ON
First National Financial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
First National Securities Corporation	3	O	2019-05-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)	29.8100	ON
FNSC Holdings Inc.	3	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	29.8200	ON
Smith, Stephen	4, 7, 5							
First National Securities Corporation	PI	O	2019-05-09	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)	29.8100	ON
FNSC Holdings Inc.	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	29.8200	ON
First Quantum Minerals Ltd								
<i>Actions ordinaires</i>								
Warner, Joanne	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
FIRSTSERVICE CORPORATION								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Hennick, Jay Steward	4, 6, 5, 3							
Henset Capital Inc.	PI	O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(1 325 694)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Calder, Brendan	4	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	1 250	39.2900USD	ON
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	750	35.9600USD	ON
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	1 600	54.8800USD	ON
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	2 000	66.3100USD	ON
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	800	83.8900USD	ON
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	116.2500	ON
RRSP	PI	O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(5 082)		ON
Chase, Charles	2	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(12 301)		ON
Cooke, Douglas G.	5	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(154 024)		ON
DSBK Corp	PI	O	2019-05-10	C	36 - Conversion ou échange	(20 491)		ON
RESP	PI	O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(396)		ON
S. Cooke	PI	O	2019-05-10	C	36 - Conversion ou échange	(33 000)		ON
Ghert, Bernard I.	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(30 714)		ON
1306159 Ontario Ltd	PI	O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(888)		ON
BI Ghert Family Foundation	PI	O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(2 300)		ON
Pension Fund	PI	O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(777)		ON
Hennick, Jay Steward	4, 6, 5, 3							
FSV Shares II LP	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	990 311		ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(990 311)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
FSV Shares LP	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Henset Capital Inc.	PI	O	2019-05-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(990 311)		ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	1 325 694		ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(1 325 694)		ON
Jayset Capital Corp	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 918 860		ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(2 918 860)		ON
The Jay and Barbara Hennick Family Foundation	PI	O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(532 215)		ON
Natale, Michael	7	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)		ON
Nguyen, Alex	5	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(18 500)		ON
Patterson, D. Scott	4, 5	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(885 262)		ON
Rakusin, Jeremy Alan	5	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(70 600)		ON
Reichheld, Frederick	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(2 100)		ON
Roy, Kevin	7	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(17 358)		ON
Sproul, Joan Eloise	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(500)		ON
Stein, Michael	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)		ON
Wallace, Erin Joy	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(2 435)		ON
<i>Actions ordinaires</i>								
Calder, Brendan	4	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
RRSP	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	5 082		ON
Chase, Charles	2	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	12 301		ON
Cooke, Douglas G.	5	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	154 024		ON
DSBK Corp	PI	O	2015-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	C	36 - Conversion ou échange	20 491		ON
RESP	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	396		ON
S. Cooke	PI	O	2015-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	C	36 - Conversion ou échange	33 000		ON
Ghert, Bernard I.	4	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	30 714		ON
1306159 Ontario Ltd	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	888		ON
BI Ghert Family Foundation	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	2 300		ON
Pension Fund	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	777		ON
Hennick, Jay Steward	4, 6, 5, 3							
FSV Shares II LP	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	990 311		ON
FSV Shares LP	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 918 860		ON
Henset Capital Inc.	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	1 325 694		ON
Jayset Capital Corp	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 918 860		ON
		O	2019-05-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 918 860)		ON
The Jay and Barbara Hennick Family Foundation	PI	O	2015-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	I	36 - Conversion ou échange	532 215		ON
Natale, Michael	7	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	5 000		ON
Nguyen, Alex	5	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	18 500		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	11 250	20.5200USD	ON
Patterson, D. Scott	4, 5	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	885 262		ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	60 000	20.5200USD	ON
Rakusin, Jeremy Alan	5	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	70 600		ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	40 000	20.5200USD	ON
Reichheld, Frederick	4	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	2 100		ON
Roy, Kevin	7	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	17 358		ON
Sproul, Joan Eloise	4	O	2018-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	500		ON
Stein, Michael	4	O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	15 000		ON
Wallace, Erin Joy	4	O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	2 435		ON
Options								
Calder, Brendan	4	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	66.3100USD	ON
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	(800)	83.8900USD	ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(20 000)		ON
		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	20 000		ON
Cooke, Douglas G.	5	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(172 500)		ON
		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	172 500		ON
Ghert, Bernard I.	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(32 000)		ON
		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	32 000		ON
Nguyen, Alex	5	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(174 750)		ON
		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	174 750		ON
Patterson, D. Scott	4, 5	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(11 250)	20.5200USD	ON
		O	2015-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(620 000)		ON
		O	2019-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	620 000		ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	20.5200USD	ON
Rakusin, Jeremy Alan	5	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(310 000)		ON
		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	70 600		ON
		M	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	310 000		ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	20.5200USD	ON
Reichheld, Frederick	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(20 800)		ON
		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	20 800		ON
Sproul, Joan Eloise	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(16 000)		ON
		O	2018-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	16 000		ON
Stein, Michael	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(32 000)		ON
		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	32 000		ON
Wallace, Erin Joy	4	O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(37 000)		ON
		O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	36 - Conversion ou échange	37 000		ON
Fonds de placement immobilier BTB								
<i>Parts avec restrictions</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Fonds de placement immobilier Cominar								
<i>Parts différées</i>								
George, Zachary R.	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	921	11.4800	QC
Fonds de placement immobilier PRO								
<i>Deferred Units</i>								
Aghar, Peter	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 888)		QC
Beckerleg, James Walter	4, 5	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(548 296)		QC
Chiara, Vincent	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 888)		QC
Côté, Martin	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 888)		QC
Jadavji, Shenoor	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(65 899)		QC
Lawlor, Gordon G.	5	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(374 322)		QC
Levitt, John	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(102 534)		QC
Limoges, Gérard A.	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(102 534)		QC
Smith, Ronald	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(87 380)		QC
<i>Droits Restricted Units</i>								
Beckerleg, James Walter	4, 5	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(99 900)		QC
Lawlor, Gordon G.	5	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(77 700)		QC
<i>Parts</i>								
Aghar, Peter	4							
Crux Capital Corporation	PI	O	2014-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(146 400)		QC
Lotus Crux Acquisition LP	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 160 000)		QC
Beckerleg, James Walter	4, 5							
Ware Hill Investments Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(70 534)		QC
Chiara, Vincent	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(7 247)		QC
Côté, Martin	4							
Gestion MACORE Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(14 114)		QC
Jadavji, Shenoor	4							
Lotus Crux Acquisition LP	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 160 000)		QC
Lawlor, Gordon G.	5	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 334)		QC
GDRJL Holdings Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(256 742)		QC
Levitt, John	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 336)		QC
Limoges, Gérard A.	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(58 304)		QC
Smith, Ronald	4	O	2019-05-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(53 333)		QC
<i>Parts de société en commandite Class B, 1 trust special voting unit per Class B</i>								
Aghar, Peter	4							
Can-Industrial Portfolio Venture I Limited Partnership	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(223 189)		QC
CIP Properties (Phase II) Limited Partnership	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(492 754)		QC
CRUX Capital Corporation	PI	O	2014-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(66 626)		QC
Lotus Crux Acquisition LP	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 020 638)		QC
Beckerleg, James Walter	4, 5							
Ware Hill Investments Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(201 492)		QC
Chiara, Vincent	4							
9111-8687 Québec Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(194 361)		QC
9254-7942 Québec Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(469 073)		QC
Jadavji, Shenoor	4							
Can-Industrial Portfolio Venture I Limited Partnership	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(223 189)		QC
CIP PROPERTIES (PHASE II) LIMITED PARTNERSHIP	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(492 754)		QC
Crux Capital Corporation	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(66 626)		QC
Lotus Crux Acquisition LP	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 020 638)		QC
Lotus Pacific (1750 JBM) Investments Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(255 732)		QC
Lawlor, Gordon G.	5							

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
GDRJL Holdings Inc.	PI	O	2019-05-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(134 328)		QC
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2019-05-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	696	15.2300	ON
		O	2019-05-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 918)	15.3048	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	301	15.4300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(304)	15.4300	ON
		O	2019-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	867	15.7300	ON
		O	2019-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(876)	15.7300	ON
		O	2019-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	734	15.7500	ON
		O	2019-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(741)	15.7500	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.3452	AB
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.3000	AB
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.2000	AB
Fortis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hinsley, Ronald	5	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Roberts, Jamie	7	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	4 280	42.3600	NF
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	2 962	41.2700	NF
<i>Options</i>								
Roberts, Jamie	7	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(4 280)		NF
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(2 962)		NF
<i>Performance Share Units (ITC)</i>								
Hinsley, Ronald	5	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
<i>Restricted Share Units (ITC)</i>								
Hinsley, Ronald	5	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Fortress Global Enterprises Inc. (formerly Fortress Paper Ltd.)								
<i>Options</i>								
Wasilenkoff, Chadwick James	4, 3	O	2019-05-15	D	52 - Expiration d'options	(201 508)		BC
FPI Granite Inc.								
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	60.6900	ON
Franco-Nevada Corporation								
<i>Options</i>								
Tek, Bonavie	5	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Freshii Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Corrin, Adam Daniel	4, 5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	3.0000	ON
Corrin, Matthew Ethan	4, 5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000	3.0000	ON
Dalziel, Ashley Lynne	5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	3.0000	ON
DePratto, Craig	5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 500	3.0000	ON
Hughes, Paul Robert	5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	3.0000	ON
Frontera Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frontera Energy Corporation	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.7000	ON
		O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	11.7000	ON
		O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
		O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	11.7000	ON
		M	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	11.5800	ON
		O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.7000	ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	11.5800	ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.7000	ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	11.7000	ON
		M	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	11.5800	ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7000	ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.5800	ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.7000	ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	11.5800	ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.7000	ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	11.5800	ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.7000	ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	11.7000	ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.5800	ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.7000	ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	11.5800	ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.5800	ON
		M	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.7000	ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	11.5800	ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.7000	ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	11.5800	ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	11.7000	ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.5800	ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.7000	ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	11.5800	ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		ON
Genworth MI Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Genworth Financial, Inc.		3						
Genworth Financial International Holdings, LLC	PI	O	2019-05-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 125 000)		ON
Genworth Mortgage Insurance Corporation	PI	O	2019-05-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(455 000)		ON
Scotia Capital USA Inc. - ASDP	PI	O	2019-05-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 125 000		ON
		O	2019-05-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	455 000		ON
George Weston Limitee								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wasti, Rashid	5							
Employee Share Ownership Plan	PI	O	2019-05-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	204		ON
		O	2019-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	101.6100	ON
Gitennes Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
booth, kenneth david	4, 5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.0400	BC
Global Innovation Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	10.2625	AB
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.1231	AB
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.1000	AB
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.0643	AB
GMP Capital Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Brown, David G.	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 169		ON
MACDONALD, FIONA LOUISE	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 248		ON
Wright, Donald Arthur	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 364		ON
Goliath Resources Limited								
<i>Options</i>								
Péloquin, Louis	4	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	200 000		QC
Rosmus, Roger	4, 5	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.0900	QC
Warren, Graham	5	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.0900	QC
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2019-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	249 000	2.1800USD	AB
		O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93 400	2.1700USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2019-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	355 700	2.1800USD	AB
		O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	133 400	2.1700USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2019-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	474 200	2.1800USD	AB
		O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	178 000	2.1700USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2019-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 800	2.1800USD	AB
		O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	2.1700USD	AB
Thomas E Claugus	PI	O	2019-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 300	2.1800USD	AB
		O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 800	2.1700USD	AB
Granite Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	60.6900	ON
Great Canadian Gaming Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dew, Gavin	5							
Dew Trust (2016)	PI	O	2018-05-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ennis, Patrick Stephen	5	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	42.1900	BC
Roberts, Christopher Merrill	8	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	41.3700	BC
Russo, John David	5	O	2018-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	43.4100	BC
Groupe ADF Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
GIROUX, ALEXIS	7	O	2019-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Rooney, Daniel P.	7	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
GIROUX, ALEXIS	7	O	2019-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Rooney, Daniel P.	7	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Unités d'actions de performance-Performance Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Rooney, Daniel P.	7	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 900		QC
Unités d'actions différées (UAD-DSU)								
GIROUX, ALEXIS	7	O	2019-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Rooney, Daniel P.	7	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Groupe IBI Inc.								
Options Stock Option Plan								
Darda, Deepak	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	5 000		ON
Kazerouni, Mansoor	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	7 500		ON
Kresak, Steven Ivan	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	5 000		ON
Moore, Peter	6	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	5 000		ON
Mustafa, Fouad	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	5 000		ON
Sims, Derek	5	O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	5 000		ON
Groupe SNC-Lavalin Inc.								
Options								
BRUCE, Neil	4, 5	O	2019-05-13	D	52 - Expiration d'options	(92 000)		QC
Groupe TMX Limitee								
Actions ordinaires								
Hukezalie, Mary Lou	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	3 000	55.3900	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	90.0000	ON
Options								
Hukezalie, Mary Lou	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	55.3900	ON
Groupe Vision New Look Inc. (auparavant Lunetterie New Look Inc.)								
Actions ordinaires Class A								
Amiel, Antoine	4, 6, 5	O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	20 000	20.5800	QC
Options								
Amiel, Antoine	4, 6, 5	O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	20.5800	QC
Guyana Goldfields Inc.								
Actions ordinaires								
Holloway, Perry Lee	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.7619USD	ON
Droits Deferred Share Units								
Palmiere, Allen J.	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		ON
Droits Restricted Share Units								
Stewart, Ronald W.	5	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 332		ON
		O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 334		ON
		O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 334		ON
Healthcare Special Opportunities Fund								
Parts de fiducie Class A Units								
LDIC Inc.	3							
Various managed accounts	PI	O	2019-05-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.8000	ON
		O	2019-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	11.6889	ON
		O	2019-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	11.6894	ON
		O	2019-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	11.6900	ON
HEXO Corp.								
Actions ordinaires								
Bourque, Nathalie	4	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	41 668	2.4800	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 100)	9.0000	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 368)	9.0100	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.0050	QC
Lake, Terence	5	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.5700	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.0100	QC
Munzar, Michael R. 159927 Canada Inc.	4 PI	O	2019-05-10	I	54 - Exercice de bons de souscription	66 666	0.8300	QC
Bons de souscription								
Munzar, Michael R.	4	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	(66 666)	0.8300	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Options</i>								
Bourque, Nathalie	4	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(41 668)	2.4800	QC
Holloway Lodging Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Staniloff, Marc Leslie	4							
Royop Hospitality Corp.	PI	O	2019-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.1200	NS
Home Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kingsferry Capital Management Group Limited	3							
Chung Sheng Huang and Sheng Chih Lin	PI	O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.0700	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.0850	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.0900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.1000	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.1400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.1563	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.1720	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.1800	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.2150	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.2200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.2250	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	17.2365	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.2400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.2550	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.2600	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.2850	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	17.2886	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.2900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.3140	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.3200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.3250	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.3400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.3475	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.3500	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.3550	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	17.3600	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	17.3900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.3975	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	17.4000	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.4050	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	17.4200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.4300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.4400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.4425	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.4475	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.4488	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.4500	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.4533	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.4600	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.4650	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.4725	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	17.4800	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	17.4900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.4975	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	17.5000	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.5033	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.5075	ON

Emetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.5150	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.5200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.5300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.5450	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	17.5500	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.5533	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	17.5600	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.5875	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.5900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.6025	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.6200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.6225	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.6233	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.6300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.6400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.6500	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.6600	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.6625	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.6700	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.6800	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.6850	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.6900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.7000	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.7100	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.7200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.7300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.7367	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.7375	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.7400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.7475	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.7500	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.7650	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.7675	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	17.7700	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.7725	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	17.7799	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	17.7800	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	17.7825	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	17.7900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.8000	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.8050	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	17.8100	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.8163	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.8200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.8300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.8375	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.8400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.8520	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.8550	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	17.8650	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	17.8700	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.8763	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.8800	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.8850	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.8860	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.8867	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.8900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9000	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.9050	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9100	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	17.9150	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.9233	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9275	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	17.9300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9350	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.9400	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9450	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.9467	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.9475	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	17.9500	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9550	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.9575	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	17.9600	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	17.9700	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.9750	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9775	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	17.9800	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9825	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.9850	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	17.9869	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9875	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	17.9900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9938	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.9950	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9975	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.9980	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	18.0000	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.0075	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.0100	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.0200	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.0233	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0300	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0450	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0475	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	18.0500	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0575	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0600	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.0667	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	18.0700	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0800	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0850	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	18.0900	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	18.0950	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.0967	ON
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	18.1000	ON
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Howes, Richard Allan	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kukielski, Peter Gerald Jan	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Lei, Eugene Chi-Yen	5	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	6.7700	ON
MUNIZ QUINTANILLA, DANIEL	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Emetteur	Relation	État	Date	Em-prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé-ration	de l'opération	prise	Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
Smith, David	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.4100	ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	7.4300	ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	7.4620	ON
Droits Share Units								
Howes, Richard Allan	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kukielski, Peter Gerald Jan	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
MUNIZ QUINTANILLA, DANIEL	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Smith, David	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Hydro One Limited								
Actions ordinaires								
Bradley, Darlene Ann	5	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 560	22.0100	ON
Droits LTIP (Cash Settled)								
Lopez, Christopher Felix	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 531		ON
IA Société financière inc.								
Actions ordinaires								
Daignault, Benoit	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Mercier, Monique	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Stickney, Michael Lee	5	O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	1 000	32.0800	QC
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.0500	QC
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	1 000	32.0800	QC
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.0000	QC
Options								
Stickney, Michael Lee	5	O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	32.0800	QC
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	32.0800	QC
IMAX Corporation								
Actions ordinaires								
IMAX Corporation	1	O	2019-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(77)		ON
Imperial Metals Corporation								
Actions ordinaires								
Moeller, Larry G.	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 434	2.6700	BC
Muraro, Theodore William	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 606	2.6700	BC
North, Janine Marie	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 434	2.6700	BC
Veitch, James Patrick	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 434	2.6700	BC
YURKOWSKI, EDWARD ALFRED	4	O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 606	2.6700	BC
INSCAPE Corporation								
Actions à droit de vote subalterne CLASS B								
Bhayana, Madan	4, 5, 3							
The Madan and Raksha M. Bhayana Family Foundation	PI	O	2019-04-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.9500	ON
Intact Corporation financière								
Actions ordinaires								
Kinney, Jane Elizabeth	4	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Inter Pipeline Ltd.								
Actions ordinaires								
Roberge, Jeremy Allan	5							
Kacy Roberge	PI	O	2019-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	20.8200	AB
Intrinsyc Technologies Corporation								
Actions ordinaires								
Intrinsyc Technologies Corporation	1	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.3400	BC
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.3100	BC
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		BC
<i>Options</i>								
Cassett, Tia	4	O	2019-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Invesque Inc. (formerly, Mainstreet Health Investments Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Invesque, Inc.	1	O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
Invictus MD Strategies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
DIXON, Trevor Douglas	4, 5	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
DIXON, Trevor Douglas	4, 5	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ivanhoe Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Farren, Mark Sean	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	202 700	1.3000	BC
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	47 300	1.3000	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.2200	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.2300	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.2312	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 900)	3.2400	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	3.2500	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	3.2600	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 600)	3.2700	BC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	3.2800	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.2100	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.2101	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 100)	3.2200	BC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	3.2300	BC
<i>Options</i>								
Farren, Mark Sean	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(202 700)	1.3000	BC
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(47 300)	1.3000	BC
Jamieson Wellness Inc.								
<i>Options</i>								
Penner, Timothy Herbert	4	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	21 307		ON
Journey Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boklaschuk, Brett	1	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 669		AB
		M	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 622		AB
		M'	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 682		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 060		AB
		O	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 450		AB
		M	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 274		AB
		O	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 540		AB
		M	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 001		AB
RRSP	PI	M	2017-10-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 621		AB
Moore, Terry John	5	O	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 800		AB
		O	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	39 586		AB
		M	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	34 313		AB
RRSP	PI	M	2018-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 398		AB
Polini, Anthony Victor	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 252		AB
		M	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 932		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 431		AB
		O	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 450		AB
		O	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 540		AB
		M	2018-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 155		AB
RRSP	PI	M	2017-10-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	12 751		AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2018-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		AB
Kinaxis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Monkman, Richard George 2496248 Ontario Inc.	5 PI	O	2019-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	75.4366	ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Restricted Shares</i>								
Elliott, Thomas Ballantyne	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
Gold, Geoffrey Peters	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 773	4.1400	ON
Longenecker, Nathan M.	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
Mittler, Andreas	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
Schimper, Claude J.S.	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
Sims, John Lewis	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
Sylvestre, Michel	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
Timpano, Hélène	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
van Akkooi, Michiel	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 503	4.1400	ON
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gowland, Glen Bruce	5	O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-07	D	97 - Autre	1 649		ON
<i>Actions ordinaires ESOP</i>								
Gowland, Glen Bruce	5	O	2019-05-07	D	97 - Autre	(586)		ON
<i>Droits Deferred Stock Units (DSU)</i>								
Gowland, Glen Bruce	5	O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-07	D	97 - Autre	22 768		ON
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>								
Gowland, Glen Bruce	5	O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-07	D	97 - Autre	33 496		ON
<i>Options</i>								
Gowland, Glen Bruce	5	O	2019-05-07	D	97 - Autre	86 168		ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Leroux, Sylvain 8562997 Canada Inc.	6 PI	O	2019-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Paule Denoncourt	PI	O	2019-05-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>C.T.C. Dealer Holdings Interest</i>								
Leroux, Sylvain Sylvain M. Leroux Entreprises Ltd.	6 PI	O	2019-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
LEAGOLD MINING CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giustra, Frank	4	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.4538	BC
Lourens, Cornelius Jansen	5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 664	1.6331	BC
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brooks, Bentley Andrew	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 581	33.3000	ON
Elmer, Stephen Lloyd	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	780	780.0000	ON
		M	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	780	33.3000	ON
Frank, Curtis Eugene	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 977	33.3000	ON
Gratton, Glen Lucien	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	858	33.3000	ON
Grogan, Adam John	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 100	33.3000	ON
Hathaway, Suzanne	5	O	2019-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2019-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.0000	ON
Henry, Ian Vincent	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 781	33.3000	ON
Huffman, Randall	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 079	33.3000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kuehnbaum, Joshua	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	718	33.3000	ON
Kuhn, Lynda J.	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 960	33.3000	ON
Liris, Andreas	5	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	8 100	22.5300	ON
		O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	33.5000	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 388)	33.3550	ON
		O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 730	33.3000	ON
Lorimer, Robert Scott	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	332	33.3000	ON
McAlpine, Rory A.	5	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	3 000	22.5300	ON
		O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 359	33.3000	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	33.2660	ON
McCain, Michael Harrison	4, 5	O	2015-12-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 374	23.3000	ON
		M'	2015-12-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 374	23.3000	ON
		M''	2015-12-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 375	23.3000	ON
		O	2015-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 374)	23.4500	ON
		M	2015-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 375)	23.4500	ON
		O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 223	33.3000	ON
		O	2019-05-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(23 223)		ON
BMO Nesbitt Burns	PI	O	2015-12-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	11 374		ON
		M	2015-12-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	11 375		ON
		O	2019-05-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	23 223		ON
McCain Capital Inc.	PI	M	2015-12-21	C	57 - Exercice de droits de souscription	11 374	23.3000	ON
		O	2015-12-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 374	23.4500	ON
		M	2015-12-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 375	23.4500	ON
		O	2015-12-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 374)		ON
		M	2015-12-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 375)		ON
		O	2019-05-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	23 223		ON
		O	2019-05-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(23 223)		ON
McLean, Rene Richard	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 199	33.3000	ON
Rawle, Michael Ross	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	695	33.3000	ON
Simpson, Deborah Keenan	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 804	33.3000	ON
Stewart, Iain William	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 756	33.3000	ON
Young, Richard	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 187	33.3000	ON
<i>Droits PSU - Performance Share Units settled with market shares</i>								
Kuehnbaum, Joshua	5	O	2018-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>								
Brooks, Bentley Andrew	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 403)	33.3000	ON
Elmer, Stephen Lloyd	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 678)	33.3000	ON
Frank, Curtis Eugene	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 254)	33.3000	ON
Gratton, Glen Lucien	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 730)	33.3000	ON
Grogan, Adam John	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 519)	33.3000	ON
Henry, Ian Vincent	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 833)	33.3000	ON
Huffman, Randall	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 626)	33.3000	ON
Kuehnbaum, Joshua	5	O	2018-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 545)	33.3000	ON
Kuhn, Lynda J.	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 217)	33.3000	ON
Liris, Andreas	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 722)	33.3000	ON
Lorimer, Robert Scott	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(715)	33.3000	ON
McAlpine, Rory A.	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 924)	33.3000	ON
McCain, Michael Harrison	4, 5	O	2015-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 374		ON
		M	2015-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 375		ON
		O	2015-12-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 374)		ON
		M	2015-12-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 375)		ON
		O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 223)	33.3000	ON
McLean, Rene Richard	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 581)	33.3000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Rawle, Michael Ross	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 496)	33.3000	ON
Simpson, Deborah Keenan	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 186)	33.3000	ON
Stewart, Iain William	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 779)	33.3000	ON
Young, Richard	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 859)	33.3000	ON
<i>Options Employee</i>								
Liris, Andreas	5	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	(8 100)	22.5300	ON
McAlpine, Rory A.	5	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	22.5300	ON
Les entreprises Bold Capital								
<i>Actions ordinaires</i>								
paradias, john	4	O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500	0.1100	QC
Les Industries Dorel Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>								
Rana, Franco	5	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.7400	QC
Les Métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dufresne, Claude	4, 5							
4425502 Canada Inc	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1900	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	91 813	33.0100	QC
		O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 813)	50.8309	QC
Dismukes, Larry Vernon	5	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(810)	50.8700	QC
<i>Options</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	(91 813)	33.0100	QC
Leucrotta Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	132 200	0.6300USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	189 700	0.6300USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245 400	0.6300USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	0.6300USD	AB
Thomas Claugus	PI	O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.6300USD	AB
Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)								
<i>Bons de souscription</i>								
Bailey, Joanna	5	O	2019-05-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	(4 150)	0.9000	BC
Lundin Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lundin Mining Corporation	1	O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	288 088	6.9423	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	439 186	6.8308	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	556 400	6.7430	ON
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 283 674)		ON
Magna International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Westlake, Lisa Ann Simone	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Westlake, Lisa Ann Simone	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
MBN Corporation								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
MBN Corporation	1	O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.6500	AB
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		AB
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.6250	AB
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		AB
MDC Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>								
O'Donovan, Anne Marie	4							
Stephen Lunn	PI	O	2016-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
		O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 832	2.9100USD	ON
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1800	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1800	QC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1750	QC
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1850	QC
Metro inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Metro inc.	1	O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	49.3038	QC
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	48.9075	QC
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		QC
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	48.9042	QC
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	48.7931	QC
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	48.6558	QC
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	48.4656	QC
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund	1	O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.4000	AB
Mines d'Or Dynacor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mines d'Or Dynacor inc.	1	O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	792	1.6300	QC
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.6500	QC
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.6600	QC
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 192)		QC
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	992	1.6700	QC
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6400	QC
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6300	QC
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 392)		QC
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	192	1.6400	QC
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.6300	QC
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6200	QC
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6500	QC
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.6700	QC
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 392)		QC
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.7000	QC
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 592	1.6800	QC
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 092)		QC
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	1.6900	QC
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	592	1.6800	QC
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6200	QC
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.6400	QC
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6300	QC
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 192)		QC
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	292	1.6600	QC
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	1.6800	QC
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	1.6700	QC
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 792)		QC
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 892	1.6600	QC
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	1.6800	QC
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(12 692)		QC

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 092	1.6800	QC
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	1.6900	QC
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	1.7000	QC
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(12 692)		QC
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 892	1.7000	QC
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	1.7200	QC
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(12 692)		QC
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 692	1.6700	QC
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6600	QC
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 892)		QC
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	92	1.6400	QC
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.6600	QC
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	1.6500	QC
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.6700	QC
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.6800	QC
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 892)		QC
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	292	1.6600	QC
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	1.6800	QC
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.7000	QC
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 792)		QC
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 592	1.6900	QC
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.7000	QC
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 592)		QC
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6600	QC
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 292	1.6500	QC
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.6700	QC
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.6600	QC
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 792)		QC
Mines Indépendantes Chibougamau Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lotan Holdings Inc.	4	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1700	QC
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1500	QC
Mistango River Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Orefinders Resources Inc.	3	O	2019-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 850 000		ON
Stewart, Stephen Alexander Nelson	6	O	2019-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Débiteures convertibles 4.50 convertible unsecured subordinated debentures</i>								
Munn, Bart Scott	4	O	2018-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 11 000.00	100.5000	ON
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 000.00	100.5000	ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 31 000.00	100.5000	ON
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Urlacher, Carson Paul	5							
TFSA (Self)	PI	O	2018-04-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	10.2500	AB
New Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Damiani, Elizabeth Camilla	5	O	2018-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	38 576		ON
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Davidson, Gillian	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 326		ON
Gowans, James Kitchener	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	169 056		ON
Mulligan, Margaret Jean	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	171 310		ON
Pearce, Ian	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	265 981		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Schonberner, Marilyn Joy Performance Share Units	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	189 343		ON
Damiani, Elizabeth Camilla	5	O	2018-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(38 576)		ON
		O	2018-12-12	D	59 - Exercice au comptant	(47 149)		ON
		O	2018-12-12	D	97 - Autre	(49 275)		ON
Nexa Resources S.A. (formerly, VM Holding S.A.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nexa Resources SA	1	O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 144	10.6222USD	ON
Northview Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Unit Award Plan</i>								
Drimmer, Daniel	4, 3	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	28.1329	AB
Grayston, Kevin Eric	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	28.1329	AB
Hoffman, Dennis J.	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	28.1329	AB
McGinley, Christine Ellen	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	28.1329	AB
McKibbon, Terrance Lloyd	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	28.1329	AB
Thon, Scott William	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 488	28.1329	AB
Zamuner, Valery	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	28.1329	AB
Novelion Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Buono, Linda	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	273	1.2200USD	BC
		O	2019-05-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(77)	1.2200USD	BC
Harshbarger, Benjamin	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	722	1.2200USD	BC
		O	2019-05-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(212)	1.2200USD	BC
Louis, Roger	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	546	1.2200USD	BC
		O	2019-05-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(155)	1.2200USD	BC
<i>Restricted Stock Unit</i>								
Buono, Linda	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(273)	1.2200USD	BC
Harshbarger, Benjamin	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(722)	1.2200USD	BC
Louis, Roger	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(546)	1.2200USD	BC
Nutrien Ltd.								
<i>Options</i>								
Kirkpatrick, Robert	7	O	2019-05-07	D	52 - Expiration d'options	(3 600)	93.3000	SK
Podwika, Joseph	5	O	2019-05-07	D	52 - Expiration d'options	(18 600)	80.0400USD	SK
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lawford, Michael	5	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.5100	AB
ONEX CORPORATION								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Le Blanc, Robert Michael	7	O	2019-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	77.2600	ON
Mersky, Seth Mitchell	5	O	2019-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	77.2600	ON
Wright, Nigel Stewart	7	O	2019-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	77.2600	ON
Open Text Corporation								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Duggan, Paul Michael	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333	40.2200USD	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 430)	40.0992USD	ON
Maheshwari, Aditya	5	O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(447)	40.2900USD	ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 640)	53.8500	ON
Slaunwhite, Michael William George	4							
Francoise Slaunwhite Investment Account	PI	O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	40.2259USD	ON
Slaunwhite Family Trust	PI	O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 676	40.1794USD	ON
		O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	40.1800USD	ON
		O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 638	40.1800USD	ON
		O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74	40.1800USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
						150	40.1800USD	ON
<i>Options All OTEX Option Plans</i>								
Davies, Gordon Allan	5	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	75 000	40.2000USD	ON
Duggan, Paul Michael	5	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	75 000	40.2000USD	ON
Maheshwari, Aditya	5	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	40.2000USD	ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	75 000	40.2000USD	ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2019-05-07	D	50 - Attribution d'options	75 000	40.2000USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Duggan, Paul Michael	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	40.2200USD	ON
Opsens inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fiera Capital Corporation (formerly Fiera Sceptre Inc.)	3							
Funds and accounts managed by Fiera Capital Corporation	PI	O	2019-05-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.9300	QC
		M	2019-05-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.9300	QC
		O	2019-05-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.9300	QC
		M	2019-05-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.9300	QC
Optiva Inc. (formerly Redknee Solutions Inc.)								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Anaipakos, Demetrios	4	O	2019-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 361	41.6600	ON
Helling, Christopher	4	O	2019-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 361	41.6600	ON
Jones, Christina	4	O	2019-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 361	41.6600	ON
Thawar, Farhan	4	O	2019-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 361	41.6600	ON
Orezone Gold Corporation								
<i>Options</i>								
Goodman, Ryan	5	O	2019-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-04-17	D	50 - Attribution d'options	400 000		ON
Pan American Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carroll, Michael Louis	4	O	2019-05-13	D	46 - Contrepartie de services	4 091	15.9662	BC
de Gelder, Neil	4	O	2019-05-13	D	46 - Contrepartie de services	2 804	15.9662	BC
Jeannes, Charles A.	4	O	2019-05-13	D	46 - Contrepartie de services	3 986	15.9662	BC
McArthur, C. Kevin	4							
Kevin and Michelle McArthur Trust	PI	O	2019-05-13	I	46 - Contrepartie de services	3 986	15.9662	BC
Winckler, Gillian	4	O	2019-05-13	D	46 - Contrepartie de services	2 804	15.9662	BC
Parex Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Parex Resources Inc.	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Bartlett, Curtis Darrell	4	O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	22.1409	AB
Colnett, Lisa	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	21.2700	AB
Engbloom, Robert John	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	21.2700	AB
Foo, Wayne Kim	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 170	21.2700	AB
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 525	21.2700	AB
McNamara, Glenn	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	21.2700	AB
Miller, Ronald Douglas	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	21.2700	AB
Sylvain, Carmen	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	21.2700	AB
Wright, Paul David	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	21.2700	AB
<i>Restricted Share Unit</i>								
Colnett, Lisa	4	O	2015-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Mac Dougall, G.R. (Bob)	4	O	2016-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McNamara, Glenn	4	O	2016-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Sylvain, Carmen	4	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Share Unit (cash)</i>								
Bartlett, Curtis Darrell	4	O	2009-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
Colnett, Lisa	4	O	2015-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
Engbloom, Robert John	4	O	2009-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 170	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 170	0.0100	AB
Foo, Wayne Kim	5	O	2009-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 525	0.0100	AB
		M'	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 525	0.0100	AB
Mac Dougall, G.R. (Bob)	4	O	2016-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
McNamara, Glenn	4	O	2016-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
Miller, Ronald Douglas	4	O	2009-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
Sylvain, Carmen	4	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
Wright, Paul David	4	O	2009-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
		M	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820	0.0100	AB
Pason Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boston, Kevin	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.5500USD	AB
Wuntke, Reid Cameron	5	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Droits DSU</i>								
Ainsworth, Anne-Marie	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(202)		AB
Findlay, Randall J.	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(1 020)		AB
Howe, Maureen	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(1)		AB
KERR, GORDON J.	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(1 369)		AB
LeGresley, David Malcolm Balfour	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(1 472)		AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Michaleski, Robert B.	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(665)		AB
O'Donoghue, Leslie	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(1 182)		AB
Rubin, Bruce D.	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(56)		AB
Smith, Jeffrey T.	4	O	2019-05-15	D	99 - Correction d'information	(1 146)		AB
<i>Options</i>								
Brown, Craig	5	O	2019-05-08	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	15.8100	AB
Buker, Michael Leslie	5	O	2019-05-08	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	15.8100	AB
Hooks, John Michael	5	O	2019-05-08	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	15.8100	AB
Ritchie, Cameron Michael	5	O	2019-05-08	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	15.8100	AB
Points International Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boyd, Christopher	5	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Points International Ltd.	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.6080USD	ON
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.5930USD	ON
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.5460USD	ON
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.3460USD	ON
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.2370USD	ON
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.1180USD	ON
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.8190USD	ON
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.0890USD	ON
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.9770USD	ON
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.7320USD	ON
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	11.7340USD	ON
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.8440USD	ON
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.8390USD	ON
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.9680USD	ON
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.1990USD	ON
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.5080USD	ON
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.5580USD	ON
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	12.5260USD	ON
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.5770USD	ON
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.8200USD	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	13.1120USD	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(77 322)		ON
<i>Droits Share Units</i>								
Boyd, Christopher	5	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options ESOP</i>								
Boyd, Christopher	5	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Posera Ltd.								
<i>Options</i>								
Figueira, Gary Wayne	4	O	2019-04-18	D	52 - Expiration d'options	(130 000)		ON
		M	2019-04-18	D	52 - Expiration d'options	(130 000)		ON
		M'	2019-04-18	D	52 - Expiration d'options	(130 000)		ON
		M''	2019-04-18	D	52 - Expiration d'options	(130 000)		ON
Premier Gold Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drake, Shaun Anthony	5	O	2019-05-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	17 000		ON
Zorin Enterprises Limited	PI	O	2019-05-10	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 000)		ON
Produits Naturels Mondias Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rancourt, André	4, 5, 3							
9206-8618 Quebec Inc.	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.2000	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Options</i>								
Lindsay, L. Derek	5	O	2019-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2019-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M'	2019-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2350	QC
Samsatly, Jamil	5	O	2019-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-06	D	50 - Attribution d'options	200 000		QC
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robotti, Robert Edward	4							
Ravenswood Investments III LP	PI	O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 216	2.2200	AB
		O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	950	2.2200	AB
The Ravenswood Investment Company LP	PI	O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 984	2.2200	AB
		O	2019-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 550	2.2200	AB
QMX Gold Corporation (formerly Alexis Minerals Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Humphrey, Bradley Dean	4, 5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0500	ON
Quebecor inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>								
Brouillette, Manon	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Questerre Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Binnion, Michael Rupert	4, 6, 5	O	2019-05-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.3800	AB
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Auclair, Antoine reer	5	O	2019-05-07	D	35 - Dividende en actions	8	20.9514	QC
	PI	O	2019-05-07	I	35 - Dividende en actions	47	20.9514	QC
Grenier, Guy REER	5	O	2019-05-07	D	35 - Dividende en actions	12	20.9514	QC
	PI	O	2019-05-07	I	35 - Dividende en actions	25	20.9514	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2019-05-07	D	35 - Dividende en actions	309	20.9514	QC
Quevillon, Geneviève REER	5							
	PI	O	2019-05-07	I	35 - Dividende en actions	36	20.9514	QC
Real Matters Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Walton, Kevin Alan	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	5 100	1.2256	ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)		ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)		ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 400)		ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 600)		ON
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	9 900	1.2256	ON
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	34 000	1.6920	ON
<i>Options</i>								
Smith, Robert, John	7	O	2019-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-09	D	50 - Attribution d'options	49 336		ON
Walton, Kevin Alan	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	1.2256	ON
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(9 900)	1.2256	ON
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(34 000)	1.6920	ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Labbé, Pierre	4	O	2019-05-15	D	51 - Exercice d'options	3 650	10.5800	QC
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 650)	13.7500	QC
<i>Options</i>								
Labbé, Pierre	4	O	2019-05-15	D	51 - Exercice d'options	(3 650)	10.5800	QC
Ressources Algoid Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3	O	2018-08-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 857 143)		QC
<i>Bons de souscription</i>								
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3	O	2018-08-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 857 143)		QC
Ressources Géoméga Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourdeau, Mathieu	5	O	2018-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1550	QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Simoneau, Luc	4	O	2019-05-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	0.1250	QC
		M	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.1250	QC
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1250	QC
Ressources Minières Vanstar Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Morissette, Guy	4, 5	O	2015-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(40 000)		QC
Line Boucher	PI	O	2015-12-31	I	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)		QC
Ressources Sirios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doucet, Dominique	4, 5	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1700	QC
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1750	QC
Dupuis, Gilles	4	O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1650	QC
<i>Options</i>								
Doucet, Dominique	4, 5	O	2019-05-06	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		QC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giles-Klein, Lisa	7	O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	32 627		ON
		O	2019-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 302)	67.1000USD	ON
<i>Options</i>								
Giles-Klein, Lisa	7	O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	(30 055)	3.5400USD	ON
		O	2019-05-07	D	51 - Exercice d'options	(2 572)	18.2500USD	ON
Richards Packaging Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Prupas, David Lewis	7							
Prupas Alter Ego Trust	PI	O	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	39.5000	ON
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
<i>Parts de fiducie</i>								
Dansereau, Richard	4	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 550	26.3400	ON
Marshall, S. Jane	4	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	25.8700	ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Rogers Communications Inc.	1	O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	60 126	66.5262	ON
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	59 429	67.3066	ON
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	59 365	67.3792	ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	59 422	67.3147	ON
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(60 126)		ON
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(59 429)		ON
		O	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(59 365)		ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(59 422)		ON
Route1 Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Reeder, Edward	4	O	2019-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 555	0.0788	ON
Rusoro Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Agapov, Andre Vladimir	4, 5, 3	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(788 000)	0.0960	BC
Savaria Corporation								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourassa, Marcel	4, 6, 5	O	2019-04-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	306 667	13.5000	QC
9099-4591 Quebec inc.	PI	M	2019-04-24	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	306 667	13.5000	QC
Secure Energy Services Inc.								
<i>Droits DSUs</i>								
Zumwalt, Deanna	4	O	2019-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 842	7.5400	AB
<i>Droits Performance Unit Awards</i>								
Gransch, Allen Peter	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000	7.5400	AB
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Gransch, Allen Peter	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 500	7.5400	AB
SEMAFO INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cartier, Hélène	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Deferred Share Units</i>								
Cartier, Hélène	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 420	2.8200	QC
Seven Generations Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Holt, David Barry	5	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	8.8723	AB
van Leeuwen-Atkins, Leontine	4	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	9.1737	AB
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	2 459	0.1520USD	ON
		O	2019-05-09	D	36 - Conversion ou échange	(2 459)		ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	2 916	6.2200USD	ON
		O	2019-05-09	D	36 - Conversion ou échange	(2 916)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
ASHE, ROBERT GERARD	4	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	836		ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(462)	254.0676USD	ON
Collins, Steven Alan	4	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	1 412	137.7200USD	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 412)	259.8900USD	ON
		O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	727		ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(727)	254.0676USD	ON
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-05-09	D	36 - Conversion ou échange	2 459		ON
		O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 459)	258.2095USD	ON
Goodman, Gail Faye	4	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	727		ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(187)	254.0676USD	ON
		O	2019-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	53		ON
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14)	260.6520USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2019-05-09	D	36 - Conversion ou échange	2 916		ON
		O	2019-05-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 916)	258.2095USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2018-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 637		ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 286)	254.0676USD	ON
<i>Options</i>								
Collins, Steven Alan	4	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(1 412)	137.7200USD	ON
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(2 459)	0.1520USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(2 916)	6.2200USD	ON
<i>RSU</i>								
ASHE, ROBERT GERARD	4	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(836)		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Collins, Steven Alan	4	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(727)		ON
Goodman, Gail Faye	4	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(727)		ON
		O	2019-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(53)		ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2019-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 637)		ON
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)								
<i>Restricted Share Unit</i>								
Arias, J. Alberto	4, 6	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 418		ON
Arrarte Grau, Ricardo Miguel	4	O	2019-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 221		ON
Cater, Douglas Frederick	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 418		ON
Dean, Steven	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 677		ON
Romero, Dionisio	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 418		ON
Vizquerra, Jose	4	O	2019-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 418		ON
Sierra Wireless, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Link, Rene Fernando	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 472		BC
<i>Options</i>								
Osgoodby, Marc Hubbard	5	O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(21)	13.3100USD	BC
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	13.3000USD	BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Link, Rene Fernando	5	O	2019-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 472)	13.0600USD	BC
Sleep Country Canada Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bradley, James Douglas TFSA	4 PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 040	18.6700	ON
SmartCentres Real Estate Investment Trust (formerly, Smart Real Estate Investment Trust)								
<i>Deferred Units</i>								
Forde, Peter Charles	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 209		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 941		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	86		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	84		ON
Gobin, Rudy	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 805	31.1600	ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	32.8500	ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	33.7900	ON
Goldhar, Mitchell	3	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 611		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	53		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	51		ON
Pambianchi, Mauro	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	53		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	52		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 554		ON
Sweeney, Peter Edmund	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	54		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	53		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 801		ON
Thomas, John Huw	4	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	26		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 712		ON
<i>Droits (LTIP - Performance Units)</i>								
Forde, Peter Charles	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 804		ON
Gobin, Rudy	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 885		ON
Goldhar, Mitchell	3	O	2003-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 022		ON
		O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 402		ON
Sweeney, Peter Edmund	5	O	2019-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 142		ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Carney, Jeffrey	4, 5	O	2019-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400	37.4100	MB
Société Financière Manuvie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hartz, Scott	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	18 151	21.9500	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 151)	23.1100	ON
<i>Options</i>								
Hartz, Scott	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(18 151)	21.9500	ON
STELMINE CANADA LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boily, Michel Boily	4	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1500	QC
		M	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1500	QC
Lemieux, Julie	5							
CELI	PI	O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1350	QC
Summit Industrial Income REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Maroun, Louis	4	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 527	12.1890	ON
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Francoeur, Bruno	5							
SunLife	PI	O	2019-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Francoeur, Bruno	5	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)</i>								
Francoeur, Bruno	5	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Performance Share Units</i>								
Francoeur, Bruno	5	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Surge Energy Inc.								
<i>Débetures convertibles</i>								
Colborne, Paul	4	O	2010-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 50 000.00	1000.0000	AB
DUCS, JARED ANDREW RENTON	5	O	2018-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 5 000.00	1000.0000	AB
Jennifer Ducs	PI	O	2018-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 5 000.00	1000.0000	AB
Jennifer Ducs TFSA	PI	M	2019-05-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 5 000.00	1000.0000	AB
		O	2018-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
TFSA	PI	M	2019-05-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 5 000.00	1000.0000	AB
		O	2018-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Maher, Allison Michelle	4	O	2018-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 25 000.00	1000.0000	AB
Monden, Rod J	5	O	2018-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	1000.0000	AB
TELUS Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blair, Joshua Andrew	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2019-02-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 367	47.1900	BC
		M	2019-02-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 690	47.1900	BC
French, Douglas	5	O	2019-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 103	47.1900	BC
		M	2019-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	551	47.1900	BC
McIntosh, Sandy	5							
Computershare	PI	O	2019-02-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 147	47.1900	BC
		M	2019-02-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	522	47.1900	BC
Tetra Bio-Pharma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CHELIAK, WILLIAM	4	O	2019-05-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 461 935	0.5520	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Di Paola, Sabino Roberto	5	O	2019-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TFI International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bédard, Alain	4, 5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	100 000	16.4600	QC
		O	2019-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	43.5400	QC
		O	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	37 400	16.4600	QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 400)	43.5900	QC
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	26 800	16.4600	QC
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 800)	43.5000	QC
<i>Options</i>								
Bédard, Alain	4, 5	O	2019-05-08	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 400)		QC
		M	2019-05-09	D	51 - Exercice d'options	(37 400)		QC
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(26 800)		QC
The Second Cup Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
LE, BA LINH	5	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	1.6800	ON
The Westaim Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shah, Parag	7	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 400	2.4622	ON
		O	2018-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.4621	ON
		O	2018-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.4697	ON
		O	2018-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 600	2.4775	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 300	2.1482	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.1500	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 700	2.1488	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.1495	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	2.1500	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 100	2.1500	ON
Thérapeutique Knight Inc.								
<i>Options</i>								
Gale, James	4	O	2019-05-14	D	50 - Attribution d'options	25 000		QC
Harrison, Nancy Elizabeth	4	O	2019-05-14	D	50 - Attribution d'options	20 000		QC
Lande, Robert Nathaniel	4	O	2019-05-14	D	50 - Attribution d'options	20 000		QC
Tendler, Sylvie	4	O	2019-05-14	D	50 - Attribution d'options	20 000		QC
Theratechnologies Inc.								
<i>Unités d'actions différées (DSU)</i>								
Weil, Dale	4	O	2019-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055	7.1100	QC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bello, Stephane	5	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	7 470	38.9800USD	ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	11 703	34.1500USD	ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	53 595	39.5000USD	ON
Smith, James Clifton	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	27 526	38.9800USD	ON
		O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	20 386	39.5000USD	ON
		O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	152 184	39.5000USD	ON
		O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	114 979	36.6300USD	ON
Stanley, Deirdre	7, 5	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	19 632	39.5000USD	ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	16 979	36.6300USD	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 979)	63.5200USD	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 632)	63.3176USD	ON
<i>Options</i>								
Bello, Stephane	5	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(36 380)	38.9800USD	ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(47 538)	34.1500USD	ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(266 720)	39.5000USD	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Smith, James Clifton	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(130 900)	38.9800USD	ON
		O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(99 000)	39.5000USD	ON
		O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(739 000)	39.5000USD	ON
		O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(500 000)	36.6300USD	ON
Stanley, Deirdre	7, 5	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(111 740)	39.5000USD	ON
		O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(86 228)	36.6300USD	ON
ThreeD Capital Inc. (formerly Brownstone Energy Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
1313366 Ontario Inc.	3	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700 000)	0.0350	ON
Titanium Corporation Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kadey, Moss	4							
Mossco Capital Inc.	PI	O	2019-05-09	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	860 000	0.7000	AB
Kaufield, Jennifer Ann	5	O	2019-05-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 000	0.7000	AB
Macdonald, David Charles Wray	4							
RRSP	PI	O	2019-05-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	429 000	0.7000	AB
Moran, Kevin Leslie Murray	5	O	2019-05-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000	0.7000	AB
Nelson, Scott Eugene	5	O	2019-05-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	72 000	0.7000	AB
Stevens, John	4							
John W. Stevens Family Trust	PI	O	2019-05-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.7000	AB
<i>Bons de souscription</i>								
Kadey, Moss	4							
Mossco Capital Inc.	PI	O	2019-05-09	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	430 000		AB
		M	2019-05-09	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	430 000		AB
Kaufield, Jennifer Ann	5	O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	17 500		AB
Macdonald, David Charles Wray	4							
RRSP	PI	O	2019-05-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	214 500		AB
Moran, Kevin Leslie Murray	5	O	2019-05-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500		AB
Nelson, Scott Eugene	5	O	2019-05-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	36 000		AB
Stevens, John	4							
John W. Stevens Family Trust	PI	O	2016-11-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-05-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000		AB
		M	2019-05-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000		AB
TORC Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zabinsky, Jason	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 237)	4.7200	AB
J&S Zabinsky (CZ RESP)	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	529	4.7200	AB
J&S Zabinsky (NZ RESP)	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	529	4.7200	AB
J&S Zabinsky (OZ RESP)	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	529	4.7200	AB
Jason Zabinsky TFSA	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 325	4.7200	AB
Sherry Zabinsky TFSA	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 325	4.7200	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blake, Peter James	4	O	2019-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Casson, Randall	7, 2	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	17 700	26.5200	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	60.7500	ON
<i>Options</i>								
Casson, Randall	7, 2	O	2019-05-10	D	51 - Exercice d'options	(17 700)	26.5200	ON
Torstar Corporation								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Boynton, John	4	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8100	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.8100	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8100	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.8100	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.8100	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.8300	ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chow, George K.	4	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.3760	AB
George Chow RRSP	PI	M	2019-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.3760	AB
		O	2019-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	315	9.4800	AB
Total Energy Services Inc	1	O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	9.3931	AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rose, Mike	5	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.5553	AB
TransCanada Corporation								
<i>Executive Share Units</i>								
Marselle, Victoria C.	7	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Trevali Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trevali Mining Corporation	1	O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		BC
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		BC
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	0.3492	BC
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	464 000	0.3446	BC
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	0.3461	BC
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	0.3402	BC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rapps, Michael	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Family RESP	PI	O	2019-05-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Trican Well Service Ltd.	1	O	2019-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	1.3088	AB
		O	2019-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	1.2979	AB
		O	2019-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	127 600	1.3122	AB
		O	2019-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	1.3220	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	1.3509	AB
		O	2019-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(477 600)		AB
		O	2019-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	1.4764	AB
		O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	1.4672	AB
		O	2019-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	1.4638	AB
		O	2019-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	1.5038	AB
		O	2019-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	1.5128	AB
		O	2019-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	1.4799	AB
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	1.4682	AB
		O	2019-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(289 100)		AB
		O	2019-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	1.5042	AB
		O	2019-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	89 100	1.5289	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2019-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(490 000)		AB
		O	2019-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	32 900	1.6845	AB
		O	2019-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	280 000	1.6243	AB
		O	2019-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	143 400	1.5560	AB
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	280 000	1.4786	AB
		O	2019-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(472 000)		AB
		O	2019-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	80 200	1.4688	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	280 000	1.4294	AB
		O	2019-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(423 400)		AB
Trilogy International Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alignvest Management Corporation	3	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 187	0.0200	ON
Alignvest AQX LP	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 187	0.0200	ON
Mohamed, Nadir	4	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 896	0.0200	ON
<i>Droits (Deferred Share Units)</i>								
Horn, Alan Douglas	4	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	0.0200	ON
Kroloff, Mark	4	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	367	0.0200	ON
Mohamed, Nadir	4	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	481	0.0200	ON
<i>Droits (Restricted Share Units)</i>								
Perez, Tomas Hernan	5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-04-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	215 000		ON
<i>Redeemable Units of Trilogy International Partners LLC</i>								
Calvo, Juan Pablo	7	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 034	0.0200	ON
Gillespie, Theresa E	4, 3							
SG Enterprises II, LLC	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158 096	0.0200	ON
Horwitz, Brad	7	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 233	0.0200	ON
Kroloff, Mark	4							
FACP Investment Trilogy II, LLC	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 214	0.0200	ON
FACP Trilogy Investment, LLC	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 650	0.0200	ON
Morris, Scott	5							
TIP Management HoldCo LLC	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	682	0.0200	ON
SG Enterprises II, LLC	3	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158 096	0.0200	ON
Sherriff, Stewart	7	O	2019-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	509	0.0200	ON
Stanton, John W	4, 3							
SG Enterprises II, LLC	PI	O	2019-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158 096	0.0200	ON
Troilus Gold Corp. (formerly Pitchblack Resources Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olesinski, Thomas	4	O	2017-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6000	ON
Pint, Paul	5	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.5520	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.5800	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.5900	ON
Tucows Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	3	O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	68.8595	ON
		M	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	68.8595USD	ON
		O	2019-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	67.5240USD	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	65.6722USD	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	64.7192USD	ON
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Corporation Aurifère Monarques	3	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 500 000	0.1150	ON
Tremblay, Norman	4	O	2019-05-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 500 000)	0.1150	ON
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
E-L Financial Corporation Limited	3	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	96.3200	ON
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	96.3200	ON
Vanadiumcorp Resource Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Munday, Maxwell Anthony	3							
Munday - Maxwell & Gaylene - Association	PI	O	2019-05-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(103 000)		BC
		O	2019-05-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)		BC
		O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)		BC
		O	2019-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)		BC
Victoria Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McConnell, John Charles	4, 5							
Tara Christie	PI	O	2019-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 500	0.4450	ON
Rouleau, David Kenneth	5	O	2018-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.4560	ON
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.4540	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Sun Valley Gold LLC	3							
Client accounts	PI	O	2019-05-10	C	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000 000)		ON
Vista Gold Corp.								
<i>RSU</i>								
Earnest, Frederick H.	5	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	473 000		BC
Rozelle, John W.	5	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	158 000		BC
		M	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	158 000		BC
Solly, Pamela A.	5	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	127 000		BC
Wallbridge Mining Company Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3900	ON
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000 000	0.3980	ON
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2019-05-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3900	ON
		O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000 000	0.3980	ON
West Fraser Timber Co. Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carter, Keith Darren	5	O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	60.1300	BC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	320	59.0000	BC
Ferris, Raymond William	5	O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	58.9280	BC
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	58.8140	BC
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	59.2850	BC
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	58.6900	BC
		O	2019-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	58.8300	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Western Copper and Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Prasad, Varun	5	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Prasad, Varun	5	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Western Forest Products Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cillis, Laura Ann	4							
RRSP	PI	O	2019-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.6600	BC
		O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.6500	BC
Janzen, Shannon	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 200	1.6600	BC
Williams, Stephen D.A.	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.6700	BC
Westport Fuel Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacCallum, James Mckenzie	5	O	2019-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Performance Share Units</i>								
MacCallum, James Mckenzie	5	O	2019-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Buchignani, Michele	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 572		BC
Eprile, Brenda	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 462		BC
		O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 901		BC
Fissore, Massimiliano	5	O	2018-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Hancock, Daniel	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 572		BC
Harris, Anthony	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 572		BC
Johnston, Colin Shearer	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 572		BC
MacCallum, James Mckenzie	5	O	2019-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Nunn, Rodney Thomas	4	O	2019-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 572		BC
Wheaton Precious Metals Corp. (formerly Silver Wheaton Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smallwood, Randy	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	90 000	26.0700	BC
		O	2019-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	27.4911	BC
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	45 000	26.0700	BC
		O	2019-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	27.2997	BC
<i>Options</i>								
Smallwood, Randy	5	O	2019-05-13	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	26.0700	BC
		O	2019-05-14	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	26.0700	BC
Wilmington Capital Management Inc.								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
WALT, MANFRED	3	O	2019-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Walt & Co Inc.	PI	O	2019-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000		ON
Yamana Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Racine, Daniel	5	O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	2.7935	ON
<i>Deferred Share Unit</i>								
Begeman, John A.	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 271		ON
BERGEVIN, Christiane	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 543		ON
Bertone, Andrea	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 543		ON
Davidson, Alexander John	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 271		ON
Gallagher, Robert	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 543		ON
Graff, Richard P	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 271		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Keating, Kimberly	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 543		ON
Lees, Charles Nigel	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 271		ON
Sadowsky, Jane	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 543		ON
Titano, Dino	4	O	2019-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 271		ON
Zymeworks Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Klompas, Neil	5	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	6 704	3.5800	BC
		O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 704)	19.2206USD	BC
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	8 380	4.7500	BC
		O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 604)	19.2506USD	BC
Poon, David Kai Yuen	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	800	4.7500	BC
		O	2019-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.2000USD	BC
<i>Options</i>								
Bedford, Nick	5	O	2019-05-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		BC
Hillan, Kenneth	4	O	2019-05-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		BC
Klompas, Neil	5	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	(6 704)		BC
		O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	(8 380)		BC
Poon, David Kai Yuen	5	O	2019-05-06	D	51 - Exercice d'options	(800)	4.7500	BC
Renton, Hollings	4	O	2019-05-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		BC
Sacks, Natalie	4	O	2019-05-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		BC
Zoth, Lota	4	O	2019-05-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		BC

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Ghafari, Mohammed	Capital LGC Ltée	2018-01-11	2019-05-13	QC
Haddad, Mazen	Capital LGC Ltée	2018-09-11	2019-05-13	QC
Le Prohon, Nathalie	5N Plus Inc.	2017-09-07	2019-05-13	QC
McMullen, John A. D.	Capital LGC Ltée	2018-09-11	2019-05-14	QC

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la « CDCC ») – Modification des délais relatifs aux expirations mensuelles d'options

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDCC, de modification des délais relatifs aux expirations mensuelles d'options. Les modifications proposées visent à raccourcir les délais relatifs aux expirations mensuelles d'options énoncés à la section 2-7 du Manuel des opérations, à modifier la définition du terme « heure d'échéance » prévue à l'article A-102 des Règles, de même que l'heure d'échéance établie à l'article B-307 des Règles.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 7 juin 2019, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Aram Seye
Analyste expert
Direction de l'encadrement des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4344
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4344
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : aram.seye@lautorite.qc.ca

Hélène Francoeur
Analyste expert
Direction de l'encadrement des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4327
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4327
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca

**AVIS AUX MEMBRES**

N° 2019-058

Le 7 mai 2019

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**MODIFICATION DES DÉLAIS RELATIFS AUX EXPIRATIONS MENSUELLES D'OPTIONS À LA CORPORATION
CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS**

Le 2 mai 2019, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a approuvé des modifications au Manuel des opérations et aux articles A-102 et B-307 des règles de la CDCC. Les modifications proposées visent à raccourcir les délais relatifs aux expirations mensuelles d'options.

Veuillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que les modifications proposées.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et à titre d'agence de compensation reconnue par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier le Manuel des opérations et les règles de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification ainsi qu'à la CVMO conformément au processus stipulé dans la décision de reconnaissance.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés avant le **7 juin 2019**. Prière de soumettre ces commentaires à:

Martin Jannelle
Conseiller juridique principal
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel: legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité et à la CVMO à l'attention de :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse, C.P. 246
800, square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 2200,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Télécopieur : 416-595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Pour toutes questions ou informations, les membres compensateurs peuvent communiquer avec Martin Jannelle au 514-787-6578 ou au martin.jannelle@tmx.com.

Jay Rajarathinam
Président

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest 3 ^e étage Toronto ON M5H 1S3 416.367.2470	1800-1190 av des Canadiens-de-Montréal C.P. 37 Montréal QC H3B 0G7 514.871.3545
---	--

www.cdcc.ca

2



**MODIFICATION DES DÉLAIS RELATIFS AUX EXPIRATIONS MENSUELLES D'OPTIONS À LA
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS**

TABLE DES MATIÈRES

I.	DESCRIPTION	2
II.	MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
III.	ANALYSE.....	2
a.	Contexte	2
b.	Objectifs.....	2
c.	Analyse comparative	2
d.	Analyse des incidences	2
i.	Incidences sur le marché.....	3
ii.	Incidences sur les systèmes technologiques.....	3
iii.	Incidences sur les fonctions réglementaires	3
iv.	Incidences sur les fonctions de négociation.....	3
v.	Intérêt public	3
IV.	PROCESSUS	3
V.	DOCUMENTS EN ANNEXE	4

I. DESCRIPTION

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») offre à ses membres compensateurs le soutien sur place de son équipe des opérations. Au cours des 18 derniers mois, la CDCC a constaté que les membres compensateurs réalisaient leurs activités mensuelles avant l'échéance des délais actuellement établis dans le *Manuel des opérations*.

La CDCC considère qu'une telle situation cause des pertes d'efficacité pour elle-même et ses membres compensateurs, et entraîne une utilisation inefficace de son personnel des opérations. Par conséquent, la CDCC propose de raccourcir les délais relatifs aux expirations mensuelles d'options.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

La CDCC propose i) de raccourcir les délais relatifs aux expirations mensuelles d'options énoncés à la section 2-7 du *Manuel des opérations* et ii) de modifier la définition du terme « heure d'échéance » formulée à l'article A-102 des *Règles*, de même que l'heure d'échéance établie à l'article B-307 des *Règles*.

Les modifications proposées sont détaillées dans les annexes.

III. ANALYSE

a. Contexte

Au cours des 18 derniers mois, la CDCC a constaté, dans le cadre de ces activités de compensation d'opérations sur options, que les membres compensateurs réalisaient leurs activités mensuelles avant l'échéance des délais actuellement établis dans le *Manuel des opérations*. Comme suite à cette observation, le personnel des opérations de la CDCC a cherché à savoir s'il était possible de raccourcir ces délais sans nuire à la fiabilité et à l'efficacité.

b. Objectifs

L'objectif des modifications proposées est d'améliorer l'efficacité des opérations, des processus et de l'affectation des ressources de la CDCC.

c. Analyse comparative

En raison de la nature des modifications proposées, la CDCC est d'avis qu'une analyse comparative n'est pas nécessaire.

d. Analyse des incidences

Les modifications proposées par la CDCC sont de nature administrative. Elles n'exigent aucun changement en ce qui a trait aux processus, à la transmission de l'information et à la communication avec les membres compensateurs. Les modifications ont pour seul effet

d'accélérer l'exécution des activités de compensation de la CDCC et des membres compensateurs à la date d'échéance.

i. Incidences sur le marché

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur le marché, hormis le raccourcissement des périodes de disponibilité de l'application de compensation. Par ailleurs, les membres compensateurs recevront leurs rapports par lots de fin de journée plus tôt qu'auparavant.

Au cours des six derniers mois, la CDCC a communiqué par courriel les modifications proposées aux membres compensateurs (exception faite des membres compensateurs chargés uniquement de titres à revenu fixe), a fait un suivi téléphonique auprès d'eux, et a obtenu de chacun d'eux une confirmation écrite indiquant qu'ils jugeaient acceptables les modifications proposées. Néanmoins, celles-ci feront l'objet d'une sollicitation de commentaires auprès du public dans le cadre du processus d'autocertification. Cette étape donnera aux membres compensateurs une autre occasion d'exprimer leurs préoccupations (le cas échéant) et de soumettre leurs questions à la CDCC.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

La mise en œuvre de l'initiative par la CDCC n'exige aucun travail sur le plan technologique. Toutefois, la modification des délais aura une incidence sur la période où l'équipe de soutien de la CDCC effectue la maintenance des systèmes.

iii. Incidences sur les fonctions réglementaires

s. o.

iv. Incidences sur les fonctions de négociation

s. o.

v. Intérêt public

La CDCC est d'avis que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public. De fait, le public et les membres compensateurs demandent généralement que les règles soient claires et conformes aux pratiques exemplaires des autres chambres de compensation. La CDCC cherche à améliorer l'efficacité du recours aux ressources humaines en fonction de la réalité des activités de compensation actuelles des membres compensateurs.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées, de même que la présente analyse, doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la CDCC, puis présentées à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, conformément aux règles énoncées à l'appendice A de l'annexe C de la décision de reconnaissance de la CDCC datée du 8 avril 2014 (dans sa version modifiée de temps

à autre). Les modifications proposées et l'analyse seront également présentées à la Banque du Canada, conformément à l'accord de surveillance réglementaire. Après avoir été soumises aux commentaires du public, les modifications proposées entreront ensuite en vigueur de façon immédiate.

V. DOCUMENTS EN ANNEXE

- Version modifiée de la section 2-7 du *Manuel des opérations* de la CDCC
- Version modifiée des articles A-102 et B-307 des *Règles* de la CDCC

VERSION MODIFIÉE

Section : 2 - 7

DÉLAIS

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR L'EXPIRATION MENSUELLE

Activité	Échéance	Type d'activité
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	19 h 15	Publication
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relevé des échéances (MX01) ➤ Relevé quotidien des opérations sur options (MT01) ➤ Liste des rajustements d'options/en espèces (MT03) 		
Application de compensation de la CDCC disponible pour :	19 h 15 à 22-21 h 15	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Corrections d'opérations ➤ Changements de positions en cours ➤ Transferts de positions ➤ Changements à des levées automatiques ➤ Saisie d'avis de levée ➤ Annuler/corriger des levées (du vendredi) 		
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC :	22-21 h 15	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La CDCC traite les données saisies sur les échéances 		
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	22-21 h 30	Publication
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des rajustements au relevé des échéances (MX02) ➤ Relevé des écarts d'échéance (MX03) 		
Application de compensation de la CDCC disponible de nouveau :	22-21 h 30 à 22-21 h 45	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision des données saisies sur les échéances ➤ Corrections des données saisies sur les échéances 		
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC	22-21 h 45	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture des bureaux 		
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	00-22 h 30	Publication
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport des options levées et cédées (MT02) ➤ Autres rapports et fichiers également disponibles 		

VERSION PROPRE

Section : 2 - 7

DÉLAIS

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR L'EXPIRATION MENSUELLE

Activité	Échéance	Type d'activité
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	19 h 15	Publication
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relevé des échéances (MX01) ➤ Relevé quotidien des opérations sur options (MT01) ➤ Liste des rajustements d'options/en espèces (MT03) 		
Application de compensation de la CDCC disponible pour :	19 h 15 à 21 h 15	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Corrections d'opérations ➤ Changements de positions en cours ➤ Transferts de positions ➤ Changements à des levées automatiques ➤ Saisie d'avis de levée ➤ Annuler/corriger des levées (du vendredi) 		
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC :	21 h 15	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La CDCC traite les données saisies sur les échéances 		
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	21 h 30	Publication
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des rajustements au relevé des échéances (MX02) ➤ Relevé des écarts d'échéance (MX03) 		
Application de compensation de la CDCC disponible de nouveau :	21 h 30 à 21 h 45	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision des données saisies sur les échéances ➤ Corrections des données saisies sur les échéances 		
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC	21 h 45	Échéance opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture des bureaux 		
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	22 h 30	Publication
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport des options levées et cédées (MT02) ➤ Autres rapports et fichiers également disponibles 		

VERSION MODIFIÉ

CHAPITRE A – RÈGLES DIVERSES

RÈGLE A-1 DÉFINITIONS

[...]

ARTICLE A-102 DÉFINITIONS

« **heure d'échéance** » – heure à la date d'échéance, fixée par la Société CDCC, à laquelle échoit l'option. ~~L'heure d'échéance, à moins de changement subséquent par la Société, est 22 h 45 à la date d'échéance;~~

[...]

CHAPITRE B – OPTIONS

[...]

ARTICLE B-307 MODALITÉS DE LEVÉE À LA DATE D'ÉCHÉANCE

Les règles suivantes s'appliquent à la levée d'options faite à la date d'échéance :

- (a) au plus tard à 19 h 45, à chaque jour d'échéance, la Société CDCC doit mettre à la disposition de chacun de ses membres compensateurs une grille des échéances indiquant, par compte, toutes les options venant à échéance de chacun de leurs comptes respectifs auprès de la Société CDCC. La grille des échéances doit montrer le cours de clôture (selon la définition des présentes) du bien sous-jacent concerné pour chacune des séries d'options énumérées sur la grille des échéances, de même que tout autre renseignement que la Société CDCC juge pertinent;
- (b)
 - (i) tout membre compensateur est tenu de consulter la grille des échéances par voie électronique et chaque membre compensateur peut aviser la Société CDCC du nombre d'options de chacune des séries qui doivent être levées pour chaque compte. Lorsqu'aucune option ne doit être levée pour

un compte donné, le membre compensateur doit en aviser la ~~Société~~ CDCC;

- (ii) tout membre compensateur doit effectuer une transmission de confirmation dans la forme prescrite à l'intérieur des délais énoncés par la CDCC dans le manuel des opérations, au plus tard à 22 h 45 à la date d'échéance. Les directives de levée d'options transmises à la ~~Société~~ CDCC sont irrévocables et ne peuvent être modifiées subséquentement.

[...]

VERSION PROPRE

CHAPITRE A – RÈGLES DIVERSES

RÈGLE A-1 DÉFINITIONS

[...]

ARTICLE A-102 DÉFINITIONS

« **heure d'échéance** » – heure à la date d'échéance, fixée par la CDCC, à laquelle échoit l'option;

[...]

CHAPITRE B – OPTIONS

[...]

ARTICLE B-307 MODALITÉS DE LEVÉE À LA DATE D'ÉCHÉANCE

Les règles suivantes s'appliquent à la levée d'options faite à la date d'échéance :

- (a) au plus tard à 19 h 45, à chaque jour d'échéance, la CDCC doit mettre à la disposition de chacun de ses membres compensateurs une grille des échéances indiquant, par compte, toutes les options venant à échéance de chacun de leurs comptes respectifs auprès de la CDCC. La grille des échéances doit montrer le cours de clôture (selon la définition des présentes) du bien sous-jacent concerné pour chacune des séries d'options énumérées sur la grille des échéances, de même que tout autre renseignement que la CDCC juge pertinent;
- (b)
 - (i) tout membre compensateur est tenu de consulter la grille des échéances par voie électronique et chaque membre compensateur peut aviser la CDCC du nombre d'options de chacune des séries qui doivent être levées pour chaque compte. Lorsqu'aucune option ne doit être levée pour un compte donné, le membre compensateur doit en aviser la CDCC;

- (ii) tout membre compensateur doit effectuer une transmission de confirmation dans la forme prescrite à l'intérieur des délais énoncés par la CDCC dans le manuel des opérations. Les directives de levée d'options transmises à la CDCC sont irrévocables et ne peuvent être modifiées subséquemment.

[...]

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Modifications d'ordre administratif – Avril 2019

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur des modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS en vue de procéder à des changements d'ordre technique dans le cadre de processus d'exploitation habituels et des pratiques administratives se rapportant aux services de règlement.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique – Modifications d'ordre administratif, avril 2019

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF – AVRIL 2019

A. DESCRIPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications présentées ci-après sont d'ordre administratif et sont apportées dans le cadre normal de la révision des Procédés et méthodes de la CDS à l'intention des adhérents (les « Procédés et méthodes de la CDS »). Elles s'avèrent nécessaires dans un souci de correction et d'amélioration de la mise en forme stylistique.

ANGLAIS

Veillez prendre note que la version anglaise comprend des modifications d'ordre technique qui ne figurent pas dans la version française et qui sont apportées aux fins de la concordance des deux versions, de la cohérence du texte ou de la qualité linguistique.

Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX

- Chapitre 1 – Introduction au CDSX, section 1.2.1 – Restrictions relatives au règlement au CDSX (page 13) : ajout dans le tableau des restrictions applicables aux virements intercomptes.

Formulaire CDSX

- **CDSX220F – Système de gestion des rapports; Demande de code utilisateur**
 - Déplacement du logo pour respecter l'emplacement normalisé (coin supérieur gauche).
 - Conversion du formulaire du format Adobe Illustrator au format Microsoft Word aux fins de maintenance.
 - Suppression de la mention du formulaire interne 00000275 – Global User Profile List (liste de profils d'utilisateurs généraux).

FRANÇAIS

Veillez prendre note que la version française comprend des modifications d'ordre administratif qui ne figurent pas dans la version anglaise et qui sont apportées aux fins de la concordance des deux versions, de la cohérence du texte ou de la qualité linguistique.

Les modifications suivantes sont apportées dans la version française du document visé.

Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX

- Chapitre 1 – Introduction au CDSX, section 1.2.1 – Restrictions relatives au règlement au CDSX (page 13) : ajout dans le tableau des restrictions applicables aux virements intercomptes.

Formulaire CDSX

- **CDSX220F – Système de gestion des rapports; Demande de code utilisateur**
 - Déplacement du logo pour respecter l'emplacement normalisé (coin supérieur gauche).
 - Conversion du formulaire du format Adobe Illustrator au format Microsoft Word aux fins de maintenance.
 - Suppression de la mention du formulaire interne 00000275 – Global User Profile List (liste de profils d'utilisateurs généraux).

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique – Modifications d'ordre administratif, avril 2019

Les modifications des Procédés et méthodes de la CDS sont soumises à l'examen et à l'approbation du Comité d'analyse du développement stratégique (CADS) de la CDS. Le CADS détermine et étudie les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS; il établit leur ordre de priorité et en surveille le déroulement. Les membres du CADS, qui comprennent des représentants des adhérents de la CDS, se réunissent tous les mois.

Les modifications susmentionnées ont été examinées par le CADS, qui a signifié sa non-désapprobation le 25 avril 2019.

Les modifications proposées des Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la page Documentation du site Web de la CDS, au <https://www.cds.ca/cds-services/user-resources/user-documentation?lang=fr>.

B. CLASSIFICATION – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, portant sur des procédures d'exploitation courantes et des pratiques administratives relatives aux services de règlement, et elles visent à corriger des erreurs de grammaire et de renvoi et à améliorer la forme stylistique.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

La CDS est reconnue à titre de chambre de compensation par l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec ainsi qu'à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en vertu du paragraphe 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu du paragraphe 24d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

La CDS a établi que les modifications susmentionnées entreraient en vigueur dès la réception des approbations réglementaires requises.

QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Andrea Weissler
Documentaliste, Gouvernance et surveillance d'entreprise
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1S3
Tél. : 416 365-8406
Courriel : andrea.weissler@tmx.com

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX
Heures limites du CDSX

1.2.1 Restrictions relatives au règlement au CDSX

Les restrictions relatives au règlement apparaissent au tableau suivant :

Type de transaction	Accès en direct	Processus de paiement		Après le processus de paiement	Activités de nuit en direct
		Livraison des paiements	Traitement des garanties		
Règlement d'opérations	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
Règlement de mises en gage	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
<u>Virements intercomptes</u>	<u>Restriction de 16 h à 16 h 30. heure de l'Est (de 14 h à 14 h 30. heure des Rocheuses: de 13 h à 13 h 30. heure du Pacifique)</u>	<u>Les virements intercomptes ne peuvent pas être traités durant ces périodes en raison de la vérification de la valeur de la garantie globale (GVGG)</u>		<u>Aucune restriction</u>	
Livraison de titres du compte général	Aucune restriction	Mise à jour restreinte Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Aucune restriction	
Virement de fonds	Aucune restriction	Aucun virement de fonds			Aucune restriction
Dépôt de fonds	Aucune restriction	Aucun dépôt de fonds			Aucune restriction



Système de gestion des rapports Demande de code utilisateur

Action : Ajout Changement Suppression

Date :	Code de la société :	Dénomination sociale :			
Demande d'accès par :					
utilisateur du CDSX					
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Unité	Grand livre	Unité	Grand livre	Unité	Grand livre

Instructions Remplir la partie I pour tous les utilisateurs. Remplir la partie II pour donner aux utilisateurs l'accès aux rapports à accès restreint.

Partie I – Codes utilisateurs

Code utilisateur	Nom de l'utilisateur	Code utilisateur	Nom de l'utilisateur
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Partie II – Codes utilisateurs pour les rapports à accès restreint

IDUC	0000046/0000046F Sommaire des marges de crédit	_____	_____	_____	_____
IDUC	0000036B Sommaire des marges de crédit confirmées	_____	_____	_____	_____
société	0000027/0000027F Transactions de facturation	_____	_____	_____	_____
société	0000087 User Profile List (liste de profils d'utilisateurs)	_____	_____	_____	_____
société	00000095B Risque Maximal	_____	_____	_____	_____
société	0000089B Journal des codes d'ouverture de session modifiés	_____	_____	_____	_____
grand livre	000096B Rapport des opérations bancaires	_____	_____	_____	_____
société	0000100B Journal des mots de passe erronés	_____	_____	_____	_____
société	0000029/0000029F Rapport plafond du fonctionnement choisi	_____	_____	_____	_____
société	00000275 Global User Profile List (liste de profils d'utilisateurs généraux)	_____	_____	_____	_____

Autorisation du client

Nom :	Titre :
Signature :	Téléphone :

Réservé à la CDS

Demande vérifiée par le Service à la clientèle	_____	_____
	<i>Nom</i>	<i>Date</i>
Autorisation vérifiée par les Systèmes de sécurité	_____	_____
	<i>Nom</i>	<i>Date</i>
Demande remplie par les Systèmes de sécurité	_____	_____
	<i>Nom</i>	<i>Date</i>

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX
Heures limites du CDSX

1.2.1 Restrictions relatives au règlement au CDSX

Les restrictions relatives au règlement apparaissent au tableau suivant :

Type de transaction	Accès en direct	Processus de paiement		Après le processus de paiement	Activités de nuit en direct
		Livraison des paiements	Traitement des garanties		
Règlement d'opérations	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
Règlement de mises en gage	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
Virements intercomptes	Restriction de 16 h à 16 h 30, heure de l'Est (de 14 h à 14 h 30, heure des Rocheuses; de 13 h à 13 h 30, heure du Pacifique)	Les virements intercomptes ne peuvent pas être traités durant ces périodes en raison de la vérification de la valeur de la garantie globale (VGG)		Aucune restriction	
Livraison de titres du compte général	Aucune restriction	Mise à jour restreinte Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Aucune restriction	
Virement de fonds	Aucune restriction	Aucun virement de fonds			Aucune restriction
Dépôt de fonds	Aucune restriction	Aucun dépôt de fonds			Aucune restriction



Système de gestion des rapports Demande de code utilisateur

Action : Ajout Changement Suppression

Date :	Code de la société : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Dénomination sociale :
Demande d'accès par :		
utilisateur du CDSX	Unité	Grand livre
	Unité	Grand livre
	Unité	Grand livre
	Unité	Grand livre

Instructions : Remplir la partie I pour tous les utilisateurs. Remplir la partie II pour donner aux utilisateurs l'accès aux rapports à accès restreint.

Partie I — Codes utilisateurs

Code utilisateur	Nom de l'utilisateur	Code utilisateur	Nom de l'utilisateur
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Partie II — Codes utilisateurs pour les rapports à accès restreint

<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	0000046/0000046F Sommaire des marges de crédit	_____	_____	_____
IDUC				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	0000036B Sommaire des marges de crédit confirmées	_____	_____	_____
IDUC				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	0000027/0000027F Transactions de facturation	_____	_____	_____
société				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	0000087 User Profile List (Liste de profils d'utilisateurs)	_____	_____	_____
société				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	00000095B Risque Maximal	_____	_____	_____
société				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	0000089B Journal des codes d'ouverture de session modifiés	_____	_____	_____
société				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	000096B Rapport des opérations bancaires	_____	_____	_____
grand livre				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	0000100B Journal des mots de passe erronés	_____	_____	_____
société				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	0000029/0000029F Rapport plafond du fonctionnement choisi	_____	_____	_____
société				

Autorisation du client

Nom :	Titre :
Signature :	Téléphone :

Réservé à la CDS

<input type="checkbox"/>	Demande vérifiée par le Service à la clientèle	Nom _____	Date _____
<input type="checkbox"/>	Autorisation vérifiée par les Systèmes de sécurité	Nom _____	Date _____
<input type="checkbox"/>	Demande remplie par les Systèmes de sécurité	Nom _____	Date _____



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles et au manuel des risques de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 3 mai 20 19

(s) Alexandre Normandeau

Alexandre Normandeau, Conseiller juridique
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
ALAIN DUMONT	Exploitation de guichets automatiques	2019-05-07
GROUPE C.D. INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-05-10

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9230-4088 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-05-07
9340-7005 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-05-07

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.